



No. 164
MAI 1936

L'EGYPTE CONTEMPORAINE

LE CAIRE

Revue de la Société Royale
d'Économie Politique
de Statistique et de Législation

XXVII^e ANNÉE



LE CAIRE
IMPRIMERIE NATIONALE, BOULAC
1936

Prix P.T. 20

Les numéros non réclamés par les Membres et Abonnés dans le délai d'un mois à partir de la date de leur publication, ne leur seront remis que contre paiement du prix.

Les opinions émises par les collaborateurs n'engagent pas la responsabilité de la Société.

La reproduction et la traduction des articles publiés dans la présente Revue sont interdites, sauf autorisation préalable de la Société.

Tout manuscrit remis à "L'Egypte Contemporaine" devient la propriété de la Société.

SOMMAIRE :

ETUDES ECONOMIQUES ET JURIDIQUES

PAGES

E. JAMES. L'argent métal en 1936	405-421
M. N. SIOTTO PINTOR.—Souveraineté de la morale	423-444
E. PEGNA.—Machinisme et Progrès	443-454
A. EL EMARY.—La Crise du Chômage en Egypte et ailleurs, ses causes et ses remèdes	455-483

ACTUALITÉS

ANALYSES ET COMPTES RENDUS.—J. G. Economidès.—The Investment of Foreign Capital in Egyptian Companies and Public Department, par A. E. Crouchley.—U. Ricci.—America's capacity to produce, par E. Nourse; America's capacity to consume, par M. Leven, H. G. Moulton, and C. Warburton; The formation of Capital, par H. G. Moulton; Income and Economic Progress, par H. G. Moulton.—C. Bresciani-Turroni.—Di chi la colpa della grande crisi? E la via di uscita, par L. Robbins; Il problema del trend secolare nelle fluttuazioni dei prezzi, par Jenny Grizzotti Kretschmann ...	485-502
---	---------

DOCUMENTS ET STATISTIQUES

F. PETER, <i>Président</i> .—Allocution prononcée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er mai 1936	503-505
E. MINOST, <i>Secrétaire Général</i> .—Rapport sur les travaux de la Société d'Economie Politique, de Statistique et de Législation pour l'année 1935	505-509
V. FALQUI-CAO, <i>Treasorier</i> .—Rapport sur la situation financière de la Société au 31 décembre 1935	510-511
J. CAVALLI et B. R. MARRULIER, <i>Censeurs</i> .—Rapport sur les comptes de la Société au 31 décembre 1935	512-514

ETUDES ECONOMIQUES ET JURIDIQUES

L'ARGENT MÉTAL EN 1936 ⁽¹⁾

PAR

EMILE JAMES

PROFESSEUR À LA FACULTÉ DE DROIT DE TOULOUSE
ET À L'ÉCOLE FRANÇAISE DE DROIT DU CAIRE

EXCELLENCE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Vous m'en voudriez sans doute si je ne commençais par remercier Son Excellence Abd-el-Wahab pacha, au nom de la Société Royale d'Economie politique tout entière, comme en mon nom personnel, de sa présence parmi nous. Le magicien qui, en pleine crise, assure à son pays des excédents budgétaires, veut bien s'intéresser à nos travaux académiques et présider nos débats. Lui, dont la finesse et la présence d'esprit valent à l'Égypte des pages d'histoire financière heureuse, *qui fait de l'histoire* tous les jours, veut bien venir entendre comment nous la commentons. Qu'il veuille bien accepter l'expression publique de notre reconnaissance.

Je voudrais vous parler ce soir de ce qu'on a appelé depuis deux ans "la bataille de l'argent" ⁽²⁾. Bataille sans effusion de sang, mais

(1) Conférence donnée le 11 mars 1936 à la Société Royale d'Economie Politique, sous la présidence de S.E. Abdel-Wahab Pacha, Ministre des Finances.

(2) On consultera surtout avec fruit l'article de Sir Arthur Salter: "The silver problem," dans "Political science quarterly," de septembre 1931, celui de M. Gaston Leduc, professeur à la Faculté de droit de Caen: "La politique américaine de l'argent-métal," dans la "Revue politique et parlementaire" du 10 septembre 1935, puis divers articles du "Bulletin Quotidien" de la Société d'Études et d'Informations économiques, du 10 août 1934, 13 mars 1935, 12 décembre 1935 et 12 mars 1936. Voir aussi Elliott V. Bell: "The silver fiasco," dans "Current History," de février 1936. Les statistiques concernant les mouvements de l'argent et l'évolution de son cours se trouvent, chaque semaine, dans les pages documentaires de l' "Economist."

d'une importance politique considérable. Un grand pays, les Etats-Unis, a cherché, en provoquant délibérément une revalorisation du métal blanc, à développer son influence économique au détriment de celle des autres puissances dans cet immense territoire en voie de progrès et de cristallisation qu'est l'Extrême-Orient. Jusqu'à présent, certaines nations ont redouté le succès de cette expérience, et lui ont fait une discrète opposition ; d'autres, plus nombreuses, ont cherché à en tirer profit. En fait, le succès n'a point couronné les efforts américains ; je voudrais essayer de vous dire pourquoi et de rechercher avec vous ce qu'à cet égard l'avenir peut nous réserver.

Sans doute cette tentative ne semble pas devoir toucher directement l'Egypte, celle-ci en effet ne produit pas d'argent, et la valeur de son unité monétaire n'est point liée au sort du métal blanc. Mais l'Egypte est un pays qui grandit, et dont augmente la place dans le concert des nations. Désormais, rien de ce qui est humain ne peut lui rester étranger. D'autre part, les pays à circulation interne d'argent, comme l'Egypte, risquent tous aujourd'hui d'en être dépouillés, et au contraire ces pays, s'ils le veulent, peuvent momentanément s'en débarrasser à assez bon compte. L'expérience argentiste des Etats-Unis pourrait donc avoir ici aussi des répercussions inattendues.

L'histoire de l'argent, depuis le début des temps modernes, est celle d'une longue déchéance ⁽¹⁾. Il suffira, à cet égard, de rappeler quelques chiffres : au commencement du XVI^{ème} siècle, l'or valait 10,75 fois son poids d'argent, au XVII^{ème} siècle, 12, 25 fois, au XVIII^{ème} siècle 15, 25 fois, et enfin vers 1900, 15, 42 fois.

C'est dans ces conditions, qu'au XIX^{ème} siècle, quelques pays d'Europe (dont la France) adoptèrent le régime monétaire dit bimétalliste ⁽²⁾, consistant essentiellement en ce que deux métaux, l'or et l'argent,

(1) Voir surtout les divers ouvrages de Cernuschi, puis J. Henri Adam : "L'argent-métal et la question monétaire indochinoise," thèse de la Faculté de Droit de Paris, 1922 ; André Pailhas : "L'argent-métal," thèse, Paris, 1922 ; Uphai Phintujothin : "Les variations de valeur de l'argent-métal," thèse, Grenoble, 1934.

(2) Sur le bimétallisme, indépendamment des ouvrages déjà cités, de Cernuschi, voir surtout Laughlin, J. Laurence : "The history of bimetallism in the United States," New-York, 1886. MacLeod : "Bimetallism," 1894. Bertrand Nogaro : "La monnaie et les phénomènes monétaires contemporains," Paris, Giard, 1935. Georges Rastel : "Les controverses doctrinales sur le bimétallisme au XIX^{ème} siècle," thèse, Paris, 1935.

étaient également admis à la frappe libre dans les Hôtels des Monnaies, (cela signifie que n'importe qui pouvait présenter aux Hôtels des Monnaies un lingot de métal, et se faire remettre en échange le même poids de métal monnayé) et en ce que les pièces faites de ces métaux avaient légalement pouvoir libératoire illimité. Sans le chercher, ces pays stabilisèrent ainsi les cours de l'argent par rapport à l'or. Les deux métaux admis à la frappe libre étaient tous les deux tarifés par rapport à l'unité monétaire de compte de ces pays-là (franc, lire, drachme), et l'étaient ainsi l'un par rapport à l'autre. Un débouché illimité à prix fixe était ouvert à celui des deux métaux que par ailleurs certains événements auraient pu menacer de mévente. Un gramme d'or valait 15 grammes 50 d'argent, et, pendant trois quarts de siècle, sous réserve de quelques écarts minimes, la valeur comparée des deux métaux ne changea pas. La baisse séculaire de l'argent fut arrêtée autour du cours de 66 pence et demi l'once standard.

En 1873, la situation se modifia. L'Allemagne renonça à baser sur l'argent métal son unité monétaire, et devint monométalliste-or. Ce fut une première atteinte au prestige encore grand du métal blanc, mais elle n'eut d'abord que des conséquences limitées : les porteurs d'argent trouvaient encore des débouchés à prix fixe aux Hôtels des Monnaies des pays bimétallistes. Malheureusement, ces pays, en présence de l'augmentation de la production de l'argent et de la baisse des cours, se sentirent de plus en plus menacés d'une exportation de tout leur or, et d'une importation chez eux de tout l'argent dont les autres pays ne voulaient plus. Aussi durent ils tous, en 1875 et 1876, suspendre la frappe libre de l'argent. Cela suffit à les protéger contre une invasion de métal blanc, mais cela troubla profondément le marché des métaux. Il y eut désormais rupture entre la valeur de l'argent-métal et celle de l'argent monnayé. Seuls les Hôtels des Monnaies des pays d'Extrême-Orient continuèrent d'accueillir l'argent à prix fixe. Mais le rôle économique international de ces pays n'est point assez grand pour qu'un tel débouché puisse assurer le maintien des cours du métal. La baisse de l'argent se précipita donc, comme toute tendance longtemps réprimée par des procédés artificiels. L'once, qui avait valu 59 pence $\frac{5}{16}$ en 1874, 56 $\frac{7}{8}$ en 1875, tomba à 46 pence $\frac{3}{4}$ en juillet 1876, et la baisse se poursuivit ensuite.

Alors eurent lieu, en Amérique, les premières tentatives en vue de la hausse du métal blanc, les pouvoirs publics s'étant chargés d'en acheter

d'importantes quantités, de façon à épuiser les stocks ou même fournir une contrepartie importante aux fortes offres de métal nouvellement extrait. Alors aussi, à Bruxelles, une conférence internationale, réunie pour lutter contre la raréfaction des monnaies et la baisse des prix, s'intéressa au problème de l'adoption du bimétallisme par le monde entier (1). Mais cette proposition fut repoussée, et les achats des Etats-Unis ne servirent à rien.

En 1897, l'once tomba à 23 pence. De 1900 à 1914, les cours oscillèrent entre 23d et 27d. Ils semblaient alors très faibles, mais l'on n'espérait pas mieux. La production n'avait-elle pas en effet, tendance à augmenter sans cesse, l'argent étant en fait devenu un sous-produit de l'extraction de plusieurs autres métaux. On arriva ainsi au cours particulièrement bas de 22d $\frac{1}{2}$ en 1915. L'or valait, non plus 15 fois $\frac{1}{2}$, mais à peu près 44 fois l'argent.

On eut alors la surprise de voir se produire une hausse très vive et très spontanée du métal blanc. Celle-ci se poursuivit pendant toute la fin de la guerre européenne, et l'once atteignit, le 11 février 1920, le cours de 89 pence $\frac{1}{2}$, cours très supérieur à celui auquel elle était cotée au plus beau temps du bimétallisme européen. On s'est souvent demandé quelles avaient été les causes de ce mouvement de hausse. Il suffit, pour l'expliquer, de noter que l'Europe ruinée dut alors payer à l'Extrême-Orient des quantités importantes de denrées alimentaires et de matières premières, et donc se procurer de l'argent pour y effectuer des paiements. Ce cours de 89 pence $\frac{1}{2}$ était d'ailleurs moins surprenant qu'il semble à priori ; en effet, l'or avait alors beaucoup baissé par rapport à toutes les autres marchandises ; il l'avait donc fait aussi par rapport à l'argent. D'autre part, on ne saurait oublier que la livre sterling accusait alors une baisse d'un tiers à peu près par rapport à l'or : 89 pence $\frac{1}{2}$, cela ne représentait que 55 pence-or à peu près. L'argent n'avait donc pas réellement reconquis sa valeur-or de 1873. Enfin, une telle hausse fut éphémère. Assez vite les cours retombèrent, et bien au-dessous de ceux de 1915. Le 9 février 1931, la baisse atteignit le nouveau cours-record de 12 pence.

(1) Les délégués des Etats-Unis avaient même accepté que l'argent fût réadmis à la frappe libre, avec une nouvelle valeur, calculée d'après les cours cotés en 1892, que, par exemple, on acceptât la proportion d'un gramme d'or pour trente grammes d'argent.

Après l'abandon de l'étalon or en Angleterre (21 septembre 1931) et la baisse de la livre, les cours de l'argent énoncés en livres remontèrent un peu, mais sans pouvoir se fixer à un niveau-or supérieur à celui du début de l'année 1931. En 1931, 1932, et au début de 1933, ils oscillèrent autour de 20 pence dépréciés, c'est-à-dire, à peu près, 12 pence-or.

C'est dans ces conditions qu'a été tentée l'expérience Roosevelt de revalorisation du métal.

I.

Avant tout, pourquoi cette expérience ? Pourquoi le Gouvernement américain s'est-il décidé ou résigné à provoquer une hausse du métal blanc ?

Il n'est pas douteux que l'on a cherché surtout à satisfaire des intérêts électoraux puissants, ceux des producteurs d'argent. Ce n'est pas que ceux-ci soient très nombreux, ni que cette production présente, pour l'économie américaine, ou pour le commerce extérieur des Etats Unis, une très grosse importance (15 à 17% seulement de la production mondiale). Mais l'organisation politique des Etats-Unis donne aux "silvermen" une influence considérable au Sénat (on sait qu'au Sénat les Etats sont tous représentés également, quel que soit le chiffre de leur population ; les Etats peu peuplés de l'Ouest, producteurs d'argent, y jouissent donc d'une représentation très forte, eu égard au chiffre de la population).

Ce n'est pas d'ailleurs la première fois que dans l'intérêt des "silvermen" le monde politique des Etats-Unis se livre à des expériences dangereuses. Déjà lors de la baisse qui suivit l'abandon du bimétallisme européen en 1876, le Trésor public des Etats-Unis avait été contraint par le Bland Act de 1878, d'acheter deux millions d'onces d'argent par mois.

Puis le Sherman act de 1890 avait porté à quatre millions et demi de dollars la valeur de ces achats mensuels. Mais cette expérience avait été arrêtée, en raison de son échec, le 1er novembre 1893. On se rappelle qu'alors les "silvermen" avaient déclenché contre l'or une campagne adroite et riche de formules pittoresques, dont la préparation des élections de 1896 avait fourni le prétexte. Bryan, le bouillant candidat démocrate, n'avait-il pas affirmé qu'il convenait de parer à la baisse

constante du niveau des prix par l'accroissement du stock monétaire, donc par la revalorisation de l'argent, et que cela seul empêcherait que le monde "soit crucifié sur une croix d'or." Cette campagne avait échoué, et l'abandon définitif des achats de métal blanc par le Trésor avait déterminé, on le sait, une forte chute des cours.

Or, aux yeux des "silvermen", aujourd'hui, si l'expérience de 1890 a échoué, c'est parce qu'elle n'a pas été poussée assez loin, ni poursuivie assez longtemps. Certains d'entre eux n'ont pas perdu l'espoir que les Etats-Unis réadmettent un jour l'argent à la frappe libre, soit à un prix correspondant à celui d'une once d'or pour seize d'argent, soit à tout autre plus conforme à la situation présente des marchés. Pourtant ces prétentions sont inadmissibles. La frappe libre de l'argent serait pour les Etats-Unis le point de départ d'une très forte évasion d'or ; cela donnerait finalement à l'Amérique un étalon monétaire dont au XXème siècle aucun autre pays ne veut plus.

Mais si techniquement le retour à la frappe libre du métal blanc est indéfendable, on n'a pas manqué de mener, eu faveur de sa revalorisation artificielle, une curieuse offensive théorique.

1. On a affirmé d'abord que l'introduction d'une assez forte quantité d'argent dans la circulation monétaire entraînerait un relèvement des prix internes et faciliterait la reprise des affaires.

C'était reprendre les arguments de Bryan. Mais la crise ne donnait-elle pas à ces idées un crédit nouveau ? Dans le monde entier, des auteurs considérables n'ont-ils pas depuis quelques années, répandu (à tort selon nous) l'idée que la raréfaction prochaine et progressive de l'or allait pendant de longues années entraîner une forte baisse des prix et un marasme continu ? Un homme politique français ne s'est-il pas montré accessible à l'idée d'une "remonetisation de l'argent ?" (1) Le directeur même d'une très importante affaire anglo-franco-néerlandaise de pétrole, ne s'est-il pas montré favorable à la même idée ? A fortiori, dans une Amérique ruinée par la menace d'une baisse

(1) Voir deux articles de M. Joseph Caillaux dans le Capital, du 25 février 1931 et du 15 juin 1931.

continue des prix, un tel argument devait réussir auprès de tous les fermiers et de tous les théoriciens de l'inflation. La remonétisation de l'argent devait apparaître comme une inflation forcément limitée, et donc sans risques.

2. On affirma aussi que cela reconstituerait le pouvoir d'achat des pays à étalon d'argent. A la vérité, cela visait surtout la Chine et le Mexique. Mais pour les besoins de la cause, on amplifia leur importance : c'est "la moitié du genre humain," qu'on prétendit servir par cette politique. Déjà l'on avait souvent affirmé que la baisse de ce pouvoir d'achat était responsable de la crise actuelle. En le reconstituant, on allait mettre fin à celle-ci. On avait aussi l'espoir, qu'en raison du service qui leur serait ainsi rendu, les nations favorisées par la politique américaine achèteraient davantage aux Etats-Unis.

3. On présenta même d'autres plans plus machiavéliques. La politique argentiste fut déclarée devoir être un obstacle au développement du commerce extérieur du concurrent japonais. Celui-ci exporte, dit-on, parce qu'il produit à bas prix. Or c'est en Chine qu'il achète la plus grande partie de ses matières premières et de ses denrées alimentaires. En relevant la valeur de l'argent, et donc de la monnaie chinoise, on allait forcément relever le prix de revient de la production japonaise, et ainsi arrêter son essor.

4. Vis-à-vis même de la Grande-Bretagne, cette politique fut présentée comme un redoutable instrument de pression. En 1934, les Etats-Unis tendaient à la stabilisation générale des monnaies, dont l'Angleterre ne voulait pas encore. Mais, dit-on, la revalorisation de l'argent allait provoquer une hausse de la valeur métallique intrinsèque des roupies hindoues ; celle-ci allait devenir supérieure à leur valeur nominale. Cela provoquerait une exportation générale de tout l'argent des Indes, toujours plus tentante et plus lucrative, à mesure que l'Angleterre laisserait se déprécier davantage la livre sterling et aussi la roupie, solidaire de cette dernière. La Grande-Bretagne, pour sauver le statut monétaire des Indes, serait tenue d'arrêter la baisse de la livre anglaise, et d'accepter la stabilisation générale des monnaies. Ainsi les Etats-Unis auraient rendu service au monde entier, bien qu'ayant joué pour eux-mêmes une excellente partie, sûrs à peu près de gagner sur tous les tableaux.

On ne veut pas croire que le Gouvernement des Etats-Unis ait ajouté foi à de telles prétentions, qu'il ait cédé à ce machiavélisme d'école primaire, qu'il ait cru à une hausse du métal blanc, assez forte pour provoquer de pareils résultats. Sans doute, ces idées d'offensive monétaire contre le Japon et la Grande-Bretagne ont pu faire bonne figure dans les manifestes de la campagne des "silvermen". Mais il est probable que jamais le Gouvernement ne les a faites siennes. On peut seulement admettre qu'il a désiré, par ses achats d'argent, procéder à une sorte d'inflation argentiste interne, et accroître le pouvoir d'achat extérieur de la Chine.

II

Il ne s'y décida d'ailleurs pas tout de suite. Le président Roosevelt commença par résister, puis fit des promesses vagues. C'est seulement vers le milieu de l'année 1934 qu'il transigea avec les "silvermen" et accepta de soutenir et de relever les cours du métal blanc, sans tenir compte de l'échec des expériences antérieures tendant au même résultat. Ses hésitations sont bien marquées par la série des actes législatifs et réglementaires échelonnés entre mars 1933 et 1935 :

L'Emergency Bank Act du 9 mars 1933 avait donné au Président certains pouvoirs de contrôle sur les métaux, mais cette déclaration de principe n'avait pas donné lieu à des initiatives importantes.

Un peu plus tard, en vertu du Farm Relief Act du 12 mai 1933 ⁽¹⁾, le Président s'était fait accorder le droit de modifier le prix du dollar-or et du dollar d'argent, puis celui plus important d'accepter en argent le paiement des dettes internationales, au taux, très avantageux pour les débiteurs, de 50 cents l'once (seule la Grande-Bretagne en profita, et pour une somme limitée à 28-000-000 d'onces).

Il semble qu'alors le président Roosevelt ait voulu assainir le marché du métal, à la fois par l'arrêt de la production et par la résorption des stocks. C'eût été très sage, et cela eût pu réussir. Mais cela eût rendu nécessaire une action internationale ; puis cela ne faisait pas l'affaire des argentistes. Ces derniers voulaient bien voir réduire les stocks, mais souhaitaient ne pas arrêter leur production.

(1) Il est très symptomatique que ces mesures d'ordre monétaire aient été prises en vertu d'une loi consacrée, en principe, au relèvement de l'agriculture. La révalorisation de l'argent a toujours été présentée aux Etats-Unis comme une mesure de protection de celle-ci.

A la Conférence de Londres, leurs efforts obtinrent le vote de la résolution du 20 juillet 1933, en vertu de laquelle tous les peuples s'engageaient à mettre de l'argent autant que possible en circulation comme monnaie d'appoint. Mais en fait, cet engagement était pris en termes tellement vagues qu'il ne pouvait avoir qu'une bien faible portée. Plus intéressante fut la convention du 22 juillet 1933, en vertu de laquelle les six pays les plus intéressés au maintien des cours de l'argent s'engageaient à garder leurs stocks intacts, et même à procéder à des achats de 35-000-000 onces par an⁽¹⁾. Les résultats ainsi acquis étaient insuffisants pour provoquer une hausse du métal. En fait, celui-ci baissa.

Vint alors la Proclamation du 21 décembre 1933 : en vertu de celle-ci, les Hôtels des Monnaies américains devaient acquérir, jusqu'au 31 décembre 1937, tout l'argent neuf extrait des mines américaines, au prix de 1 dollar 29 l'once moins 50 pour cent de seigneurage, soit en réalité 64 cents l'once, c'est-à-dire 20 pour cent de plus que sur le marché. Par là on revenait partiellement à la frappe libre, mais seulement au profit de l'argent neuf sortant des mines américaines. Celles-ci étaient sauvées, mais de façon temporaire et trop artificielle. Cela, d'ailleurs, ne pouvait provoquer un redressement des cours libres de l'argent sur les marchés ordinaires : pour en arriver là il fallait créer une disette d'argent et en augmenter la demande.

C'est au début de 1934 qu'eut lieu la véritable campagne argentiste, accompagnée de propositions de lois des "silvermen": le sénateur Fiesinger proposa des achats de 1-500-000 onces d'argent par mois, le sénateur Dies demanda que l'on acceptât le règlement en argent de toutes les exportations agricoles. Devant ce déchaînement de passions, le président Roosevelt transigea, probablement à contre-cœur, et canalisa le courant argentiste au lieu de lui opposer un barrage absolu. Il fit déposer un projet de loi, et celui-ci devint le Silver Purchase Act du 19 juin 1934. En vertu de cette loi, la Trésorerie américaine doit acheter, jusqu'à la fin de 1937, sur les marchés des métaux, même étrangers (Londres surtout), de l'argent au cours du marché jusqu'à ce qu'il en accumule pour une somme égale au tiers de l'encaisse-or des Banques Fédérales de Réserve. Elle ne doit pourtant pas le faire à des cours supérieurs au pair monétaire. Elle doit ainsi accumuler des stocks, et sur cette garantie, émettre des "silver-certificates" pour une valeur égale ou même supérieure au prix d'achat, mais ne pouvant dépasser la valeur au pair monétaire du

¹⁾ Cet engagement d'ailleurs n'a pas été bien respecté.

métal ainsi acheté.⁽¹⁾ Il n'est pas question, dans cette loi, de limiter la production du métal.

Cette législation a été soumise à bien des critiques. Il est difficile d'approuver le but auquel elle tend, mais la méthode choisie pour atteindre ce but n'est pas trop maladroite. La stratégie du Gouvernement américain se prête à plus de reproches que sa tactique. En effet, l'on s'est ingénié à atténuer, au moins momentanément, les deux risques dont la politique argentiste auraient pu entraîner la réalisation. On a fait disparaître le risque d'un déficit de Trésorerie dû aux achats d'argent : ces achats sont couverts par l'émission de billets. Et même, plus le Trésor achète d'argent, plus il gagne. En effet, lorsqu'il achète 1.000 onces à 45 cents, il les paie 450 dollars, mais, sur cette garantie, il peut émettre des billets pour une somme allant de 450 à 1.290 dollars. D'autre part, il n'y a pas à redouter d'inflation, du moins immédiatement. La présence d'un stock d'or énorme dans les caisses des Banques Fédérales de réserve, est contre celle-ci une garantie suffisante ; par ailleurs, la loi limite d'après le stock d'or existant, la quantité d'argent à acheter et le montant des silver certificates à émettre.

(1) Voici, d'après le Bulletin Quotidien de la Société d'Etudes d'Informations économiques, le compte rendu du contenu de chacun des articles de cette loi :

(1) Elevation de la proportion d'argent figurant dans les stocks monétaires des Etats-Unis, jusqu'à ce que cette proportion atteigne un quart de la valeur monétaire cumulée des stocks d'or et d'argent (article 2) ;

(2) Achat d'argent par le secrétaire du Trésor, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, sous la triple condition que la proportion du quart ne soit pas atteinte, qu'aucun achat ne soit effectué au-dessus du pair monétaire, qu'aucun achat d'argent, se trouvant au 1er mai 1934 sur le territoire des Etats-Unis, ne soit passé à plus de 50 cents l'once de fin (article 3) ;

(3) Ventes d'argent par le secrétaire du Trésor, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, si le prix courant excède le pair monétaire, ou si la proportion du quart est dépassée (article 4) ;

(4) Emission de "silver certificates" pour un montant égal ou supérieur au prix d'achat de tout l'argent acquis comme il est dit plus haut, avec maintien obligatoire au Trésor de "standard silver dollars," et pièces divisionnaires, en nombre tel que leur valeur au pair égale la valeur nominale des certificats (article 5) ;

(5) Contrôle absolu par le secrétaire du Trésor de toutes opérations sur l'argent (achat, importation, etc...) (article 6) ;

(6) Pouvoir donné au président de requérir, par voie d'"executive order," la livraison aux Monnaies de tout l'argent se trouvant sur le territoire, quels qu'en soient les possesseurs (article 7) ;

(7) Impôt de 50 pour cent sur le montant des bénéfices nets réalisés par tout vendeur d'argent (article 8).

Mais l'on ne pouvait se borner à des achats sur les marchés officiels. Aussi, l'Executive order du 9 août 1934 proclama-t-il un peu plus tard la nationalisation de l'argent, c'est-à-dire la réquisition de tous les stocks disponibles aux Etats-Unis (afin d'arrêter la spéculation consistant à drainer l'argent des Etats-Unis, pour le porter à Londres, et l'y revendre au Trésor américain).

Depuis lors, il y a, pour le métal blanc, trois cours en Amérique : celui, d'abord, de l'argent minier (argent récemment extrait des mines), puis celui de l'argent réquisitionné ("decree silver"), enfin, celui de l'argent libre sur le marché : ce dernier seulement est à considérer, en raison de ses variations. Les achats ont été presque continuels ⁽¹⁾. Ils ont porté sur 317-000-000 d'onces en 1934, et 375-000-000 d'onces en 1935. La marge d'achat s'élève à mesure qu'augmente l'encaisse-or des Banques Fédérales de Réserve.

En définitive, les Etats-Unis ont donc fait et continuent de faire seuls un effort considérable, pour racheter les stocks d'un métal dont aucun pays ne veut plus comme base de son système monétaire, et malgré, l'échec de plusieurs tentatives antérieures du même genre. On peut admirer leur obstination ; reste à savoir à quoi elle a abouti.

III

Quels ont été les résultats de cette expérience ?

Aujourd'hui, presque tout le monde affirme qu'elle a échoué. Au contraire, le Gouvernement américain assure qu'elle continue, et qu'on ne peut encore la juger, ses fruits les meilleurs n'étant pas encore mûrs. Pour nous, ce sont les pessimistes qui ont raison. L'échec récent de la revalorisation de l'argent s'ajoute aux autres expériences de directionnisme monétaire, qui ont déjà si profondément déçu leurs partisans chaque fois qu'elles ont été tâchées.

Il est inutile d'abord de faire remarquer, qu'en tant qu'instrument de pression sur l'Angleterre ou le Japon, cette expérience n'a pas réussi.

(1) Ces achats, arrêtés un moment, dans les derniers mois de 1935, sans doute parce qu'alors le Gouvernement américain consacrait ses disponibilités à des opérations internes plutôt qu'à d'autres sur les marchés de Londres, ont repris depuis lors régulièrement sur ce marché.

L'on a déjà vu que tel n'était pas au fond le but que le Gouvernement américain lui avait assigné. Mais il semble bien que les auteurs de la tentative aient visé trois buts principaux : stabilisation des cours de l'argent à un niveau élevé; coup de fouet donné à la reprise des affaires en Amérique; rétablissement du pouvoir d'achat des pays à étalon d'argent. On va voir que ces divers objectifs n'ont pas été atteints.

1^o : Les cours de l'argent-métal se sont-ils redressés? Pour bien répondre à cette question, l'on doit prendre une précaution. C'est seulement la hausse de l'argent *par rapport à l'or* qui peut être prise en considération ⁽¹⁾ parce que l'or est le seul étalon dont la valeur n'a pas été modifiée depuis le début de la tentative. La hausse de l'argent vis-à-vis de la livre ou du dollar, pourrait être confondue avec leur baisse. Or que voyons-nous ?

La politique monétaire américaine a d'abord entraîné une hausse lente mais continue des cours de l'argent, jusqu'à la fin de l'année 1934. Après un temps d'arrêt, cette hausse reprit, à un rythme accéléré, en avril 1935, ce qui a entraîné immédiatement le relèvement en Amérique du prix officiel de l'argent neuf extrait des mines, puis certaines réactions à l'étranger, comme sur le territoire des Etats-Unis : la production a augmenté, dans certains pays l'argent a été démonétisé. Finalement, le mouvement de hausse a été assez vite enrayé. Enfin, en novembre 1935, s'est produite une chute rapide des cours, due sans doute à la réforme monétaire chinoise dont nous avons parlé, et suivie d'un palier où nous nous trouvons encore. Aujourd'hui, le cours du métal blanc est à Londres de moins de 20 pence l'once standard, tandis qu'au début de la réforme (30 juin 1934) il était aussi de 20 pence. Mais, entre ces deux dates, la livre anglaise a baissé. Si nous comptons en or, nous trouvons qu'au 30 juin 1934 l'or valait 82,85 fois l'argent, et qu'au 15 février 1936 il valait 85,1 fois. L'argent a donc *baissé* au cours de l'expérience Roosevelt et malgré elle.

(1) Il nous a été fait observer, à la suite de notre exposé oral sur cette question à la Société Royale d'Economie Politique, qu'il eût été aussi sage de rechercher la hausse du pouvoir d'achat de l'argent par rapport à toutes les autres marchandises, plutôt que par rapport à l'or. Mais une telle méthode confirmerait encore plus nettement notre thèse. En fait, les cours actuels étant pour l'argent inférieurs à ceux de 1934, et les prix des autres marchandises ayant dans l'ensemble augmenté, en fin de compte le pouvoir d'achat de l'argent a très nettement baissé.

Si, par ailleurs, nous nous rappelons qu'en avril 1931, c'est-à-dire avant la chute de la livre sterling le cours-record de la baisse de l'argent avait été de 12 pence 15, mais en or, et que cela représente aujourd'hui 21 pence 05, nous devons conclure que jamais, depuis l'origine du monde, l'argent n'a été si bas.

Et pourtant, les cours sont soutenus par l'action d'un acquéreur (le Trésor américain) qui prend tout ce qu'on offre. Qu'advierait-il si cette action de soutien venait à cesser ? L'Amérique est obligée, maintenant, de poursuivre ses achats, non plus dans l'espoir d'une hausse mais seulement pour éviter la baisse.

2° Cette expérience a-t-elle du moins donné un coup de fouet à l'activité productrice américaine ? Sur ce point, l'on ne saurait insister. Sans doute il y a eu reprise des affaires aux Etats-Unis. Mais il est bien douteux qu'elle soit due à l'inflation argentiste. Les émissions de "silver certificates" provoquées par les achats d'argent sont en effet restées relativement faibles. Puis en Amérique ce n'est pas par le mécanisme des émissions de billets qu'on peut faire facilement une forte inflation. C'est par l'élargissement des ouvertures de crédits bancaires. Or, à cet égard, les entrées d'or qui se sont produites aux Etats-Unis depuis deux ans laissent à l'ensemble des banques américaines beaucoup plus de latitude que les achats d'argent du Trésor.

3. Quelles ont été les répercussions de cette tentative sur les pays à circulation d'argent ?

Aucun doute à cet égard : on a obtenu le contraire des résultats escomptés.

Pour que cette politique réussisse vis-à-vis de la Grande-Bretagne, il eût fallu que le prix de l'argent fût porté à un niveau relativement très élevé (supérieur à celui qu'il représente, monnayé en roupies hindoues). Mais ce point critique, auquel aurait eu lieu la fuite des réserves monétaires des indés, était trop élevé pour pouvoir être atteint facilement ; il ne l'a pas été. Le Japon que l'on voulait menacer d'une hausse de ses denrées alimentaires (d'origine chinoise) ne l'a pas été pour des raisons propres à la Chine et que nous allons voir.

Les pays d'Amérique Centrale au contraire, et surtout le Mexique ont été troublés par la hausse éphémère des cours de mars et d'avril 1935. Elle a porté la valeur du métal non monnayé au-dessus de celle du métal monnayé. Cela a engendré une forte exportation de métal,

par conséquent une déflation interne et une pénurie de monnaie. Le Mexique surtout s'est ainsi soumis à une expérience involontaire de déflation, avec toutes les difficultés que celle-ci entraîne dans la marche des affaires. Aussi dans plusieurs pays d'Amérique Centrale la frappe de l'argent a-t-elle été arrêtée. En définitive l'usage monétaire de l'argent a diminué dans ces pays là et leur pouvoir d'achat à l'extérieur à été restreint.

En Chine on crut d'abord à un succès. La hausse du printemps 1935 avait placé momentanément les importateurs Chinois dans une situation plus favorable qu'auparavant vis à vis des pays à monnaie d'or. Mais cette hausse elle-même ne tarda pas à entraîner des maux redoutables. Les prix chinois étant en valeur internationale relevés dans la mesure même où l'argent était revalorisé, les exportations chinoises diminuèrent, et par contre coup, aussi les importations; celles-ci, en effet, ne peuvent être payées que par celles-là. On comprend quelle avait été l'erreur des dirigeants Américains. En fait ce n'est pas avec son stock de monnaie qu'un pays peut payer ses importations, c'est, selon la loi des débouchés, avec le prix de ses exportations. Le pouvoir international d'achat de la Chine *diminua* donc au lieu d'augmenter, en raison de l'expérience américaine. Et, chose curieuse, ce furent précisément les exportateurs Américains qui eurent le plus à en souffrir. L'Indo-Chine française semble avoir profité quelque peu des circonstances; la hausse de l'argent, en effet, faisant disparaître aux yeux des Chinois la cherté relative des pays restés fidèles au bloc-or, et de leurs satellites, comme l'Indo-Chine. Celle-ci put accroître ses ventes de riz à la Chine. Au contraire, les achats chinois en Amérique ont diminué de plus de moitié de 1934 à 1935.

D'autre part, la hausse de l'argent déclencha en Chine une très forte spéculation sur les cours de ce métal. Les hommes d'affaires chinois furent partagés entre deux impressions: certains crurent la hausse durable, d'autres la crurent éphémère. Mais dans les deux cas les réactions individuelles tendirent au même résultat final: les premiers thésaurisèrent l'argent, les seconds crurent devoir profiter des cours anormalement élevés pour vendre des pièces sur le marché des métaux. De toute façon il s'ensuivit une forte restriction de la circulation monétaire.

Cette sorte de déflation engendra une baisse des prix, une restriction du pouvoir d'achat interne, et finalement une crise bancaire grave au printemps dernier. Neuf banques modernes et sept "native banks"

suspendirent leurs paiements ; le taux de l'escompte fut porté à 26 pour cent.

La situation devint vite assez grave. Déjà une taxe de 14,5 pour cent avait été établie sur les exportations d'argent à la fin de l'année 1934. Cela ne suffit pas à empêcher la sortie du métal. Aussi, le 2 novembre 1935 sous l'impulsion, semble-t-il, d'un expert britannique, il fallut procéder à une réforme complète du système monétaire chinois. La taxe à l'exportation fut portée à 65 pour cent. Puis l'on décida "la nationalisation" de l'argent, c'est-à-dire sa réquisition au profit de trois grandes banques, émettant en échange des billets à cours forcé. (On prévoit même maintenant que ces mesures ne tarderont point à être complétées par l'attribution d'un monopole à la *Central Bank of China*.) A Canton et dans la Chine du Sud, des mesures analogues ont été prises, à ceci près que le gouvernement y joue le rôle joué à Changhaï par les trois plus grandes banques en ce qui regarde la réquisition des stocks d'argent. Pour le moment on ne sait pas encore ce qui adviendra de la monnaie chinoise, ni à quelle devise étrangère elle sera finalement attachée. Jusqu'à présent son cours est établi en livres sterling et en dollars de façon provisoire. Ce qui est seulement certain c'est qu'en fait la Chine a renoncé à l'étalon-argent. Il pourrait même arriver que, vendant une partie de ses stocks d'argent à un prix relativement élevé, la Chine puisse peu à peu se constituer un stock de devises-or et même d'or relativement important. Cela sera d'autant plus facile que les Etats-Unis poursuivront plus longtemps leur politique actuelle.

Ainsi, en définitive, l'initiative américaine a abouti jusqu'à présent à une *réduction* du rôle monétaire de l'argent dans le monde entier, et à un bouleversement du pouvoir d'achat de l'Extrême-Orient. C'est le contraire de ce qu'on avait voulu.

*
* *

Aujourd'hui donc l'expérience américaine se présente comme ayant complètement échoué. L'argent est de plus en plus dépouillé de ses dernières fonctions monétaires. Il reste un métal joli, utile, brillant. Mais ce n'est plus un métal *précieux* au sens économique du mot. Il participe moins dorénavant à la nature de l'or qu'à celle du nickel,

du cuivre ou de l'étain. Cela résulte sans doute des circonstances, mais aussi de l'expérience américaine. C'est celle-ci, en effet, qui a fait renoncer l'Extrême-Orient à l'étalon argent. Elle mérite donc d'être rapprochée de celles qui avaient déjà obtenus les "silvermen" à la fin du XIXe siècle, en sorte qu'on peut en tirer une loi générale : après chaque tentative de revalorisation de l'argent, le cours du métal accuse une chute, *un niveau inférieur* à ceux qui avaient été atteints avant qu'elle n'ait commencé. Il ne semble pourtant pas que l'on doive s'attendre cette fois-ci à une chute très forte, parce que la hausse artificielle provoquée un moment par la tentative n'a pas été trop accentuée.

Contre une telle conclusion les "silvermen" naturellement protestent. L'expérience, disent-ils, n'est pas finie ; il faut attendre son terme pour la juger. A force d'acheter, le Trésor américain finira même par provoquer une disette d'argent. Sa marge légale d'achat reste énorme.

En fait, cet espoir ne repose sur rien. Pour qu'il se réalise il faudrait que la politique américaine parvienne à un épuisement des stocks mondiaux ; on ne peut sérieusement l'espérer. C'est vrai, sans doute qu'il n'y a pas de limite légale ni financière, *en principe*, aux achats américains. Ceux-ci doivent seulement ne pas dépasser un certain pourcentage de l'encaisse-or des Banques Fédérales de Réserve. Or, après des achats ayant porté depuis deux ans sur sept cent millions d'onces, les Etats-Unis peuvent encore acheter 1-200-000-000 onces. Et à mesure que l'encaisse-or se relève ce chiffre aussi s'accroît. Mais par ailleurs les réserves de l'Extrême-Orient sont inépuisables. Les Etats-Unis semblent jeter des dollars dans un nouveau tonneau des Danaïdes.

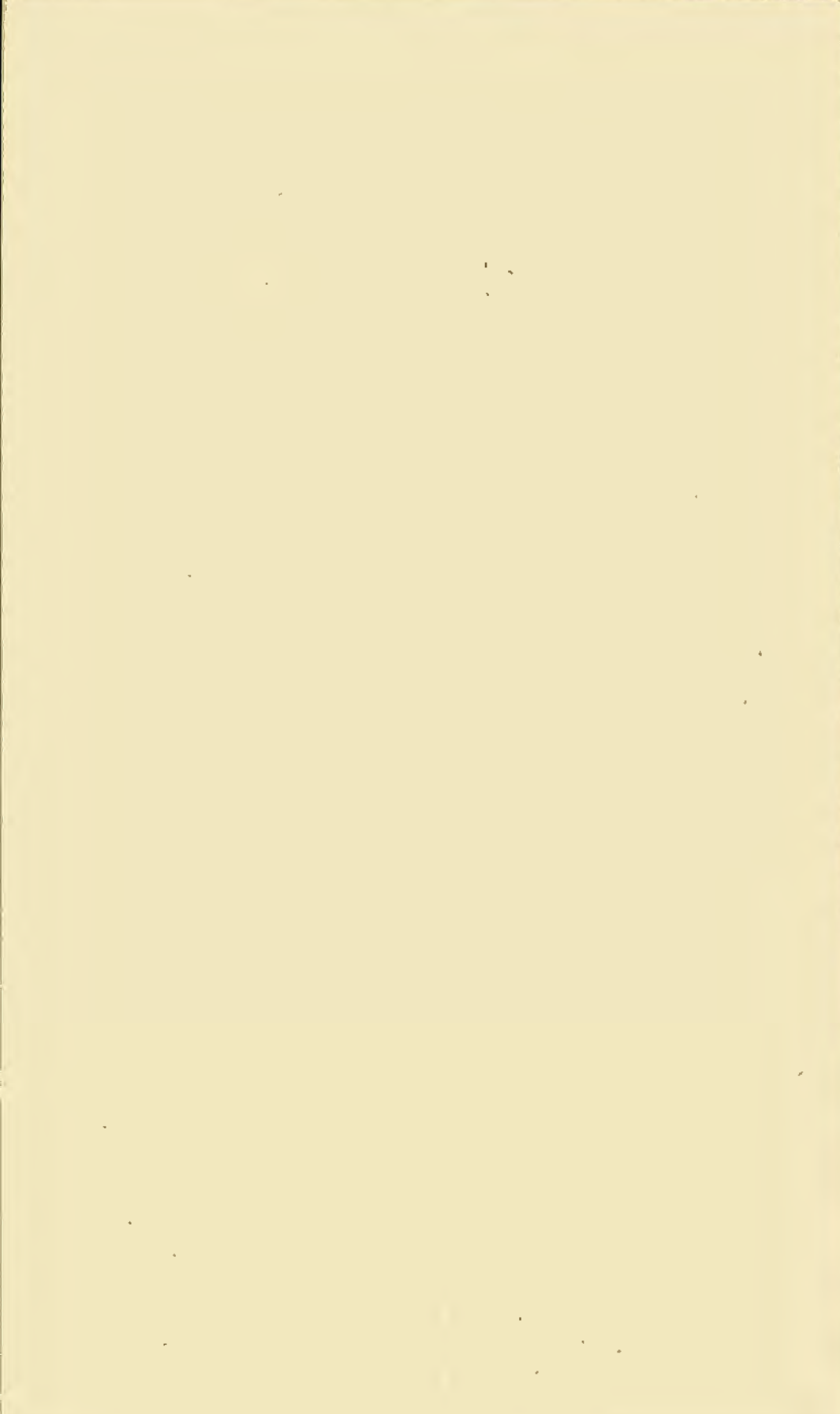
De plus, si bien conçue que soit la tactique américaine, elle n'est pas absolument exempte de risques, et ceux-ci sont d'autant plus graves que leur réalisation pourra devenir effective au moment où l'on s'y attendra le moins. Voici pourquoi : si pour une raison ou pour une autre l'encaisse-or des Etats-Unis venait à baisser vite (et les achats d'argent eux-mêmes pourraient à la longue provoquer cette baisse) brusquement la limite légale de ces achats se trouverait dépassée ; il y aurait proportionnellement trop d'argent. Comment pour y remédier, pourrait-on revendre de l'argent, et à quel cours ? On est donc tenu, en fait, de rester toujours très loin de la proportion légale

de un quart d'argent pour trois quarts d'or, pour que jamais des sorties d'or ne fassent qu'elle soit involontairement dépassée. Si elle l'était, et si la spéculation s'en apercevait, les exportations d'or s'accéléraient, et le dollar, comme la peseta de 1913, deviendrait vite une pure monnaie d'argent, épousant l'irrégularité et la baisse des cours de celui-ci. En fait donc on ne saurait prévoir que la tentative américaine puisse parvenir sans danger à l'épuisement des stocks mondiaux, et réussir un jour mieux que maintenant.

Peut-être aurait-on pu faciliter son succès en limitant la production du métal. Mais les producteurs s'y sont opposés, et ont ainsi provoqué l'échec certain du régime imaginé pour les protéger.

Est-ce à dire que le cours du métal blanc ne puisse plus que diminuer ? Non, sans doute. Quelles que soient ici les convictions personnelles, la science économique ne peut pas procéder à des prédictions si nettes. Elle ne peut que conclure à l'échec d'une intervention artificielle sur les cours. Les Etats-Unis ont perdu définitivement la "bataille de l'argent." Mais les cours sont soumis à d'autres facteurs indépendants de telles interventions. Pour des raisons naturelles, guerres, épuisement des mines et filons, découvertes techniques permettant une plus large utilisation de l'argent, celui-ci peut encore remonter. Mais tout cela reste imprévisible : il y a encore de beaux jours pour la spéculation sur les métaux.

EMILE JAMES



SOUVERAINETÉ DE LA MORALE ⁽¹⁾

PAR

M. MANFREDI NOB. SIOTTO PINTOR,
DE L'ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL,
PROFESSEUR AUX FACULTÉS DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ
EGYPTIENNE ET DE L'UNIVERSITÉ DE FLORENCE.

SOMMAIRE :

- I.—La morale savante et la morale pour tout le monde. Aristote et Platon. Schopenhauer et un curé chasseur de chamois. La morale, lumière resplendissante.
- II.—La morale et le droit. Leurs rapports d'après deux conceptions opposées. Caractérisation positive du droit. Les logiciens outranciers. Equivoques des adversaires du positivisme. Souveraineté de la morale dans les rapports internes d'ordre public.
- III.—Le prétendu droit des gens. La société internationale et les sociétés primitives. La violence privée et la guerre. Caractère illusoire du Pacte de la Société des Nations et du Pacte Briand-Kellog. Le droit stationnaire et la morale en marche.
-

Si le titre, apparemment prétentieux de cette modeste causerie a pu faire croire à quelqu'un que j'avais la malheureuse intention d'infliger à mon aimable auditoire une dissertation plus ou moins savante sur les diverses conceptions dogmatiques de la morale et de la souveraineté, je m'empresse de le détromper et de soulager son esprit. Ce n'est absolument pas de cela qu'il s'agit.

Je viens de lire un livre très savant, où la caractérisation de la norme morale, du point de vue de sa distinction de la norme juridique, est tracée, d'une manière assurément profonde, dans les lignes suivantes : " Tout d'abord, l'activité humaine, c'est-à-dire la masse mouvante des faits volontaires par où s'exprime l'existence de l'homme—animal qu'éclaire la pensée au sein de l'univers peut être prise comme objet d'évaluation vis-à-vis de l'empire absolu qui est inhérent à la nature de l'espèce,

(1) Conférence prononcée le 27 mars 1936 à la Section Juridique de la Société Royale d'Economie Politique, de Statistique et de Législation.

en ayant égard exclusivement au sujet qui la produit, qui en est le libre créateur. En face d'une situation donnée, l'individu humain peut se déterminer, et en fait se détermine, des manières les plus diverses. Et c'est parmi ces innombrables manières possibles, dont une seulement pourra se rapporter à l'obligation suprême qu'édicte la donnée éthique, qu'il faut qu'il choisisse. Or, lorsqu'il s'agit pour le sujet de faire ce choix à l'intérieur de sa conscience, les critères pour identifier l'acte imposé par cette exigence immanente qui fait corps, en quelque sorte, avec l'essence spirituelle de l'homme, ne peuvent être tirés que d'une norme de conduite, à caractère absolu, qui précise catégoriquement le devoir, qui indique d'une façon péremptoire ce qu'on doit faire et ce qu'on ne doit pas faire, qui établisse, en somme, un ordre, une succession de nécessités positives et négatives. C'est celle-ci qui est la norme morale de conduite "(1).

Voilà certes une conception de la morale, dont la haute valeur philosophique ne saurait être mise en doute. Mais quant à la possibilité de sa réalisation, quant à son efficacité pour le règlement effectif de la vie humaine, c'est une autre affaire. A Platon qui s'efforçait de creuser l'idée abstraite du bien, l'idée du bien en soi, Aristote répondait que cette idée n'était bonne à rien pour aider à connaître le bien réalisable dans la vie pratique, le bien *pour nous*. La morale humaine, disait-il, n'était pas un produit purement intellectuel, une conclusion de la recherche scientifique ; elle était la fleur de l'arbre de la nature humaine, le développement normal naturel des penchants humains. Quelques 2-200 ans plus tard, un philosophe que j'estime être le penseur le plus original et le plus puissant après Kant, Arthur Schopenhauer, faisait de cette conception d'Aristote une admirable application, en signalant dans la pitié le fondement ultime de la morale,(2) dans la pitié qui n'est pas un concept, mais un sentiment, un penchant naturel des âmes simples aussi bien que des âmes compliquées.

Dans mes pérégrinations alpestres j'ai fait la connaissance du curé d'un pauvre petit village perché à 1.700 mètres au-dessus du niveau de la mer. J'aimais à m'entretenir avec lui. Sa culture était rudimentaire mais son esprit alerte et chercheur, était riche de ressources. Je fis

(1) S. TRENTIN.—La crise du droit et de l'Etat. Paris-Bruxelles, l'Eglantine, 1935, p. 103.

(2) V. l'étude "Ueber das Fundament der Moral," qui a paru en 1840.

un jour sa rencontre sur une crête abrupte où il était grimpé pour chasser le chamois. Il me demanda si j'avais des victuailles dans mon sac, car il était à jeun depuis 24 heures, s'étant obstiné à poursuivre un chamois qui se montrait et disparaissait de temps à autre, sans se laisser approcher assez pour le coucher en joue. En partageant une croute avec lui je lui demandai s'il ne craignait pas, en s'éloignant si longtemps de chez lui, que la mort pût surprendre une de ses ouailles et que son absence la fit partir pour l'autre monde sans les secours religieux.

Oh ! pour cela, rien à craindre, me fit-il. Ce sont de braves gens, ils sont tous remplis de pitié les uns pour les autres. Avec moi ou sans moi, ils fileront toujours droit au paradis. Ce bon prêtre montagnard s'était donc fait inconsciemment de la morale la même idée que le grand philosophe allemand.

Eh bien, c'est de cette morale là, de la morale qui est à la portée de tout le monde, depuis l'humble montagnard jusqu'au plus puissant penseur, qu'il est question dans ma causerie. C'est sa souveraineté à elle que j'affirme. J'affirme qu'elle est le juge suprême, qu'aucune puissance n'échappe à ses sentences éclairées, sûres et universelles, que ceux-là même qui violent ses préceptes sont forcés de tâcher de se persuader et de persuader le monde qu'ils les respectent, qu'elle seule est toujours resplendissante d'une lumière droite et pure, qu'à elle seule appartient en dernière instance la victoire sur les doutes qui tourmentent notre esprit, sur les errements de notre logique prétentieuse, sur les illusions fatales que créent et nourrissent les passions qui nous aveuglent. Voilà ce que j'entends et ce qu'à mon avis il faut entendre par souveraineté de la morale.

II

Jamais, j'ose dire, la pensée humaine n'a été hantée et tourmentée par le problème des rapports entre le droit et la morale, autant que de nos jours. On n'en finirait plus si on voulait exposer, même sommairement, les opinions qui ont été manifestées et débattues là-dessus par les philosophes, les civilistes, les publicistes, les internationalistes, dans la courte époque d'après-guerre, pour ne pas remonter plus haut.

Toutes ces dissertations se ramènent cependant, si on y regarde de près, à deux conceptions fondamentales. Ou bien on conçoit le droit comme une partie, une branche de la morale, qui concerne plus particulièrement les rapports extérieurs entre les hommes, mais qui n'est pas

détachée, séparée de l'arbre auquel appartient pareillement la branche qui contemple surtout l'homme intérieur, sa vie spirituelle ; ou bien on le conçoit comme une structure à part, qui, tout en étant en fait en liaison intime avec la morale, n'a avec elle aucun rapport nécessaire.

Ceux qui professent la première opinion affirment qu'il n'y a pas de contradiction possible entre le droit et la morale. Une norme qui ordonnerait de faire ce qui est défendu par la morale ne serait aucunement une norme de droit. L'auteur que j'ai cité au début de cette causerie dit expressément qu'il y aurait contradiction à la position de cohérence réciproque des normes morales et des normes juridiques, alors seulement que le droit rendrait obligatoire ce que la morale interdit. Mais cela ne peut pas être, puisque dans cette hypothèse le droit ne serait plus droit.⁽¹⁾

Ceux qui professent la deuxième opinion taxent les autres d'ingénuité et leur reprochent de confondre le monde idéal avec le monde réel. Toutes les règles, disent-ils, dont l'observation est assurée par des sanctions, se caractérisent par là-même comme des règles de droit. La contrainte qui est étrangère à la morale est, par contre, la marque certaine du droit. Repousser cette caractérisation c'est renoncer à établir une distinction quelconque qui tienne debout, entre les normes juridiques et les normes morales ou autres.

Je pense, pour ma part, qu'il en est vraiment ainsi. Les partisans de la première conception ont épuisé en vain les ressources de la gymnastique intellectuelle la plus raffinée, pour soutenir en même temps la distinction du droit et de la morale, et la limitation du droit au domaine de ce que nous estimons être le bien. Ils font penser à Hobbes qui, tout en établissant avec une extrême rigueur l'obligation du citoyen d'obéir à l'Etat, déclare cependant que la rébellion serait de droit si l'Etat commandait une chose absurde, car une entité déraisonnable n'est pas un Etat. Cela me rappelle, — j'en demande pardon à l'ombre de Hobbes — une proposition de ce grand détraqué de Marat, qui se laissa aller à dire, dans son journal, "L'Ami du peuple", qu'une loi injuste, fût-elle approuvée par le peuple entier, n'est pas une loi. Evidemment c'était à lui seul, Jean Paul Marat, qu'il appartenait de décider si une loi était juste ou injuste.⁽²⁾

⁽¹⁾ TRENTIN, *op. cit.* p. 106.

⁽²⁾ V. mon étude "La funzione del Diritto naturale nella dottrina del diritto pubblico interno" dans la "Rivista internazionale di Filosofia del diritto," (Rome), A. IV, 1924, pp. 1-25.

Lorsque, pour sortir de cette impasse, on affirme que la morale, ayant affaire à l'homme intérieur, ne fait qu'imposer des devoirs, tandis que le droit qui a affaire aux rapports extérieurs entre les hommes, fonde aussi des prétentions, on oublie que la logique élémentaire nous force à reconnaître aussi des exigences qui correspondent à des devoirs moraux.⁽¹⁾ Si, par exemple, la morale défend de médire de son prochain, il faut bien admettre qu'elle sanctionne l'exigence de ne pas être fait l'objet de médisance. Si la morale défend le mensonge, elle sanctionne en même temps l'exigence de s'entendre dire la vérité. Les superbes invectives que Léon Blois a lancées contre ceux qui ne le secouraient pas dans sa détresse témoignent de sa ferme persuasion d'être le titulaire d'une prétention au secours, sanctionnée par la morale. Et Léon Blois n'était pas du tout un détraqué. C'était, sans doute, un excessif, mais sa raison était saine et droite. Certes, le pauvre qui tend la main au coin de la rue n'a ordinairement aucune conscience d'une sienne prétention envers le passant aisé, mais personne, je pense, n'oserait en dire autant du chômeur, même dans l'absence de toute disposition législative concernant ce terrible fléau du monde contemporain qu'est le chômage. La différence entre ces exigences morales et les prétentions juridiques consiste exclusivement dans la garantie, que le droit seul fournit pour assurer la satisfaction des prétentions qu'il fonde.

Nous voilà donc ramenés à la conclusion, que c'est la garantie qui caractérise le droit ; toute norme dont l'observation est assurée, qu'elle soit bonne ou mauvaise, juste ou injuste, est une norme juridique. Quelques logiciens outranciers n'ont pas craint d'affirmer, en poussant jusqu'au bout la déduction de ce point de vue, que les règles en vigueur chez des brigands, des pirates ou d'autres associations de criminels, sont des règles de droit. Leur observation est, en effet, assurée ordinairement d'une manière beaucoup plus rigoureuse que ne l'est celle des règles édictées par un législateur. Et ce n'est que du point de vue d'un ordre juridique qui leur est étranger, qu'elles peuvent être qualifiées comme contraires au droit. Il s'agit, au fond, d'un contraste entre des ordres juridiques différents, qui se méconnaissent mutuellement. Le savant, qui n'a pas à prendre parti dans ce contraste, ne peut que ranger dans une seule et même catégorie des normes dont la structure essentielle est identique.

(1) V. les remarques très fines qu'a fait sur ce sujet M. GIORGIO DEL VECCHIO dans son admirable rapport à la 2^{me} Sect. de l'Institut international de Philosophie du Droit, lu à la Sorbonne le 1^{er} octobre 1935.

La logique spéculative de ce raisonnement se fonde évidemment sur l'incertitude qu'on laisse volontiers planer sur l'idée de garantie. S'il était vrai, comme on l'a affirmé avec autorité⁽¹⁾, que l'existence d'une garantie quelconque, même purement psychologique, suffit pour caractériser la norme juridique, il n'y aurait pas de normes plus juridiques que celles des systèmes religieux qui assurent la béatitude éternelle à ceux qui les observent et frappent de peines terribles dans l'autre monde ceux qui les violent. Et même en faisant abstraction — sans aller jusqu'à l'arbitraire — d'idées de salut ou de salut d'autrui, l'observance des normes n'est-elle pas assurée par le bonheur, ou par le malheur même, par les esprits qui tiennent l'idée de l'au-delà pour leur diamètre ? Que si la méconnaissance arbitraire de la prétendue norme juridique d'un code de brigands et le celui de l'Etat, elle impliquerait, si elle subsistait réellement, que le brigand concevise la contrainte que l'Etat exerce envers lui comme une violence pure et simple. Or cela est absolument faux.⁽²⁾ Le brigand tâche évidemment de ne pas se laisser prendre, d'échapper à la condamnation et à la peine, mais il ne conçoit pas le droit du monde comme tel, voir, voit la répression, réglée par l'Etat, comme activité criminelle.

Ce qui, en somme, caractérise le droit, ce n'est pas une garantie quelconque, mais une garantie organisée, s'adressant à compenser, dans les limites, bien entendu, des possibilités humaines. La réaction qui suit une violation du droit n'est pas une pure punition, c'est une institution. Elle a ses organes propres, les juges et les agents exécutifs. Dans les circonstances prévues par son organisation elle est toujours opérante. Comme toutes les institutions humaines elle n'ignore pas les défaillances, mais ses défaillances sont des accidents exceptionnels. Aucune autre sorte de normes n'a un agencement pareil à son service. Il est à dire que ce soit de reconnaître des marques caractéristiques de la qualité juridique, autres que celles-ci, mais aucune argumentation. Les juges, si habiles soient-ils, ne peuvent éliminer l'évidence de la doctrine que d'une, que les normes ont été caractérisées, et celles-ci seulement sont des normes de droit. La plupart de ceux qui la répoussent et qui

(1) V. particulièrement S. ROMANO, "L'ordinamento giuridico," Pisa, Spoerri, 1938.

(2) V. entre autres N. MAM, "Völkerbund und Staat," Tübingen (Dorpat), 1922, p. 37.

s'égarent jusqu'à admettre qu'il y a des lois qui ne sont pas du droit, confondent l'appréciation subjective avec la constatation objective. Ils subissent inconsciemment l'influence de l'idée fourvoyante, que qui dit "droit" dit "bien", de sorte qu'en qualifiant comme droit toutes les normes fournies d'une garantie effective, on les approuve en même temps. Or il y a là erreur manifeste.⁽¹⁾ L'histoire entière de l'humanité atteste, que partout et toujours il y a eu du droit mauvais, c'est-à-dire, non seulement des lois mauvaises, mais des normes coutumières déplorables, des principes détestables, des faussetés admises et appliquées comme des vérités juridiques. Il est inconcevable qu'on pense pouvoir se débarrasser de ces réalités par des protestations indignées et par l'élaboration théorique d'idéologies nébuleuses. Les exigences de la recherche scientifique sont évidemment mieux satisfaites par qui reconnaît l'existence du mauvais droit et tâche d'en promouvoir la réforme, que par qui se fait illusion de s'en défaire en l'expulsant, par des élucubrations théoriques, de la sphère, à laquelle il appartient pratiquement.

Non, ce n'est vraiment pas de ces constructions académiques que la doctrine positiviste est appelée à se préoccuper. Une objection infiniment plus embarrassante menace de la déloger de sa position, la voici: Si ce qui caractérise la norme juridique c'est la garantie organisée, que faut-il dire des normes constitutionnelles qui régulent l'activité des pouvoirs incontrôlés et juridiquement incontrôlables? Dans la plupart des pays le Chef de l'Etat n'est pas justiciable, les Assemblées politiques le sont évidemment encore moins. Il y a pourtant des normes qui régulent l'activité de ces organes, qui leur prescrivent ceci ou cela, qui tracent des limites à leur pouvoir discrétionnaire. Ces normes dont l'observation n'est nullement assurée par une réaction institutionnelle contre leur violation, ne seraient-elles donc pas des normes juridiques? Faut-il admettre qu'on s'est constamment et universellement trompé en les considérant comme telles? Faut-il reconnaître que leur inobservance n'est point qualifiable comme une violation du droit?

Les partisans de la doctrine positiviste se sont évertués à rechercher des réponses à ces demandes déconcertantes. Ils ont fait appel à la différence de nature et de structure du droit public et du droit privé, ils ont invoqué la conception classique du droit imparfait, ça et là on a même vu poindre, nonobstant la contradiction flagrante, l'idée d'un

(1) V. Kelsen, "Reine Rechtslehre," Leipzig u. Wien, Deuticke, 1924, p. 21-22.

droit de résistance, fonctionnant comme sanction. Pour ma part, j'avoue que je ne vois là que de pauvres expédients. Une bâtisse sans toiture n'est pas une maison d'habitation. Une voiture à laquelle une roue manque n'est pas un véhicule. La conception de la norme juridique comme une norme dont l'observation est organiquement assurée est exacte ou elle ne l'est pas ; si elle l'est il n'y a pas de droit où la garantie organisée manque. La réponse aux demandes formulées ci-dessus ne peut donc être que négative. Les normes constitutionnelles dont il est question ne sont pas des normes juridiques, leur inobservance n'est pas une violation du droit.⁽¹⁾

L'opinion contraire est l'effet d'une illusion, qui ne change pas de nature pour être infiniment répandue. Cette illusion est créée et accréditée, non seulement par la circonstance qu'il s'agit de textes solennels, issus le plus souvent de vastes mouvements de l'opinion publique et de luttes d'une importance historique éminente, mais encore par le fait, que les normes en question sont ordinairement respectées. C'est même de là qu'on tire l'argument le plus abusé, pour démontrer que le caractère juridique de ces normes est incontestable. On ne les viole, nous dit-on, que dans des cas tout à fait exceptionnels, dans des heures de crise où s'éclipse momentanément l'efficacité du système du droit tout entier ; ces irrévérences extraordinaires ne tirent pas à conséquence. Mais ceci, en premier lieu, est faux en fait, au su de quiconque possède une connaissance détaillée des réalités de la vie publique, et en deuxième lieu c'est à tort qu'on néglige de se demander pourquoi les destinataires incontrôlés des préceptes constitutionnels s'amuseraient à les violer dans les circonstances ordinaires, lorsqu'ils n'ont aucune raison pour le faire. Une règle, de quelque nature qu'elle soit, n'est pas une création arbitraire. Son existence est toujours ou presque toujours due aux exigences positives d'une situation donnée. Son inobservance ne peut que déranger cette situation. Or aucun homme raisonnable ne déränge, purement par caprice, ou pour des motifs futiles, une situation réglée. Si on tenait compte de cette vérité banale, on s'apercevrait sans peine de l'inanité absolue de l'argument fondé sur l'observation ordinaire des normes constitutionnelles en question. La consistance et la nature de ces normes ne se révèlent qu'aux heures de crise plus ou moins grave lorsque l'équilibre dont elles sont l'expression étant compromis ou

(1) V. mon étude : "Le guarantee supreme del diritto," dans la "Rivista di Diritto internazionale" (Rome) A. XII, 1918, p. 208 et suivantes, et DEL VECCHIO, "Lezioni di Filos. del diritto," 3me édit., 1936.

rompu, des raisons d'inobservation surgissent. A ces heures là les pouvoirs incontrôlés ignorent la plupart du temps les prescriptions qui font obstacle à leur libre détermination. Ils passent outre, et bien souvent, les irrégularités qu'ils commettent sont saluées comme des bienfaits.

Or nous touchons ici à la question qui surtout nous intéresse. Qui les éclaire dans ces circonstances, qui les empêche de faire le mal plus fréquemment qu'ils ne le font, si ce n'est la morale ? J'avoue que je n'ai jamais lu l'histoire d'un prince ou d'une Assemblée, sans me surprendre que ces organes du pouvoir public, ayant toute facilité pour faire le mal en aient, en somme, fait si peu. La raison en est que, doués d'un pouvoir illimité, en tant que restreint seulement par des formules n'ayant aucune réelle valeur impérative, ils se sentent maîtrisés par la morale ; par la morale qui ne s'identifie pas avec le sentiment du devoir, avec le sentiment de la responsabilité, mais dont la racine est la bienveillance pour les humbles, la pitié pour les souffrances qu'une mauvaise politique pourrait leur infliger. Jean Bodin a dit que les coutumes du Royaume ne s'imposent pas au souverain, mais qu'il les respecte parce qu'elles coïncident avec la raison naturelle et l'équité. Le souverain ne peut pas, par exemple, aliéner les domaines de la Couronne, parce qu'en appauvrissant la Couronne il serait contraint, pour faire face aux besoins publics, d'appauvrir ses sujets par des impôts.⁽¹⁾ La "vraie justice naturelle", que Bodin distinguait de la "justice droite", n'était autre chose, on le voit, que la morale nourrie de pitié. Les Rois Fainéants qui l'ont oubliée, ont disparu de la scène, enveloppés de mépris. Les Bourbons de France, le Roi du Portugal, le Tzar de Russie, l'Empereur Ottoman, le Roi d'Espagne ont encouru, surtout pour cette même raison, une destinée analogue. M. Paul Painlevé a dit, il y a 30 ans déjà, que si les heureux de ce monde pouvaient percevoir de leurs yeux et de leurs oreilles la somme des douleurs humaines dont sont faites leurs joies, notre société s'écroulerait sous la poussée de leur indignation.⁽²⁾ L'historien qui ne s'arrête pas à l'écorce des événements doit reconnaître que c'est de cela que sont faites en dernier lieu les révolutions. Lorsque les détenteurs du pouvoir manquent de pitié, lorsqu'un sentiment profond ne les pousse pas à prendre soin des humbles,

(1) V. A. GARDOT, dans le "Recueil des Cours" de l'Académie de Droit International, Tome 50, 1934, IV, p. 623 à 627.

(2) Cité par TRENTIN, œuvre citée p. 81.

à maintenir par des mesures d'amoureuse prévoyance l'équilibre entre la fortune, trop souvent insolente ou irsouciante, et la misère facilement résignée et oublieuse, l'enveloppe de l'ordre dont cet équilibre forme la substance, vole en éclats.

Sans doute, l'aboutissement des convulsions qui secouent de temps à autre les organismes politiques modernes, n'est pas nécessairement une révolution. Si l'enveloppe résiste, ce n'est qu'une révolte. Pourquoi donc, se demande-t-on, des révoltes, même très graves, se laissent-elles parfois étouffer, et des agitations sans importance apparente peuvent-elles amener une révolution ? J'ai souvent ouï faire la remarque suivante : la puissance des moyens de combat dont disposent les défenseurs de l'ordre est aujourd'hui si grande, qu'une révolution déclanchée d'en bas ne se conçoit plus. La foule en tumulte la plus nombreuse et la plus décidée, est inévitablement écrasée par l'intervention des mitrailleuses, des chars d'assaut, des bombes lacrimogènes. Du point de vue matériel cela ne fait pas de doutes. Mais encore une fois ce n'est pas la puissance des engins qui décide, qui a le dernier mot dans cette sorte de luttes ; c'est la puissance de la morale. Les bolchévistes n'ont pas remporté la victoire en Russie parce qu'ils étaient les mieux armés ou les mieux organisés, ils l'ont remportée parce que la force morale avait abandonné leurs adversaires et était passée dans l'esprit des humbles. Une vague immense de pitié pour les souffrances inouïes du peuple russe a tout emporté. La bouche des fusils s'est dressée vers le ciel, les ressorts des mitrailleuses n'ont pas joué, parce que les hommes qui maniaient ces instruments de mort avaient un cœur, et ce cœur était trempé de pitié. Ce qui s'est passé ensuite n'a absolument rien à faire ici. J'ai assez dit, dans cette salle même, ce que je pense du régime bolchéviste (v. le T. XXIII, 1932, de cette Revue, pp. 334 à 366) pour que le moindre équivoque soit admissible sur la portée des paroles que je viens de prononcer. Les horreurs du régime bolchéviste sont aussi peu en rapport avec les causes de la révolution russe, que le sont les excès de la Terreur avec les causes de la Révolution française. La cause profonde, dans un cas comme dans l'autre, c'est le sentiment moral chauffé à blanc, c'est le sentiment de la pitié humaine, étouffé dans l'esprit des couches sociales supérieures, flamboyant dans l'âme vaste du peuple.

Les circonstances dans lesquelles se déroulent les événements de l'histoire humaine sont innombrables et infiniment variées ; ce qui n'est qu'une révolte à son heure et dans un pays donné, peut devenir une

révolution à une autre époque ou dans un milieu différent. Les événements récents d'Espagne, de la Grèce et du Japon en témoignent. Mais ce qui est vrai toujours et partout, c'est qu'au faite et dans les entrailles profondes de toute organisation sociale et politique la morale est installée, puissance suprême, âme des institutions, majesté inégalable et infaillible. C'est d'elle seule, qu'on ne s'y trompe pas, que peut venir le salut de notre civilisation malade. Puissent les 20 millions de chômeurs qui attendent, en marge de cette civilisation, la parole de rédemption, ne pas attendre en vain.

Je n'en dirai pas plus long quant aux rapports d'ordre interne. Ce que je me suis proposé c'est de fixer des idées maîtresses ; il ne m'appartient pas d'entrer dans des détails. Pour épuiser mon sujet il me faut à présent explorer un autre domaine, celui des rapports entre États.

III

Comme dans le domaine de l'ordre interne et à plus forte raison, la question préliminaire est ici celle de la nature des normes qui constituent le système qu'on est convenu d'appeler le Droit des gens. Que faut-il penser de la qualification énoncée dans ce titre ?

Les considérations que j'ai développées sur la caractérisation des normes juridiques me dispensent de m'entretenir longuement sur ce point. La prétendue "communauté internationale" dont on ne cesse de nous remplir les oreilles est, personne ne le conteste, absolument inorganisée.⁽¹⁾ L'hypothèse d'une garantie organisée des normes qui subsistent dans cette sphère est donc exclue *a limine*. Ceci dit, il n'y aurait, pour un partisan de la doctrine positiviste, qu'à écarter la question.

(1) M. K. STRUPP arrive même à dire que "le professeur de droit international, autant parce qu'il est de son devoir de confesser la vérité, que dans l'intérêt de la science qu'il sert, est obligé de constater qu'au point de vue du droit des gens la communauté de ce droit, ou plutôt (pour user d'un terme plus insignifiant) la famille des nations est un non sens" (v. le "Recueil" cité, T. 47, 1934, pp. 70-71 du tirage à part). Plus loin, il ajoute ceci : "qu'on la dénomme communauté des nations ou bien famille des nations, rien ne peut tromper sur le fait que, juridiquement parlant, une communauté non organisée ne peut jamais être créatrice de normes juridiquement valables" (P. 72). M. STRUPP croit toutefois que le droit conventionnel est du droit véritable. M. VERZIJL est, paraît-il, encore plus sceptique lorsqu'il écrit les paroles suivantes : "Quelque lointain que soit l'avenir dans lequel se réalisera peut-être un jour l'ordre juridique international..." (V. la "Rev. de Dr. International," 1935, p. 301). Ce scepticisme intégral est partagé par une série toujours plus nombreuse d'auteurs modernes.

Etant donné, cependant, qu'il y a plusieurs manières de concevoir le positivisme, et que des Maîtres éminents, chefs de file dans les rangs de cette doctrine, affirment l'existence de sanctions pour les normes de l'ordre international, il nous faut examiner brièvement leur argumentation.

La société internationale, disent-ils, est une société entre égaux. C'est le principe de la coordination qui y règne ; le principe de la subordination lui est inconnu.⁽¹⁾ Elle n'a pas surpassé le stade de développement des sociétés humaines primitives, où l'autorité sociale étant trop faible pour fournir des garanties assurant le respect du droit, le soin en est laissé aux sujets directement intéressés dans chaque cas. Ceux-ci sont autorisés à employer la force pour faire valoir leurs droits. Les membres de la société internationale sont pareillement autorisés à réagir contre la violation de leurs droits, en recourant aux mesures admises par le droit des gens, c'est-à-dire aux représailles et à la guerre.

Or, en faisant abstraction provisoirement des dispositions du Pacte de la Société des Nations et du Pacte Briand-Kellog que j'examinerai tout à l'heure, voici les remarques que cette construction théorique provoque. En premier lieu, le rapprochement de la société des Etats aux sociétés humaines primitives a, en soi, quelque chose de répugnant. Un internationaliste éminent, M. Lauterpacht, s'est insurgé dernièrement avec force contre cette manière de voir. Les Etats modernes, a-t-il dit, ne sont pas des communautés primitives, et il y a contradiction patente à représenter leurs relations comme gouvernées par le droit propre des peuples primitifs. Il est d'ailleurs contestable que les normes

(1) Une doctrine récente repousse en même temps les principes de la subordination et de la coordination et fait valoir un autre principe général, celui de l'intégration, qui se rattache en quelque sorte à l'idée, si magistralement développée par GIERKE, de la "Durchdringung der Einheit durch die Vielheit." Sur cette base M. GEORGES GURVITON a élaboré la notion du "droit social pur et indépendant," dans deux volumes regorgeants de doctrine profonde et d'observations fines et originales : "L'idée du droit social," Paris, Sirey, 1932 et "Le temps présent et l'idée du droit social," Paris, Vrin, 1932. L'application de cette notion au droit des gens est développée dans la Sect. II (pp. 101-212) de ce dernier volume. Tout en admirant le magnifique effort de ce penseur hors ligne, je dois renoncer à discuter son concept du droit, qui est, pour ainsi dire, sur un plan absolument étranger à mon point de vue central. Ce que M. GURVITON démontre le mieux, à mon avis, c'est justement l'inexistence d'un véritable droit des gens.

rudimentaires observées chez ces peuples primitifs puissent être qualifiées comme des normes de droit.⁽¹⁾ J'ajoute, pour mon compte, que l'affirmation est entièrement arbitraire, que les sociétés primitives autorisent leurs membres à se faire justice soi-même. Il n'y a là qu'un artifice doctrinal arrangé pour servir d'appui à une thèse préconçue⁽²⁾. Le primitif fait ce que bon lui semble, justement parce qu'il n'a ni à espérer ni à craindre l'intervention d'une autorité quelconque. Il recourt à la violence, lorsque les circonstances de fait le lui permettent, soit pour se venger, s'il se croit victime d'une injustice, soit pour tout autre motif, sans se demander si la violence est autorisée ou non. Le succès réglera seul les conséquences de l'exercice de la violence. Si celui qui l'exerce n'est pas à même d'avoir le dessus, l'autorisation supposée ne pourrait changer en rien sa situation. Je ne vois pas comment la société, qui n'est pas capable de réagir contre lui s'il a tort, pourrait le protéger s'il a raison.

Qu'on puisse parler de droit dans ces conditions, c'est ce que je ne parviens pas à comprendre. Et ces conditions subsistent telles quelles dans le domaine des rapports internationaux. C'est pourquoi les positivistes modernes repoussent, à peu près à l'unanimité, l'idée d'un droit à l'existence ou à la conservation, qui était jadis en grand honneur dans la littérature du droit des gens. Le droit des gens, en effet, n'interdit pas la guerre ; nous allons voir que même le Pacte Briand-Kellog ne l'interdit pas absolument. Or la guerre peut avoir pour conséquence l'anéantissement de l'Etat vaincu, qui peut disparaître,

(¹) V. "The function of Law in the international community," Oxford, Clarendon Press, 1933, pp. 433-434.

(²) Les artifices de cette sorte foisonnent dans la doctrine du droit des gens. J'en trouve un exemple frappant dans le cours de M. WHITTON sur la règle "*pacta sunt servanda*" (Recueil cité, T. 49, 1934, III, p. 246). Cet auteur dit, sans tenir compte des observations si judicieuses de M. LAUTERPAOCHT, que comme les hommes primitifs forment une constitution embryonnaire d'après laquelle tout sujet est tenu d'obéir aux règles de cette société, ainsi en est-il à peu près dans la communauté internationale, qui malheureusement elle aussi n'est dotée que d'un droit primitif. Evidemment la "constitution embryonnaire" n'existe que dans la pensée de M. WHITTON, et le "droit primitif" n'est qu'un voile doctrinaire jeté sur la réalité manifeste de l'absence du droit, qu'on s'obstine à ne pas vouloir admettre. Ces affirmations gratuites sont du même ordre que celle de la fameuse "autorisation." M. Kelsen qui recourt aussi à cet expédient (œuv. citée, pp. 116 et 131) arrive même à dire, que les intéressés qui s'adonnent à la violence agissent comme organes délégués de l'ordre juridique !

absorbé par le vainqueur, ou démembré. Il faut en conclure que le droit des gens ne prend pas en considération la conservation de l'existence de ses sujets ⁽¹⁾. J'ai quelque difficulté, je l'avoue, à concevoir un système de droit qui contemple avec indifférence l'anéantissement de l'un de ses sujets par le fait d'un autre. D'autre part, je ne puis absolument pas m'associer aux auteurs qui, éprouvant cette même difficulté, affirment l'existence d'un droit de conservation, qui serait fondé, dans l'absence de toute donnée juridique positive, purement sur une nécessité logique découlant de la notion même du droit. Je préfère, ma foi, rendre hommage à la logique d'une autre manière, en refusant au système des normes internationales la qualification juridique. Ce qui, soit dit en passant, ne m'embarrasse aucunement dans l'accomplissement de mes devoirs comme professeur de cette matière, car l'ordre juridique n'est pas le seul ordre de normes qui existe sur la terre, et peut-être n'est-il même pas le plus intéressant.

Plusieurs juristes, qui, tout en professant la doctrine orthodoxe, avaient le sentiment très net et inquiétant de la faiblesse de sa construction par trop abstraite, ont éprouvé un grand soulagement lorsque le Pacte de la Société des Nations, qui n'admet qu'exceptionnellement le recours à la guerre, a été ratifié, et ils ont été au comble de la joie lorsque le Pacte Briand-Kellog a mis, d'après la formule adoptée couramment, la guerre hors la loi. Dieu sait si je serais heureux de pouvoir m'associer à leur allégresse. Mais il me faudrait fermer les yeux et me laisser bercer par une séduisante illusion, ce que mon esprit critique ne me permet absolument pas. Voici, en quelques mots, pourquoi je suis forcé de me tenir à l'écart. Quelle que soit la valeur positive des dispositions pacifistes du Pacte de la Société des Nations, ce qui est sûr et décisif quant au point dont il est question, c'est que ce Pacte n'est qu'un accord entre de nombreux Etats, mais pas du tout un règlement des rapports entre Etats en général. Ses prescriptions, d'autre part, sont ainsi faites, que leur efficacité a pour condition que tous les Etats, ou du moins toutes les Puissances qui comptent

(1) M. AXEL MÖLLER, l'éminent professeur de l'Université de Copenhague, admet qu'un certain droit des Etats à l'inviolabilité existe, mais il ne manque pas d'ajouter que "it is impossible to hold, as many authors do, that the state has an unconditional right of existence in positive international law, so long as the latter recognises war and annexation." V. "International law in peace and war" (trad. H. M. PRATT), London, Stevens and sons, 1931, Vol. I, p. 142,

dans les affaires du monde, soient tenues de les observer (¹). Cette condition, on le sait trop, n'est pas remplie. Un accord qui est repoussé par des Puissances telles que les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon et le Brésil, ne peut pas se faire passer pour une loi dans le domaine international. On irait peut-être trop loin en disant que l'efficacité des mesures qu'il prévoit pour enrayer la violence est absolument nulle, mais on tomberait dans une erreur bien plus grave si on prétendait qu'il en est résulté un changement substantiel quant à la garantie du maintien de la paix et quant à l'appréciation du fait de la guerre et de ses conséquences dans l'ordre international.

Il n'en est pas tout à fait de même du Pacte Briand-Kellog. Celui-ci est effectivement universel, ou peu s'en faut, et l'interdiction de la guerre, qu'il proclame, est catégorique. Il y a cependant beaucoup à rabattre de l'enthousiasme qu'il a soulevé si,—le problème des sanctions mis à part—on fait attention aux réserves qui limitent les engagements des adhérents, et dont les pacifistes exaltés se plaisent à ne pas tenir compte lorsqu'ils parlent avec tant d'assurance de la guerre mise hors la loi. La Grande-Bretagne a, dans cette circonstance, fait preuve d'une sincérité, que j'apprécie, je l'avoue, infiniment. Dans la note adressée le 1er mai 1928 à l'ambassadeur américain à Londres, le Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, M. Austen Chamberlain, après avoir fait remarquer qu'il était bien entendu que le Pacte n'excluait pas les mesures de légitime défense, a précisé la conception anglaise de ces mesures, en déclarant que dans certaines régions du monde, dont l'intégrité constitue un intérêt spécial et vital pour la Grande-Bretagne, aucune interférence ne pouvait être admise. La Grande-Bretagne acceptait donc le nouveau traité avec l'entendement précis qu'il n'aurait préjugé en rien sa liberté d'action à cet égard (²). Personne ne pense, bien sûr, qu'un commentaire quelconque puisse

(1) M. LAUTERPACHT en a fait la remarque dans l'étude magistrale sur le conflit sino-japonais, qui a paru dans l' "American Journal of international Law" de janvier 1934. Il y dit, p. 59, que la bonne volonté et la possibilité des membres de la Société des Nations d'appliquer le Pacte "are to a large extent a function of the degree of universality of the League."

(2) Voir le texte de cette note et des autres documents relatifs au Pacte Briand-Kellog dans la "Revue générale de droit international public," série III, T. 2, 1928. V. dans la même revue, 1930, p. 5, l'article de M. F. VAUDY, et dans l' "American Journal of international Law," T. XXIII, 1929, p. 116, l'article de M. BORCHARD. Comp. KUNZ, dans les "Mitteilungen der deutschen Gesellschaft für Völkerrecht," 1929, p. 75 de la 9me livraison.

rehausser l'éloquence de cette déclaration. Lors des débats sur le Pacte au Sénat américain, M. Borah a dû faire des efforts inouïs pour convaincre l'Assemblée que la proclamation de cette nouvelle doctrine de Monroe britannique ne modifiait en rien la situation actuelle, que le nouveau traité n'affaiblissait aucunement le droit inaliénable de chaque Etat de prendre des mesures de défense, ni sa faculté d'interpréter en toute liberté le contenu et la portée de ce droit. L'assemblée, en somme, n'approuva le traité que lorsqu'elle fut bien sûre qu'il n'apportait aucune modification aux usages internationaux pratiqués jusque là. Les autres signataires, qui se sont bornés, en général, à énoncer la réserve de la légitime défense, ont tacitement fait profit de cette large interprétation anglo-américaine, qui ne laisse subsister que la valeur purement oratoire des dispositions pacifistes du Pacte ⁽¹⁾. La conduite du Japon—signataire originaire du Pacte—dans l'affaire mandchourienne, en a trop tôt fourni la preuve la plus éclatante.

M. Jean Ray a fait la juste remarque que les documents diplomatiques ne sont pas toujours utilisés suffisamment par les juristes, et que c'est pour cela que le droit international a revêtu parfois cette apparence doctrinale et arbitraire qui a diminué son prestige⁽²⁾. Il n'y a qu'à lire les surprenantes évolutions de la pensée de la plupart des juristes, sur le texte tout nu du Pacte Briand-Kellog, sans le corollaire des documents où on a pris soin de l'émasculer par les fatales réserves, pour se convaincre de la vérité substantielle de cette remarque. Comment se surprendrait-on, après cela, si le public, qui utilise évidemment encore moins les documents diplomatiques, se forme des illusions, entretenues par les réticences des juristes et par les copieuses manifestations oratoires des pacifistes exaltés, et est pris ensuite de dégoût pour ce qu'on appelle

(1) Voir l'excellent cours de M. GIRAUD sur la théorie de la légitime défense, dans le "Recueil" cité, T. 49, 1934, III, particulièrement les pages 738 à 740. M. GATHORNE-HARDY, dans sa très belle synthèse historique "A short history of international affairs" (Oxford University Press, 1934) juge fort bien le Pacte en disant que: "it served at the moment as a magnificent advertisement of the pacific disposition of the world, and might have been thought to constitute a great step forward on the road of international security. It depends, however, on nothing more solid than the good faith of the signatory nations, and imposes no sanctions upon those who disregard its pledges. In an age which had learned to ignore inconvenient obligations, it was not destined to restore that measure of confidence necessary to induce the nations to disarm" (p. 172).

(2) "Recueil" cité, T. 48, 1934, II, p. 636.

le droit des gens, lorsqu'il s'aperçoit que ce prétendu droit fait faillite justement quand le besoin de son observation est plus intense et plus pressant ?

Ce n'est pas moi qui tirerai la conclusion de ce qui précède. Elle a été tirée, il y a quelques jours à peine, par le leader d'une grande puissance qu'il est superflu de nommer. Pour justifier la proposition d'augmenter considérablement le budget de l'armée, cet homme, qui n'a pourtant jamais professé la moindre tendance belliqueuse, a simplement avoué que la clef des problèmes du monde international contemporain était encore toujours l'ancienne proposition " *si vis pacem para bellum* ". Voilà où nous en sommes, et voilà d'ailleurs ce dont on aurait dû s'apercevoir depuis bien longtemps, si on n'avait préféré se nourrir et nourrir le public de séduisantes illusions et d'apparences trompeuses. La conférence du désarmement ne traînait-elle pas depuis de longues années sans pouvoir aboutir au moindre résultat, et n'y avait-il pas là une preuve tangible de la ferme conviction générale, qu'aucun arrangement international n'offrait des garanties sérieuses contre le danger permanent de la guerre ?⁽¹⁾

M' Ernest Hocking, l'éminent philosophe de l'université de Harvard nous a donné récemment une esquisse très originale de la situation actuelle, dans la proposition suivante: " le contrôle de la Société des Nations a été établi par une coalition d'esprits idéalistes et d'esprits cyniques. Les premiers, dans un élan d'enthousiasme international, y ont vu le commencement d'une ère nouvelle, dans laquelle l'égoïsme national aurait été définitivement dompté. Les autres, profondément convaincus que les nouvelles paroles auraient été aussi vaines que les anciennes, n'y ont vu qu'un travestissement du vieux jeu de la politique du monde. La singularité de l'heure présente ne consiste pas dans la désillusion que les idéalistes ont éprouvée : ils n'y sont que trop habitués. Elle consiste dans le fait, que les esprits cyniques, eux aussi, ont été désillusionnés ".⁽²⁾

(1) Je trouve cette remarque catégoriquement énoncée par M. GATHORNE-HARDY dans le passage suivant: " the mere fact that a commission which had been appointed five years previously had only achieved a meagre and partial agreement on general principles of limitation by the end of 1930, was enough to make any one despair of prospects of eliminating armed force from international relations. The unwillingness of the nations to reduce their armaments was an indication that no one really placed much trust in the observance of pacts or covenants " (p. 252).

(2) V. " The spirit of the world politics," New York, Macmillan, 1932, p. 428.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette dernière remarque, où perce après tout une certaine lueur d'optimisme ? Me serais-je trompé en affirmant que les ententes pacifistes dont j'ai mesuré la portée réelle, n'ont changé en rien l'ancienne situation, nonobstant les trompeuses apparences qui ont séduit les théoriciens à l'enthousiasme facile ?

Eh bien non, je ne me suis pas trompé, et pourtant je suis bien loin de méconnaître la profonde vérité de la remarque de M. Hocking. La contradiction n'est qu'apparente. Je n'ai pris jusqu'ici en considération que le prétendu droit des gens, et j'ai fait voir qu'il n'existe pas plus aujourd'hui que jadis, lorsqu'on ne rêvait d'aucun pacte interdisant la guerre. De cette considération se sont évidemment inspiré aussi ceux que M. Hocking appelle les esprits cyniques. Mais les esprits cyniques ont oublié, que si le droit des gens ne peut que rester figé dans les termes de son inguérissable inanité, la morale, par contre, est en marche. C'est là que se trouve la source de leur désillusion. Ils ont sans doute fort bien raisonné en se disant que la discrimination entre la guerre juste et la guerre injuste, entre la guerre d'agression et la guerre de défense, discrimination dont on ne peut pas se passer si on veut que l'interdiction de la guerre soit une proposition sensée, est insaisissable, par les moyens de la technique juridique. Les formules qu'on a forgées pour serrer de près cette distinction—que leurs inventeurs me pardonnent si je le déclare crûment—font simplement sourire⁽¹⁾ On ne renferme pas dans les termes étroits d'une formule, quelle qu'elle soit, les circonstances infiniment variées qui déterminent les exigences indéfectibles de la vie des peuples. On ne l'a que trop vu, je le repète, dans le cas du conflit sino-japonais pour ne pas parler d'autres cas, dont la brûlante actualité m'interdit de m'occuper. Le Japon a essuyé pour ses agissements à l'encontre de la Chine une condamnation solennelle de la part des organes de la Société des Nations. Rien à dire, du point de vue du droit sociétaire. Mais cela a été, pour me servir d'une heureuse expression de M. Jean Ray, une "justice grossière." On peut concevoir, dit-il, une justice grossière qui, ne considérant aucun des caractères des sujets, les traite tous identiquement : ou peut, au contraire, adapter la règle aux différences des cas. Sans doute il n'est pas possible de tenir compte de l'infinie diversité du réel : ce serait supprimer toute règle ; mais lorsque des sujets s'éloignent profondément

(1) V. les remarques très sensées de M. GIRAUD, œuvre citée, p. 784. Comp. BOURQUIN dans le "Recueil" cité, T. 49, 1934, III, pp. 504-513.

du type normal pour lequel la loi est faite, il paraît difficile de contester qu'une dérogation au droit commun se trouve pleinement justifiée ⁽¹⁾. Le Japon s'est efforcé en vain de faire comprendre cette vérité morale élémentaire à Genève. Les Puissances qui tiraient profit de l'anarchie dans laquelle était plongée la République Céleste, de la corruptibilité de ses satrapes militaires, tantôt chefs d'armées régulières, tantôt commandants de ramassis de rebelles, tantôt gouverneurs attirés de provinces, tantôt chefs de bandes de brigands, les Puissances qui à la Conférence de Washington avaient proclamé le principe de l'intégrité d'un Etat en pièces, et le principe de la libre concurrence qui signifiait liberté de spéculation sur les tristes nécessités créées par le désordre de ce vaste corps déchiré, les Puissances empoignèrent l'arme—verbale, bien entendu,—de la justice grossière pour enrayer un effort d'assainissement, sanglant il est vrai et même brutal, mais en fin de compte indiscutablement civilisateur. ⁽²⁾ Je ne m'attarde pas à analyser les conséquences de cet acte stérile de mauvaise justice sociétaire. La Chine, certes, n'en a retiré aucun avantage. Et si Genève en a été satisfaite, on ne peut que s'apitoyer sur son aveuglement. C'est d'ici, qu'a commencé le déclin de son crédit et de son autorité. ⁽³⁾

⁽¹⁾ *Op. cit.* p. 703.

⁽²⁾ V. JEAN RAY, "La position, l'œuvre et la politique du Japon," Issoudun, 1933; AALL, dans la "Zeitschrift für Völkerrecht," 1932, p. 593; CAVANÉ, dans la "Rev. génér. de Dr. internat. public," 1935, première livraison, et *mon art.* dans la "Rivista internaz. di Filosofia del Diritto," 1935, p. 639. Comp. les *art.* anonymes qui ont paru dans la "Rev. de Dr. international," 1932, p. 98 et p. 207; CLAUZEL, dans la "Rev. des sciences politiques," 1932, p. 142; MONCHARVILLE, dans la "Rev. politique et parlementaire," 1933, p. 325.

⁽³⁾ M. GATHORNE-HARDY (pp. 295-296), tout en admettant que la conduite de Genève peut être justifiée par des considérations d'opportunité, affirme cependant que les obligations découlant du Pacte de la Société ont été méconnues et que "the shock which the incident administered to the whole system of collective security was tremendous and wellnigh fatal, and the only question on which opinion can be divided is as to whether the responsibility for this lies wholly at the door of Japan, or whether it must be shared by those who planned a system which the world is incapable of working." Or cette incapacité du monde de mettre en œuvre le système sociétaire, d'où vient-elle, sinon du manque de sensibilité et d'autorité morales des organes de la Société? Dans son excellent cours sur la prévention de la guerre M. DE BROUCKÈRE fait ressortir les déceptions que la conduite de ces organes a causées, et il rappelle que "c'est sous la responsabilité de l'Assemblée que l'on a créé à l'occasion du conflit sino-japonais quelques-uns des précédents les plus fâcheux." Il reconnaît, lui aussi, que "tout le mécanisme du règlement pacifique en a reçu une atteinte dont il sera sans doute longtemps à se remettre" (V. le "Recueil" cité, T. 50, 1934, IV, p. 46 et p. 50).

Un penseur que j'estime grandement pour la magnifique ferveur de ses convictions internationalistes, M. Georges Scelle, a fait remarquer récemment, dans une savante étude sur la crise de la Société des Nations ⁽¹⁾ que le phénomène international de base, la solidarité interétatique constitutive de toute société de peuples, souffre d'anémie. Cette chute catastrophique du "fait social international" dont la Société des Nations constitue l'expression juridique, suffirait à elle seule à expliquer la crise des institutions de Genève, puisqu'elles sont fonction des relations internationales effectives. Plus loin il ajoute, que l'insuffisance organique de la Société se traduit dans l'impuissance de ses organes à dégager l'intérêt général de la communauté internationale qu'ils représentent. Or, la question de l'existence de cette communauté mise à part, sur laquelle je n'ai pas à revenir, ce qu'il y a de profondément vrai dans ces propositions de M. Scelle, c'est que la Société des Nations, qui se fait passer pour l'expression juridique de la solidarité interétatique, ne parvient ni à raffermir cette solidarité chancelante, ni à dégager l'intérêt général qui en constituerait le noyau essentiel. Elle en est incapable—c'est ceci qu'il faut surtout retenir—parce qu'elle s'est empêtrée dans des formules juridiques à l'empire desquelles les réalités du fait social international échappent, et dont l'application, fondée la plupart du temps sur des subtiles avocasseries, amène fatalement les déplorables erreurs d'une justice aussi bien grossière qu'impuissante. La morale outragée se venge en faisant baisser le crédit d'une institution, dont les gouvernements se servent—c'est encore M. Scelle qui le dit—au lieu de la servir.

L'idée d'une Société des Nations était à peine ébauchée dans la pensée du Président Wilson, lorsqu'il en laissa entrevoir l'essence spirituelle en disant à un de ses collaborateurs : Ne pensez pas que les questions du jour sont des questions de politique et de diplomatie. Elles sont imprégnées des principes mêmes de la vie. Nous ne pouvons pas oser nous éloigner du principe que ce qui doit nous guider ce n'est pas l'opportunité, mais la morale.⁽²⁾ Quelques mois plus tard l'oubli de ce principe—suffoqué par le déchaînement de la fureur impérialiste et par l'asservissement de la diplomatie aux desseins d'un militarisme forcé—

(1) V. "L'Esprit international," avril 1934, p. 181. Comp. l'art. du même auteur dans la "Rev. de Dr. International," 1933, p. 559.

(2) V. l'introduction de l'œuvre de M. BAKER, "W. Wilson and the world settlement," New York, 1921.

a amené la guerre mondiale. Qu'elle ait été une guerre de peuples et non d'armées seulement, cela est devenu un lieu commun, mais on n'a pas assez creusé le sens de cette proposition. Ceux-là se trompent grandement, par exemple, qui l'interprètent dans le sens que cette vaste lutte a amené une diffusion jusqu'ici inconnue des sentiments d'antagonisme, d'intolérance et même de haine entre les peuples dont les intérêts se trouvent en conflit. On pouvait, certes, s'y attendre, mais cela n'est arrivé qu'exceptionnellement. La guerre mondiale a creusé un sillon profond dans l'âme des peuples, mais ce qui est monté, en dernier lieu, à la surface, ce n'est pas l'inimitié, ce n'est pas la haine, c'est un sentiment irrésistible de pitié pour les souffrances endurées par les hommes de toutes les nations, mêlé à un besoin impérieux de justice vraie, de justice humaine, de justice morale. Le peuple n'a que faire de la justice que Jean Bodin appelait la "justice droite", et que M. Jean Ray, avec la conscience plus souple et plus sensible de l'homme contemporain appelle la justice grossière. Les masses populaires des pays civilisés ont ouvert les yeux, ont compris que dans le domaine des rapports internationaux la justice désassociée de la morale, de la bienveillance, de la pitié, est une formule stérile, ou une source de malheurs. Lorsque les intérêts vitaux des Nations et les exigences de la morale élémentaire sont en jeu, les procédures juridiques et les avocasseries ne sont bonnes qu'à éterniser et bien souvent à envenimer des situations tendues, dont seule l'intervention d'une haute autorité morale aurait le pouvoir d'émousser les aspérités.

Telle a été dans le chaos du Moyen Age la fonction du Chef de l'Eglise catholique Romaine. A l'époque moderne le Concert des grandes Puissances l'a exercée souvent ; d'une manière imparfaite, il est vrai, d'une manière qui a soulevé les critiques sévères de la plupart des historiens, mais il l'a pourtant exercée avec une réelle efficacité, et il y aurait injustice flagrante à méconnaître que, dans l'ensemble, l'humanité en a retiré des avantages considérables. Or tout ce que le Concert des grandes Puissances a fait en s'inspirant essentiellement des commandements de la morale humaine et en s'appuyant sur l'autorité qui lui venait de cette inspiration plutôt que sur la force dont il disposait, est demeuré acquis comme un bienfait impérissable. Ce que des considérations d'autre nature, y compris celles du droit stricte, ou le seul sentiment de sa puissance matérielle, accouplé à l'orgueilleuse présomption de son infaillibilité l'ont amené à faire, n'a pas survécu. Dans le livre de l'histoire il n'y a pas à lire une plus grande leçon. L'historien qui

ne se borne pas à aligner et à commenter des faits, mais qui s'efforce de surprendre dans la succession des événements le fil conducteur qui les domine, qui les enlace, qui ne se laisse pas rompre, lors même que des interruptions en offusquent la vision, l'historien dont l'esprit n'est pas assombri par le scepticisme systématique ou par le pessimisme infécond, ne peut que reconnaître comme une réalité ineffaçable, comme une vérité suprême, la souveraineté de la morale. Comme toute réalité humaine, même la plus solidement ancrée, elle pourra souffrir des intermittences ; comme toute vérité resplendissant dans le sanctuaire de l'esprit elle pourra subir des éclipses, mais dans la mer houleuse de la vie des peuples, flagellée par la tourmente, c'est elle qui surnagera toujours c'est elle qui tiendra d'une main ferme le gouvernail et qui dirigera l'arche des espérances incorruptibles vers le port d'un meilleur avenir.

M. SIOTTO PINTOR

MACHINISME ET PROGRES

PAR

ENRICO PEGNA

“Sachez, ô peuples, que la nature a voulu vous préserver de la science comme une mère arrache une arme dangereuse des mains de ses enfants; que tous les secrets qu'elle vous cache sont autant de maux dont elle vous garantit et que la peine que vous trouvez à vous instruire n'est pas le moindre de ses bienfaits.” C'est dans ces termes que l'âme inquiète de Jean-Jacques Rousseau sermonnait ses contemporains il y a environ deux siècles au sujet du progrès des sciences et des arts lequel disait-il, “marque la dissolution des mœurs, qui entraîne à son tour la corruption du goût.”

L'art d'inventer, de construire et de conduire des machines, qui avance de plain-pied avec le progrès et qui en est l'expression ultime, a eu de tout temps des adversaires acharnés et des partisans ardents. La rapidité avec laquelle cet art s'est développé dans les derniers cinquante ans a augmenté l'acuité des sentiments dans les deux camps; d'un côté on fait du machinisme le bouc émissaire de tous les maux économiques et sociaux de notre époque, de l'autre on lui attribue une force dynamique destinée à accroître constamment le bien-être de la race humaine.

A défaut d'un compromis possible entre partisans et adversaires faudrait-il conclure que comme la langue d'Esopé le machinisme peut être la meilleure et la pire des choses, que comme le soleil il peut éclairer et brûler, que comme la parole il peut servir à être justifié ou condamné?

Les principes de la morale, de l'économie et de l'esthétique sont tour à tour invoqués contre le machinisme. Il suffit de glaner dans l'œuvre de certains auteurs pour dresser un inventaire des griefs qu'on lui fait et qui s'entremêlent et se confondent.

“Après avoir détruit ou décimé la flore et la faune, le travail met aux prises les volontés humaines et, avec des éléments toujours plus formidables, il multiplie les monstres étranges qui grondent dans les usines, sur les routes, sur les rails, sur les eaux” et, pourrait-on ajouter aujourd'hui, dans les airs.

Le progrès moderne, dit-on, n'apporte à notre esprit aucun aliment; les grands artistes comme les grands philosophes ont vécu à des époques

antérieures au machinisme qui détruit le travail et paralyse l'activité cérébrale. La dégénérescence ou la folie attendent l'homme qui avec un moindre effort multiplie ses récoltes et son bétail, se rassasie de tout et dispose d'une somme de loisirs générateurs de souffrances. Et un savant contemporain, dont l'esprit est cependant ouvert à toutes les idées nouvelles, le Dr. Carrel, de rappeler récemment que "ni les usines gigantesques, ni les buildings qui montent jusqu'au ciel, ni les grandes villes meurtrières, ni la mystique de la production sont nécessaires à notre progrès. D'autres modes d'existence et de civilisation sont possibles." Lesquels ? Le Dr. Carrel ne le dit pas, mais il recommande de se méfier de l'industrie moderne, dont les conceptions lui paraissent contraires à la nature des hommes. "Ce ne sont pas —conclut-il— les sciences mécaniques, physiques et chimiques qui nous apporteront l'intelligence, la santé, l'équilibre nerveux et la paix."

Pour ses adversaires le machinisme est surtout une arme formidable entre les mains des détenteurs de capitaux, créateurs de trusts, de cartels et d'autres combinaisons ; il a créé une nouvelle forme d'esclavage pour la main-d'œuvre et provoqué l'accroissement de la foule de prolétaires et le chômage de millions d'hommes : problème angoissant de notre époque dont la solution paraît de plus en plus reculée.

Ce n'est pas sans raison, disent-ils, qu'une ancienne tradition voulait qu'un dieu ennemi de la paix fût l'inventeur des sciences. C'est la science de l'homme qui a créé le machinisme ; avant son avènement le travail assurait à ceux qui s'y adonnaient une vie équilibrée et paisible, il leur donnait surtout la joie de produire des objets marqués au coin du bon goût et conservant l'empreinte de leur auteur. Les machines effacent l'œuvre de l'artisan qui est désormais expulsé du domaine de l'esprit ; elles affaiblissent ses énergies physiques, enlèvent toute souplesse à son intelligence et toute gaité à son tempérament. Entre l'apprenti et le patron des corporations du moyen âge, plus tard entre l'ouvrier et le patron des premières fabriques, le talent, l'activité, permettaient souvent de franchir la distance qui les séparait. Un abîme divise au contraire aujourd'hui l'ouvrier qui surveille le mouvement d'une machine du chef d'industrie qui de son bureau crée et dirige ses affaires. Le chef d'industrie connaît le plus souvent l'outillage de ses usines ; il ne connaît pas les hommes qui le font fonctionner. Jamais l'ouvrier ne pourra s'élever socialement : la lutte, sourde ou muette, entre employeur et employé devient ainsi fatale. Les vaincus ne sont pas éliminés ;

ils survivent dans des conditions déplorables, avec un pouvoir d'achat extrêmement réduit, qui à la longue met les classes productrices dans l'impossibilité de débiter leurs marchandises.

Qu'on facilite, nous dit-on, le retour des hommes au travail des champs, qui maintient l'organisation patriarcale traditionnelle et qui leur assure la santé physique et morale. La famille de l'agriculteur, propriétaire ou colon, comprend tous ses collaborateurs, forme un groupe isolé ou presque ; les mœurs sont plus saines, la pénétration des doctrines nuisibles à la société est plus difficile. Les colonies de second plan de la Palestine, certains centres agricoles égyptiens nous offrent des exemples frappants des avantages de la vie des champs, où paysans et bergers fraternisent pour pourvoir aux besoins élémentaires des hommes. Les industries, au contraire, créent des centres nouveaux, parfois des villes nouvelles, où les travailleurs affluent de provinces différentes, lorsque ce n'est pas un élément étranger qui s'y infiltre, et où tôt ou tard germe l'idée de révolte.

Si l'on en croit ces adversaires, le machinisme est donc un fléau tout à la fois chronique et permanent qu'il faut supprimer ou tout au moins enrayer dans son progrès. D'aucuns demandent même une législation nouvelle qui rende impossible toute innovation technique, qui discipline l'emploi de nouveaux capitaux et qui rende obligatoire pour les travaux publics l'utilisation de la main-d'œuvre disponible. Peu importe à leurs yeux qu'on doive bannir les machines existantes ou même les détruire ; il est nécessaire de tarir à la source l'excès d'imagination qui est la caractéristique de notre siècle.

A ce requisitoire émanant de personnes de bonne foi on ne saurait opposer une fin de non-recevoir pure et simple. Il convient plutôt de suivre dans ses grandes lignes le progrès de la mécanisation et d'examiner ensuite les raisons qui militent en faveur du machinisme et qui font même souhaiter des progrès ultérieurs.

Le machinisme existait en puissance au sein de la nature et dans l'instinct de conservation des hommes. Rendons néanmoins hommage à nos ancêtres les plus éloignés dans l'histoire qui ont marqué le passage de l'état sauvage aux premiers stades de la vie sociale. Privés d'instruments, ou avec des outils primitifs façonnés à la main, ils ont franchi pas à pas les forêts broussailleuses qui couvraient la Terre, dompté les fauves qui l'infestaient, bâti leurs huttes le long des fleuves et créé l'embryon de la civilisation. A la lutte contre les obstacles de la nature succéda la lutte de l'homme contre l'homme pour le réduire en servitude

et l'atteler aux besognes les plus ardues. Avant même que les différentes formes de servitude eussent disparu, l'homme dut parer à l'insuffisance de ses facultés physiques, guidé peut-être à l'origine par l'instinct comme le sont aujourd'hui encore les oiseaux dans la confection de leurs nids, les abeilles dans l'organisation de leurs ruches. A travers les âges, la technique de l'homme ne dépasse pas ses facultés naturelles ; ses outils ne sont d'abord que la prolongation, l'amplification des moyens qu'elles lui offrent. Les textes anciens et les monuments que l'archéologie nous a révélés témoignent des efforts de l'homme de l'antiquité "pour faire sortir" selon les paroles de la Bible, "le pain de la terre, et le vin qui fortifie le cœur, et l'huile qui fait reluire son visage," pour s'abriter contre les intempéries, pour évoluer lentement vers la production et la mécanisation.

A l'invention, au perfectionnement des ustensiles les plus simples, succède l'invention de vraies machines, plus tard de séries de machines, jusqu'à l'invention de machines pour supprimer des machines.

Un sociologue moderne, Vilfredo Pareto, dit que "l'état normal de la prospérité des sociétés humaines est celui d'une courbe ondulée et que l'histoire ne connaît pas un état de prospérité constant, ou toujours croissant ou toujours décroissant." Des cycles historiques gouvernent notre planète, où l'on a vu des berceaux de civilisation tomber en décadence et des peuples ayant vécu pendant des siècles dans un état végétatif s'élever rapidement au faite du progrès. Mais la Terre, elle, ne comporte pas de vieillesse ; les découvertes et les inventions se multiplient et prennent chaque jour un nouvel essor, sans aucun égard aux conséquences éventuelles, temporaires ou définitives, sur l'économie d'une catégorie d'individus, de tel ou tel peuple ou même sur la vie sociale de l'humanité.

Ces conséquences furent peu sensibles aussi longtemps que l'évolution procéda par longues étapes ; elles le furent davantage à partir du dix-huitième siècle, qui est le siècle des premières grandes inventions ; elles le sont encore davantage à notre époque que l'on peut définir le siècle d'or du machinisme.

Les besoins de l'homme n'ont pas été éveillés par l'esprit d'invention d'où procèdent les machines ; c'est eux, au contraire, qui ont suscité cet esprit, et l'homme n'a fait que s'y adapter et en tirer son profit. Vu de cet angle le machinisme, à l'instar du génie, est une longue patience ; il a eu ses héros et ses victimes, il a causé aux uns et aux autres des jouissances et des déceptions.

Si l'on pouvait dresser les annales des inventions et découvertes à tous les âges de la Terre, on verrait que la plupart sont anonymes et qu'un grand nombre est dû au hasard. L'idée géniale jaillit souvent du cerveau d'un seul homme, mais que de collaborateurs, parfois des artisans modestes ou illettrés, pour l'appliquer et la perfectionner ! L'idée géniale elle-même n'a pas été souvent suggérée par la nature ? On a dit que celle de la navigation est venue probablement à quelqu'un qui a vu flotter un tronc d'arbre projeté par le vent dans l'eau, et il est certain que la marmite de Papin révéla à son génie le principe de la force motrice de la vapeur qui devait bouleverser la technique de nos transports maritimes et terrestres. Mais qui nous dira quel est l'auteur du premier canal d'irrigation, du premier pont, du premier tunnel ? et l'inventeur de la charrue, du fuseau et de la quenouille, de la navette des tisserands ? Qui nous dira comment furent découvertes les propriétés de l'ambre et de l'aimant, ces deux ancêtres du pouvoir magnétique ? On les connaissait déjà six siècles avant l'ère chrétienne, et ce n'est cependant qu'au seizième siècle que pouvoir magnétique et pouvoir électrique eurent leurs premières applications.

Les inventions n'ont pas suivi un rythme synchronique ou progressif ; je n'ai garde d'en faire une énumération, même sommaire, qui serait fastidieuse ; mais on est étonné d'apprendre, par exemple, qu'alors que la cuiller, dont la forme avait été probablement suggérée par celle des coquillages, était connue des Grecs et des Romains, la fourchette fut inventée au siècle de Louis XIV, qui dédaignait d'ailleurs de s'en servir, et que des objets d'habillement aussi banaux que les chemises et les bas datent respectivement du treizième et du seizième siècle.

Dans les derniers cent ans, les machines à vapeur avec leurs applications multiples, l'énergie électrique qui les a supplantées en partie, l'essence minérale qui est la base de tous nos transports ont permis de surpasser les prophéties les plus extraordinaires. A l'ombre de ces inventions et découvertes, un type nouveau d'homme économique a surgi qui dédaigne les traditions et dont l'esprit d'initiative ne connaît pas de bornes. Cet esprit, secondé par le génie de quelques hommes exceptionnels, a permis aux grandes comme aux petites manifestations du progrès de pénétrer dans nos mœurs et, à certains égards, de les transformer.

Les allumettes, le pétrole, le ciment, les conserves alimentaires étaient inconnus il y a un siècle ; le gaz d'éclairage date presque de la même époque. Grâce à ces inventions et découvertes, l'éclairage et le chauffage

ont fait des progrès gigantesques ; l'heureuse combinaison du ciment avec le fer a rendu possible —aux dépens, il est vrai, souvent de l'esthétique—la construction à bon compte de vastes bâtiments où sont logées dans des conditions satisfaisantes les classes moins favorisées par le sort ; les conserves alimentaires ont soulagé les pays producteurs du souci de disposer année par année du surplus de leurs récoltes, qu'ils expédient aux contrées mal dotées par la nature. Plus tard la réfrigération a permis le transport, même à l'état frais, aux pays les plus éloignés des viandes, des légumes et des fruits.

Les hommes de plus de cinquante ans se rappellent des premiers trains et tramways électriques, des premiers téléphones, des premiers ascenseurs, des premières machines à écrire, des premiers gramophones. On les dénommait alors phonographes et l'on raconte que lors de leur présentation à une académie scientifique un membre quitta la séance, indigné qu'on voulût le faire dupe d'un ventriloque. Les sceptiques n'ont jamais manqué : Adolphe Thiers, parlant à la Chambre des députés des trains à vapeur qui commençaient à circuler, n'avait-il pas dit que jamais ils n'auraient pu remplacer les diligences ?

Les derniers trente ans nous ont fait assister aux débuts des inventions les plus inimaginables : la télégraphie sans fil, le téléphone intercontinental, l'aéroplane, le cinéma, la radio. Et sans m'aventurer dans un terrain dangereux pour un profane, je ne ferai qu'une allusion aux résultats merveilleux et bienfaisants des recherches scientifiques qui nous ont donné le radium, les rayons lumineux, les vaccins, les serums.

Malheureusement, progrès et bonheur ne vont pas toujours de pair et le mouvement fébrile auquel nous avons assisté a entraîné dans son sillage des victimes et des mécontents. Les premières imprimeries avaient privé de travail les copistes qui d'ailleurs s'insurgèrent et les détruisirent ; le même sort attendait la première embarcation mue par la force de la vapeur ; les machines à coudre mirent sur le pavé un grand nombre de couturières et de nos jours les cochers de fiacre durent céder le pas aux chauffeurs de nos automobiles. Mais tout cela a comporté le changement de métier pour une catégorie de personnes d'une seule génération, devant laquelle ne peut pas capituler le progrès qui est une loi fatale, inéluctable de l'évolution de l'humanité.

L'esprit a ses besoins comme le corps, et certains esthètes nous rappellent que le peuple ne doit pas être privé du spectacle de la beauté. Le machinisme n'est pas un obstacle à l'assouvissement de ces besoins auxquels au surplus pourvoient largement nos musées, nos pinacothèques,

nos expositions. Les artistes —peintres, sculpteurs, ciseleurs — les maîtres de la décoration et de la haute couture ne sont pas gênés dans leur production. Leur domaine est étranger à la machine qui produit surtout des objets en série. Entre ceux-ci et les objets d'art la ligne de démarcation est très nette : les objets d'art comme les objets rares resteront l'apanage des riches et des connaisseurs ; aux besoins plus modestes des petits bourgeois et d'une certaine catégorie d'ouvriers, pourvoit le machinisme qui permet d'augmenter l'attrait de leur demeure par la présence de quelques objets de fantaisie, voire de quelques bibelots sans prétention.

L'éreintement de l'homme par le travail manuel est loin de donner le plaisir que certains idéalistes aiment à nous représenter. Le Mahatma Ghandi avec sa philosophie qui prône le retour à la vie simple ne fait que nous rappeler les philosophes grecs qui détournaient leur regard avec dédain des humbles instruments de travail de leur époque, précurseurs de nos machines. L'un d'eux, cependant, préconisait les âges futurs où les navettes auraient tissé sans le concours des hommes. Nos métiers à tisser ont amplement réalisé cette prophétie et Pénélope devrait de nos jours recourir à d'autres ruses pour rester fidèle à son époux.

Le machinisme permet de tirer des richesses de la matière inerte et affranchit les ouvriers de tout travail abrutissant ; il assure ainsi à ceux-ci une existence hygiénique qui contribue à l'amélioration de la race humaine. Les loisirs sont plus longs et plus fréquents ; ils permettent aux ouvriers de s'élever au point de vue intellectuel et de s'adonner au sport qui a été défini avec raison la réponse physiologique au travail. La tâche de nos ménagères est facilitée par le concours de l'électricité qui fait pour elles nombre de travaux domestiques et leur laisse plus de temps disponible.

On estime la population de la Terre à deux milliards d'âmes ; on l'estimait à un milliard et demi il y a cinquante ans. L'augmentation est constante à raison de plusieurs millions d'âmes par an : des pays en pleine évolution, tels que l'Allemagne, l'Italie, le Japon, l'Égypte, sont au premier plan de cette pression démographique qui est la conséquence aussi bien d'une natalité élevée que d'une durée plus longue de la vie humaine.

Le phénomène prévu par les économistes du dix-neuvième siècle s'est donc réalisé sous ce rapport, mais au lieu de la productivité dé-

croissante, insuffisante pour les besoins des hommes, nous avons une production supérieure au pouvoir d'absorption des consommateurs. Ce déséquilibre ne saurait être que temporaire et c'est à tort que d'aucuns l'imputent au machinisme, car qui produit davantage consomme davantage.

A-t-on jamais songé à la détresse qui affligerait l'humanité si le progrès avait subi un arrêt il y a cent ans ? Si l'Egypte, par exemple, était privée de l'œuvre merveilleuse de ses barrages et réservoirs, que le génie de Napoléon avait préconisés ?

Certes si, par hypothèse, on pouvait découvrir un nouveau continent ou faire surgir l'Atlantide du fond des eaux, bien des besoins d'expansion pourraient être satisfaits, bien des problèmes résolus. Mais d'immenses contrées sont encore inexplorées et attendent la pénétration pacifique des peuples civilisés qui pourront y trouver de nouveaux débouchés pour leurs produits et objets manufacturés et la source des matières premières qui leur font défaut. N'affirme-t-on pas que la Mer Morte, d'où l'extraction de la potasse a commencé depuis quelques années, contient des richesses inépuisables ?

Le préfacier du " Capital " de Karl Marx écrit que " avec les machines le bien être de tous est possible. " On n'est pas étonné de trouver dans le camp socialiste un allié du machinisme, car la machine inventée, construite, installée par le génie de l'homme a acquis l'adresse et la sagacité d'une personne vivante. Elle fait de l'ouvrage toujours plus rapidement ; ses produits sont uniformes, réguliers, irréprochables et arrivent promptement sur tous les marchés du monde, où ils sont offerts à des prix abordables pour les consommateurs les plus modestes. Le cercle de ces consommateurs s'élargit d'année en année ; et les frontières de luxe vont toujours en reculant.

Si le machinisme supprime du travail il en crée en même temps. L'industrie des automobiles avec ses annexes, celle du cinéma ont atteint une intensité toujours croissante et occupent déjà des millions d'hommes ; certaines usines fondées il y a moins d'un siècle emploient plus de 100-000 ouvriers par jour et l'industrie égyptienne qui est encore dans son enfance en emploie environ 200-000.

Le machinisme met l'énergie électrique à la portée des petites industries exercées à domicile ; les ouvriers peuvent ainsi soustraire les femmes

et les enfants aux inconvénients des grandes usines et éviter des déplacements fatigants. Mais le vrai domaine du machinisme est la grande industrie organisée rationnellement avec sa masse de capitaux, fournis souvent à des taux très modiques, et d'où dépendent la masse d'installations, de matières premières et de personnel, le développement des moyens de transport, la spécialisation de la production dans certains cas, ou, dans d'autres cas, son intégration avec des industries complémentaires.

La rationalisation du travail, le taylorisme, est la clef de voûte du problème de la production. Ses principes fondamentaux sont l'application au travail de l'esprit et de la méthode scientifique, la sélection des ouvriers selon leurs aptitudes et leur collaboration avec les dirigeants. Frederic Winslow Taylor n'était pas qu'un théoricien ; il a appliqué lui-même avec succès son système qui vise à une production plus grande par la substitution de la science à l'empirisme, de l'harmonie à la discorde. Le taylorisme vise notamment à l'économie dans le prix de revient qui dégage un travail nouveau et à la création de l'épargne qui est un capital actif différé. Il doit agir à toutes les étapes, à partir de la production jusqu'à la consommation ; il peut être appliqué dans les pays à bas salaires, tels que le Japon ; il abolit le gaspillage de produits de temps et d'efforts.

Le taylorisme est le vocable sous lequel on invoqua après la Grande Guerre des inventions et des applications nouvelles qui, sous l'égide de l'Etat, eussent permis de réaliser les espérances qu'on avait fait briller aux yeux des combattants : une vie paisible pour tous les hommes de bonne volonté. Mais il n'est donné à aucun Etat, fût-il puissant, de résoudre par des lois un problème aussi complexe.

Le travail a besoin d'agir en pleine liberté et doit au contraire s'affranchir de toute superfétation parasitaire et politique. L'Etat a d'autres fonctions à remplir, celle notamment de mettre en harmonie les intérêts des travailleurs avec ceux des employeurs.

Que deviendra l'humanité lorsque plusieurs milliards d'hommes peupleront la Terre, lorsque, de par le triomphe du machinisme, le travail manuel sera devenu insignifiant, lorsque l'homme aura plus de loisirs que d'occupations et le prolétariat aura cessé d'exister parce que la différence d'homme à homme ne sera plus que celle qu'aura voulu la nature ?

A cette question on ne peut que répondre avec le Poète : " L'avenir ! l'avenir ! mystère !" Notre esprit ne saurait concevoir une société radicalement différente de la société actuelle, parce que notre esprit est dominé par la notion du travail qui est la rançon même de notre existence. Le travail de l'homme, le travail de tous les hommes doit viser à abolir tous les préjugés sociaux, à abaisser toutes les barrières, à harmoniser les classes sociales, à associer la force du capital à la force mentale et physique sans les confondre. C'est seulement lorsque l'utopie d'aujourd'hui sera devenue la réalité, que la concorde éclairera de son jour radieux l'aube d'une nouvelle histoire de l'humanité.

ENRICO PEGNA.

LA CRISE DU CHÔMAGE EN EGYPTÉ ET AILLEURS, SES CAUSES ET SES REMÈDES

PAR

DR. AHMED EL EMARY

MINISTÈRE DES FINANCES

Le chômage est un des fléaux sociaux qui pèsent lourdement sur notre civilisation depuis la grande révolution industrielle. Jusqu'avant la Grande Guerre, le mal était temporaire ; il accompagnait les crises économiques périodiques qui se distinguaient par la hausse excessive des prix, suivie d'une baisse aussi excessive tous les vingt ou vingt-cinq ans, et il ne tardait pas aussitôt que la situation économique devenait normale à disparaître. Mais le chômage actuellement est devenu chronique, il atteint les grands pays industriels qui essayent plusieurs remèdes pour le combattre sans obtenir aucun résultat durable.

Tandis que les grands pays industriels souffrent énormément du chômage, les pays essentiellement agricoles échappent à la crise, et le chômage y est limité et facile à vaincre. Par conséquent, l'Égypte, pays agricole par excellence, ne souffre pas du mal. Ses paysans qui forment la majorité écrasante des habitants, travaillent à labourer la terre, à semer les graines et à attendre la saison de la récolte sans que cette attente indique un symptôme de chômage, vu qu'elle est une des caractéristiques de la vie à la campagne. De même, le chômage de l'industrie est limité et momentané. L'ouvrier ne tarde pas, après une attente de quelques jours, à trouver le travail qu'il cherche dans un pays qui avance rapidement dans la voie du progrès créant des industries modernes de grande envergure. Mais si le pays ne souffre pas de la crise du chômage des ouvriers, il souffre par contre énormément de la crise du chômage des intellectuels. Leur nombre augmente continuellement, et les places vacantes dans les administrations, des entreprises privées, les sociétés ou dans les professions libérales, sont de plus en plus restreintes.

Le rapport annuel du Bureau du Travail dépendant du Ministère du Commerce et de l'Industrie, de l'année dernière, expose avec clarté la situation du chômage en Égypte. Si ce rapport ne précise pas la

situation à cause du manque des statistiques, il donne néanmoins une idée générale pleine d'espoirs et d'optimisme ; ainsi dit le rapport : " La crise économique a privé beaucoup d'ouvriers et d'artisans du travail. Elle a eu aussi comme conséquence le chômage d'un grand nombre de diplômés." Il dit en outre : " Nous avons expliqué la difficulté qui nous a empêchés d'avoir des renseignements exacts concernant le nombre des chômeurs d'après les statistiques ; mais il y a plusieurs symptômes qui nous démontrent facilement la situation actuelle du chômage et qui nous indiquent si la situation s'aggrave ou s'améliore. La construction est en pleine activité, le nombre des permis accordés pour fonder de nouvelles fabriques, le mouvement dans les ports et les bassins, et les chantiers pour la réparation des bateaux à Alexandrie et à Port-Said — tous ces éléments indiquent l'augmentation du nombre des ouvriers qui travaillent dans l'industrie et non la diminution de ce nombre. Nous pouvons conclure que malgré le chômage d'un nombre assez élevé d'ouvriers, la situation s'est sensiblement améliorée depuis la fin de 1933, en dépit de la stagnation du marché cotonnier. L'industrie locale a beaucoup bénéficié de l'élévation des barrières douanières. En même temps, les exportations ont trouvé un marché favorable à l'Etranger par suite de la chute de la Livre Sterling, cette chute qui n'était nullement accompagnée d'une augmentation du prix de la vie en Grande-Bretagne et en Egypte. Le grand progrès réalisé par la Société Misr pour la Filature et le Tissage ces années dernières a eu comme conséquence l'activité du marché du travail à Méhalla el Kobra. Le nombre des ouvriers engagés au service de cette société a atteint 9-000, plus les ouvriers qui s'occupent de construire les usines et dont le nombre varie entre trois et quatre mille. D'autre part, le nombre des ouvriers de la Société Nationale de Filature à Alexandrie a augmenté considérablement."

Il est indispensable pour traiter de " la crise du chômage en Egypte et ailleurs, ses causes et ses remèdes " de procéder à une étude rapide du chômage en général, d'examiner la situation des chômeurs intellectuels en Europe et les remèdes employés par les différents pays étrangers pour lutter contre ce fléau ; ensuite d'étudier le problème en Egypte et de démontrer nettement ses causes pour essayer de trouver les remèdes efficaces en s'inspirant de l'expérience des autres.

LA CRISE DU CHÔMAGE EN GÉNÉRAL, SES CAUSES ET SES REMÈDES

Les Causes

Depuis la crise économique, le chômage a gravement atteint les grands pays industriels du monde. En 1929, le chômage chronique avait fait son apparition en Angleterre pour devenir une crise insoluble dans ce pays. Le fléau s'est abattu également sur d'autres grands pays. Ainsi, le nombre des chômeurs atteint, quand la crise économique est arrivée au point culminant il y a deux ans, 3.000.000 en Angleterre, 10.000.000 aux Etats-Unis, 6.000.000 en Allemagne et plus de 500.000 en France.

Poussés par le sentiment socialiste ou le sentiment nationaliste, les gouvernements qui ont souffert du chômage n'ont pas hésité à subventionner les chômeurs, ce qui a grevé leurs budgets. Ils ont aussi employé les moyens législatifs pour lutter contre le fléau. Mais malgré toute la bonne volonté des gouvernements, leurs remèdes n'ont été que des palliatifs et il y a encore des millions de personnes sans travail. La difficulté vient de ce qu'on lutte contre le chômage, non d'après les règles économiques, mais d'après les désirs des partis politiques qui détiennent le pouvoir ; et souvent les ambitions de ces partis sont incompatibles avec la nécessité du moment, ce qui conduit à de graves erreurs.

Depuis le siècle dernier jusqu'au début de ce siècle, l'ouvrier trouvait facilement un travail lucratif ; même son gain augmentait régulièrement, tandis que les heures de travail diminuaient grâce aux progrès rapides de l'industrie, et à l'emploi de plus en plus intense des machines, ce qui a permis aux industriels de réaliser plus de gains, et de pouvoir augmenter par conséquent les salaires, tout en diminuant le nombre des heures de travail. Les industriels pouvaient supporter facilement ce sacrifice, car ils n'étaient pas encore écrasés par la concurrence très forte qui les oblige actuellement à sacrifier ce qu'ils ont gagné du machinisme pour améliorer leurs entreprises. Ils n'étaient pas aussi chargés par les impôts qui pèsent lourdement sur leurs bénéfices ; les syndicats et fédérations d'ouvriers n'avaient pas encore assez d'autorité pour réclamer continuellement l'augmentation des salaires ainsi que les différents privilèges dont jouissent les ouvriers.

On suivait pas à pas le progrès technique, sans chercher à le précéder. Mais il y a eu la Grande Guerre, critérium, d'une phase nouvelle de deux époques différentes. Elle a sans doute accéléré la marche des événements.

Voici les causes essentielles qui ont abouti à cette crise :

(1) *Les dépenses excessives des gouvernements.*—Obligés pour s'acquitter de leurs dettes d'augmenter les impôts ; les gouvernements ont pris goût à ce jeu et se sont risqués à prélever des sommes fabuleuses pour les dépenses des armements et des réformes sociales. Le nombre de personnes employées ayant beaucoup moins augmenté que le prélèvement sur la production, les gouvernements ont contribué par ces dépenses à accroître le chômage.

(2) *L'augmentation continue des salaires.*—Les salaires ont augmenté beaucoup plus qu'ils n'étaient avant-guerre, grâce à l'influence des syndicats et grâce à la propagation du socialisme qui a gagné beaucoup de sièges aux parlements et qui a même pris à plusieurs reprises le pouvoir. En plus, l'ouvrier a eu la semaine anglaise payée et l'assurance sociale pour la vieillesse et la maladie, outre les subventions régulières de chômage. Cette amélioration du sort des ouvriers, justifiée par les progrès techniques, a trouvé des échos très favorables dans l'opinion chez les pouvoirs publics et jusqu'auprès des patrons. Aux Etats-Unis, en poussant à outrance la politique des hauts salaires, les industriels sont tombés dans l'erreur commune de raisonnement sur le pouvoir d'achat, et ont réduit au chômage une partie de la population. En forçant les salaires réels, on espéra agir sur le capital et diminuer ses bénéfices, mais on n'y réussit qu'en partie et le chômage a paru dès que le profit cessa.

(3) *L'écrasement des industries par l'impôt.*—Plus le profit de l'industrie a augmenté, plus l'impôt s'est élevé en proportion plus forte. L'importance des prélèvements de l'Etat a pour effet de réduire l'influence des bénéfices sur le prix de vente, ce qui incite l'industriel à majorer davantage son prix en période de hausse et à le maintenir en période de baisse. Les grandes sociétés ont pris goût à s'étendre et à dépenser une partie de leurs bénéfices pour échapper à l'impôt sur le revenu. Il y a du gaspillage de la part des entreprises privées comme de la part de l'Etat. Il y a eu l'absence de bilans détaillés à la manière des budgets. L'industrie a cherché l'utilisation de la main d'œuvre

d'une façon plus attentive et plus lucrative, aussi a-t-elle essayé de stimuler le progrès technique et le développement du machinisme. L'insécurité a agi dans le sens d'une augmentation du taux de l'intérêt des prêts avancés à l'industrie, et cette dernière a cherché à réaliser plus de profits. Il y a eu un chaos économique, et après une activité intense et artificielle, il y a eu une chute des prix, un recul de production et naturellement le chômage qui est devenu un mal chronique tant que ces maux persistent dans notre vie économique moderne.

(4) *La surproduction.*—Depuis la Grande Guerre, la production s'est accrue énormément, plus rapidement que d'habitude, à cause des charges pesant lourdement sur l'industrie et à cause de la tendance des peuples après la cessation des hostilités à dépenser beaucoup dès leur retour à la vie normale après quatre ans de privations et de massacres. Cette activité a été aidée par la facilité de transformer les usines qui produisaient pour la guerre en usines qui produisent pour la paix. En même temps, le pouvoir d'achat des consommateurs et surtout des capitalistes a baissé, vu qu'une partie assez élevée des revenus est allée au profit du Trésor. On a exagéré la surproduction due aux progrès du machinisme, et il n'y a aucun doute, que si le pouvoir d'achat était resté le même que ce qu'il était avant les prélèvements excessifs des impôts, on aurait toléré cette surproduction qui aurait aidé à augmenter la consommation.

Pour expliquer ce point de vue, on cite l'exemple suivant : deux marchandises sont produites et s'échangent à poids égal, un kilo de fer contre un kilo de blé. Le rendement moyen du travailleur est d'un kilo par heure pour chaque marchandise. Le prélèvement s'élève à 300 grammes par heure de travail. La rémunération horaire moyenne est ainsi de 700 grammes équivalent à 350 grammes de blé et 350 grammes de fer. Admettons que le prélèvement soit porté de 300 à 400 grammes, la rémunération moyenne devra être réduite à 600 grammes. Mais, si le travailleur de fer s'oppose à cette réduction, et veut conserver son niveau de vie, il faudra que les 600 grammes de fer procurent comme précédemment 350 grammes de chaque marchandise. Et par suite que les échanges se fassent sur la base de 250 grammes de fer contre 350 grammes de blé. Si d'autre part, le travailleur de blé adopte la même attitude, il faudra que les 250 grammes de blés s'échangent contre 350 grammes de fer. Les deux conditions étant incompatibles, les échanges ne pourront plus se faire comme auparavant. Seuls subsisteront les

groupes où le rendement horaire dépasse 1,100 grammes, et où, par conséquent, le salaire de 700 grammes pourra être maintenu malgré l'accroissement du prélèvement. Cette situation se traduira par une surproduction avec tous ses inconvénients ; une partie des marchandises ne trouvera pas d'acquéreur, et à la longue il y aura la paralysie générale et le chômage des ouvriers.

(5) *L'incompatibilité des remèdes avec la lutte contre le chômage.*—Le surplus dans la production qui résulte du progrès continu du machinisme n'est pas employé pour lutter contre le chômage. Voici ses raisons :

(a) L'Etat saisit l'occasion de s'attribuer le surplus par l'augmentation des impôts, et au lieu de l'employer contre les fléaux sociaux y compris le chômage, il l'emploie pour payer les pensions de guerre, les intérêts colossaux des dettes et les salaires des divers services créés d'après le programme des partis politiques au pouvoir.

(b) Les industriels ne gardent pas le surplus des bénéfices pour les mauvais jours et pour aider les chômeurs, mais au contraire compliquant la situation en appliquant une politique d'extension de leurs entreprises. Pour expliquer le cas, on cite l'exemple suivant : par une rationalisation efficace, une entreprise supprime cent ouvriers gagnant 100 livres chacun par an, soit une économie de 10,000 livres. Mais vers la même époque, on renforce le service commercial, le contentieux, la publicité, la direction générale, etc., cette mesure entraîne le recrutement de 50 spécialistes au traitement de 200 livres par an. La plus-value est absorbée et sur le marché du travail il y aura un déficit de 50 unités ou autrement dit 50 chômeurs, et peut-être plus.

(c) Les ouvriers par la voix de leurs syndicats réclament continuellement des privilèges et le patron cède sur toute la ligne. En cédant, son bénéfice diminue considérablement et par conséquent les profits réalisés par les ouvriers et qui sont plus élevés que le niveau des salaires vu l'intensité de la crise économique auraient pu être dépensés pour améliorer la situation des chômeurs.

LES REMÈDES.

D'après le résultat du diagnostic, qui ne répondait pas à la nature du mal, on a établi le programme de la lutte contre le chômage.

Voici les points les plus importants de ce programme :

(1) *Essayer de relever le pouvoir d'achat.*—Les gouvernements, surtout aux Etats-Unis et en Angleterre, ont essayé de hausser les prix du gros et de maintenir le niveau des salaires appliqués dans l'industrie et les administrations publiques, et même les augmenter dans certains cas. Le but de cette mesure est d'aider les salariés à consommer davantage, surtout que l'occasion est propice en raison de la baisse sensible des prix industriels. Mais le résultat a été le contraire de ce qu'on espérait, car au lieu d'aider à améliorer la situation, cette mesure a intensifié le chômage.

Le pouvoir d'achat n'a nullement augmenté ; il s'est simplement déplacé dès les capitalistes et industriels pour passer à certaines catégories d'ouvriers, à des fonctionnaires ainsi qu'à des personnes de la classe moyenne, sans créer de travail aux chômeurs, tandis que la situation des industriels empirait de plus en plus jusqu'à ne plus pouvoir tenir le coup. Ainsi, ont-ils fermé les usines et licencié leurs ouvriers. Entretemps, les dépôts de quelques fonctionnaires et rentiers se sont accrus dans les caisses d'épargne.

(2) *Les dépenses excessives pour les grands travaux et les armements.*—Les Etats ont eu recours à l'emprunt sur une grande échelle, pour accomplir de grands travaux d'utilité publique et pour renforcer leurs armements de terre, de mer et d'air, afin de faire face à toute éventualité et de se préparer à la prochaine guerre. Cette activité a fourni du travail à des milliers d'ouvriers ; par contre, le prélèvement au moyen des impôts des sommes nécessaires pour acquitter les dettes publiques et continuer cette politique de gaspillage a accru le chômage dans une proportion plus grande. La balance a été nulle ou négative, car on a déplacé le travail sans en créer. Le pouvoir d'achat du consommateur suit l'indice de l'activité économique ; cette activité en tombant dans une chute verticale a affaibli ce pouvoir d'achat et même a créé le désarroi dans les budgets des Etats qui, devant ce déséquilibre, ont été forcés d'abandonner l'étalon-or et de dévaluer leurs monnaies. Le résultat final s'est traduit par la dislocation des prix mondiaux et les chaos économiques.

Il aurait été plus raisonnable de sauvegarder les intérêts de l'industrie chancelante, en diminuant la charge des impôts, en employant le plus grand nombre possible d'ouvriers dans les diverses usines à des salaires moins élevés, en essayant de reliaer les liens rompus du commerce international et enfin en stabilisant les monnaies fluctuantes.

(3) *Les ententes industrielles et la limitation de la production.*— Les milieux commerciaux et industriels ont conclu des ententes entre les grandes sociétés pour mettre fin à la concurrence en limitant la production d'après une proportion déterminée, et pour lutter contre le chômage. Le danger a été évité momentanément mais le fléau n'a pas tardé de s'étendre, même il est devenu chronique ; et actuellement, ni l'Etat, ni le capital, ni le travail ne veulent céder du terrain. Il aurait été préférable de suivre la politique de "laissez-faire" ou autrement dit la loi de l'offre et de la demande, avec un sacrifice raisonnable consenti par l'Etat, le capital et le travail. Cette dernière méthode qui aurait, abouti à la sélection naturelle aurait été meilleure à celle qui consiste à attribuer un certain contingent à chaque entreprise, laissant ainsi subsister des cadres pléthoriques et des frais généraux élevés tout en maintenant une mauvaise gestion des affaires.

(4) *La diminution de la population.*—Penser à réduire la population dans les pays qui souffrent de la surpopulation est une solution théorique plus que pratique. Les pays qui souffrent du chômage n'osent pas même y penser, car diminuer le nombre de la natalité aurait pour résultat d'affaiblir les races croissantes, de diminuer la productivité, d'augmenter la dette publique par habitant et partant de majorer la charge fiscale par contribuable. On remarque que le chômage chronique sévit dans des pays nullement surpeuplés, comme les Etats-Unis, et n'atteint que peut le Japon, bien que ce dernier soit surpeuplé.

Néanmoins, il y a certains pays, comme la France, qui ont employé une solution se rapprochant en rapatriant les ouvriers étrangers qui travaillent chez eux et en interdisant la main-d'œuvre étrangère dans leurs usines tant qu'il y aura des chômeurs nationaux. Cette solution apparaît au premier abord très équitable, mais elle affaiblit le niveau de l'industrie locale en la privant de spécialistes étrangers qui sont quelquefois plus versés que ceux du pays.

(5) *Réduire les heures de travail.*— Garder les ouvriers dans les industries stagnantes en réduisant en même temps leurs heures de travail et en leur payant les mêmes salaires, est une solution qui, loin de résoudre le problème du chômage, complique la situation, car elle diminue le profit des entreprises qui ne sont pas déjà florissantes. Les bénéfices ne tardent pas à baisser sensiblement, le déficit apparaît et les usines ferment leurs portes. Cette méthode a eu des résultats déplorables aux Etats-Unis.

(6) *Protéger l'industrie et le commerce.*—Pousser à outrance la protection d'une industrie non lucrative, pour réduire le nombre des chômeurs, est une solution dans laquelle il n'est fait aucune distinction entre les industries florissantes et celles qui ne le sont pas ; bien plus, en aidant donc à entreprendre des travaux peu lucratifs, elle a pour conséquence de provoquer l'abandon des travaux rémunérateurs, ce qui diminue la productivité générale et contribue au chômage.

(7) *Interdire à certaines catégories de population le marché du travail.*—Un autre moyen employé pour lutter contre le chômage consiste à créer divers obstacles à certaines catégories de la population pour les empêcher de travailler. Ainsi, on défend aux femmes mariées de travailler, on prolonge les années d'études et on baisse la limite d'âge pour la mise à la retraite. Le reproche qu'on peut faire contre la mesure consistant à interdire le travail aux femmes mariées, c'est que cette mesure n'est qu'un palliatif et encourage l'union libre ; en outre, elle est d'une application très difficile. Quant à la prolongation de la période de scolarité, elle ne fait que retarder le danger et n'empêchera pas le chômage des intellectuels qui menace les institutions sociales actuelles. Abaisser la limite d'âge pour la mise à la retraite n'est guère plus efficace ; retirer son emploi à celui qui le remplit encore convenablement revient à en faire un chômeur sous un autre nom. Bien plus, quand la pension de retraite dépasse le montant de l'allocation de chômage, l'opération devient onéreuse. Le fardeau des sommes à verser aux retraités pèsera de plus en plus au cours des années à venir. L'accroître encore ne ferait qu'aller au devant de graves difficultés. Le calcul démontre aisément que pour le cas des fonctionnaires, une forte augmentation des crédits serait nécessaire, à moins de remplacer les titulaires par des auxiliaires beaucoup moins rémunérés, opération qui équivaldrait à une baisse de salaire.

(8) *Mettre fin au développement du machinisme.*—On a conseillé de résoudre le problème de chômage par la diminution du machinisme et de la rationalisation des usines, afin de ne pas donner aux industriels l'occasion de se dispenser des services de beaucoup d'ouvriers en les remplaçant par les machines. Mais cette solution va à l'encontre du but visé ; elle est incompatible avec les progrès. On peut multiplier les exemples où la machine a créé du travail dans l'industrie et même dans certains en a accru le rendement : chemins de fer, cinématographie, automobiles, imprimeries, etc.



Il est évident que les remèdes employés jusqu'ici pour combattre le chômage ont été inefficaces. La production en série est suivie par une vente au compte-goutte : "L'industrie, comme le dit un écrivain versé dans cette matière, est comparable à un réservoir alimenté par un gros conduit et qu'on chercherait à vider par des tuyaux minces et engorgés. Le débordement est inévitable."

Tant que les pays européens, surtout les grands pays industriels, n'auront pas guéri les maux économiques et sociaux sévissant depuis la Grande Guerre, tant qu'ils ne voudront pas consentir des sacrifices pour se rapprocher et arriver au désarmement général, tant qu'ils n'auront pas établi des bases solides pour la paix et n'auront pas stabilisé leurs monnaies, abaissé les barrières douanières très élevées, allégé les charges fiscales et liquidé les dettes de guerre et les autres dettes publiques, ils ne pourront pas se débarrasser du chômage chronique, et les remèdes ne seront jamais que des palliatifs. Tandis que si les Etats acceptaient ces sacrifices, la lutte acharnée des classes diminuerait d'intensité, atténuant ainsi le chômage. Le même écrivain mentionné ci-dessus a dit : "La lutte des classes tant qu'elle reste modérée, force au progrès technique et concourt à l'amélioration générale. Poussé trop loin, elle paralyse l'activité et a pour résultat de créer une classe nouvelle, celle des chômeurs ayant un niveau d'existence plus faible encore que les travailleurs les plus modestes."*

* voir "Revue d'Economie Politique" Septembre-Octobre 1935, (Article d'Alfred Sauvy).

LA CRISE DES INTELLECTUELS A L'ÉTRANGER, SES CAUSES ET SES REMÈDES

LES CAUSES.

Le chômage a dépassé le cadre de l'industrie et de la main-d'œuvre pour atteindre la jeunesse intellectuelle. Il augmente ou diminue suivant la hausse ou la baisse du baromètre de la production, y compris la production industrielle. La plupart des pays civilisés, spécialement les grands pays industriels, atteints par la crise économique, la chute des prix et la stagnation de l'industrie, souffrent actuellement du chômage des intellectuels, et essayent vainement de diriger les forces de cette jeunesse paralysées malgré sa volonté vers des buts utiles.

Les universités dans les divers pays du monde délivrent des milliers de diplômes de médecins, d'avocats, d'ingénieurs, de chimistes, de pharmaciens, d'agronomes, d'artistes, de professeurs, de journalistes, d'hommes de lettres, de spécialistes dans les affaires de banques, de comptables, etc., par an. Les nouveaux diplômés ne tarderont pas à chercher fortune, vu que la vie est devenue très matérielle et que l'instruction est devenue un moyen essentiel de subsistance.

La grande révolution industrielle qui a remplacé l'artisanat par le machinisme et qui a employé les forces de l'électricité et de la vapeur depuis plus d'un siècle, a traversé l'impasse la plus difficile. Après, avoir fondé des villes industrielles, érigé des usines, construit des routes, des machines énormes, des locomotives, des avions, des bateaux colossaux des lignes de télégraphe et de téléphone, de grands ports modernes et tout ce qui caractérise notre civilisation actuelle, on s'est borné à transformer les moyens de production et améliorer les machines sans changer radicalement les bases du monde industriel. Il est vrai qu'on évolue rapidement vers le progrès, mais l'électricité et la vapeur règnent encore, et les moyens de production, bien qu'ils aient avancé, n'ont pas changé de principe. Par conséquent, les milliers de spécialistes qui quittent les universités chaque année trouvent difficilement du travail, et on ne pourra remédier à cette situation à moins d'une transformation complète analogue à celle qui s'est produite il y a plus d'un siècle.

* Revue Economique Internationale (Octobre 1935), article du Dr. Franz Eulenburg.

La question s'est aggravée à la suite de la Grande Guerre; cette guerre atroce et sans précédent a donné la suprématie à la machine, amenant la rationalisation de beaucoup de fabriques. Il est vrai, que cette suprématie a donné du travail à des ouvriers pour un moment, mais a tué par contre beaucoup d'arts et a laissé sans travail de nombreux artistes intellectuels tels que acteurs, musiciens, chanteurs peintres, sculpteurs, dessinateurs, en leur substituant le phonographe, le piano électrique, la radio, la photographie, le cinéma, l'imprimerie, etc.

D'un autre côté, la crise économique mondiale a paralysé beaucoup d'industries et a atteint mortellement le commerce international, ce qui a amené beaucoup d'usines à fermer leurs portes et à licencier leurs personnels, y compris les intellectuels spécialistes. Les ouvriers n'ont pas compris les nouvelles complications. Poussés par la misère de la vie ouvrière, ils ont dirigé leurs enfants vers les universités. Cette nouvelle tendance a été encouragée par le progrès rapide de l'instruction accompagné par la diminution de ses frais. Mais s'ils ont pu payer les annuités universitaires de leurs enfants, avec un petit sacrifice, et leur donner une haute culture, ils ont contribué à créer le chômage des intellectuels.

La diminution des revenus des Etats, l'augmentation de leurs dettes et leur acharnement à accroître leurs armements les ont obligés à diminuer leurs dépenses; ils se sont trouvés réduits à ne plus remplir les postes vacants, et même à licencier une partie de leurs personnels.

D'autre part, la baisse des revenus et des rentes des particuliers, en raison des impôts très lourds, des dettes agricoles et industrielles, de la chute excessive des prix, et de la dévaluation des monnaies a accru le nombre des chômeurs ainsi que le nombre des intellectuels sans travail. La crise économique a même obligé beaucoup d'intellectuels qui s'étaient retirés des affaires après avoir réalisé une épargne, qui leur permettait de vivre aisément, de retourner au travail après avoir perdu une partie de leurs économies et de leurs revenus.

On a remarqué aussi ces dernières années que les universités et les écoles supérieures délivrent des diplômes et des certificats d'études à un nombre plus élevé que le nombre nécessaire au marché du travail et aux besoins de la population, dont le nombre ne s'accroît pas dans la même proportion que les intellectuels. Après la Grande Guerre, le monde a changé énormément, l'école est devenue comme la machine à former des diplômés à la série, et ces derniers à leur tour veulent produire comme la machine. Telle est la vie forcée de notre époque

qui n'est nullement une vie intellectuelle. L'éminent économiste et homme d'Etat français, M. Joseph Caillaux, nous démontre cet état de choses lorsqu'il dit dans un article publié dans "La dépêche de Toulouse" : "Le chômage intellectuel est né en marge de la désorganisation de l'économie moderne, d'une surabondance de travailleurs. Dans un essor parallèle à celui de l'usine, l'école a été dans la période d'après-guerre, le théâtre d'une surproduction particulièrement redoutable parce qu'elle portait non sur des marchandises et sur des machines, mais sur du matériel humain." Il dit ailleurs : "Les proviseurs et les directeurs acceptent autant d'enfants qu'en peuvent contenir les salles de classes. Ils ne sont pas inspirés par le souci de distinguer les jeunes les plus aptes, mais bien d'en placer le plus grand nombre possible dans l'espace dont ils disposent. On a ainsi constitué dans les établissements publics d'enseignement des classes de cinquante, de soixante, voire de soixante-dix élèves qu'un professeur débordé et harassé mène péniblement jusqu'aux vacances. Les examens de passage ne jouent qu'un rôle très modeste. On ne renvoie pas un élève dont l'inaptitude intellectuelle a été reconnue, mais celui seulement dont l'indiscipline se fait trop turbulente." Il dit, en ce qui concerne les études supérieures : "De même que le baccalauréat, les examens de l'enseignement supérieur sont trop faciles, et il est absurde qu'une seule faculté libère chaque année un millier de licenciés dont le quart seulement trouvera une situation matériellement acceptable."

Les statistiques suivantes fournies par le Comité chargé de l'étude du chômage des intellectuels, Comité dépendant du Bureau International du travail à Genève, donne une idée de la crise :

I.—ACCROISSEMENT DU NOMBRE DES ÉLÈVES DANS LES UNIVERSITÉS.

	Année 1913	Année 1933
Bulgarie	1,822	8,709
Grèce	3,345	8,409
Hollande	5,500	12,725
Norvège	2,169	4,830
Autriche	4,576	9,483
Espagne	19,858	35,992
Danemark	4,808	8,575
France	41,044	73,088
Suède	6,363	11,302
Italie	28,026	47,723
Allemagne	77,143	129,606
Indes	30,000	81,000

II.—NOMBRE DES PLACES VACANTES ET DES DIPLOMÉS.

Pays	Diplômés	Places vacantes
Médecine		
Allemagne	1,700	1,110
Autriche	350	150
France	1,000	500
Suisse	150	30
Yougoslavie	350	200
Chirurgie Dentaire		
Allemagne	700	400
Pharmacologie		
Argentine	150	100
Infirmierie		
Etats-Unis	25,000	6,00
Grèce	45	minimes
Autriche	328	300

III.—POURCENTAGE DES CHÔMEURS INTELLECTUELS DANS LE JOURNALISME.

Pays	Pourcentage
Hollande	15%
Allemagne	10%
Tchéco-Slovaquie	5%

LES REMÈDES.

Pour atténuer le chômage des intellectuels, on a employé deux genres de palliatifs, en attendant le retour à la normale de la situation économique mondiale; le premier consiste à élever des barrières solides pour empêcher l'augmentation du nombre des chômeurs intellectuels dans l'avenir, et le deuxième à essayer par tous les moyens de leur trouver du travail.

1 Voir le rapport du Comité, dépendant du Bureau International du Travail à Genève, chargé d'étudier le chômage des intellectuels

Premier remède :

Ce remède cherche à réduire le nombre de ceux qui font du travail intellectuel et mental, en les dirigeant vers l'agriculture et l'industrie, et en mettant en œuvre les mesures suivantes :

(1) Rendre les examens plus difficiles, diminuer les sessions extraordinaires, empêcher ceux qui ont échoué plusieurs fois successives de continuer leurs études supérieures en les dirigeant vers d'autres métiers pratiques, prolonger les délais d'apprentissage avant de délivrer le permis d'exercer la profession libérale.

La France a appliqué le système qui consiste à rendre les examens de la médecine plus difficiles, en rendant les examens écrits obligatoires à la première et à la deuxième années, à partir de 1933. Les Etats-Unis, le Luxembourg, l'Australie, ont adopté un système analogue et ont aussi prolongé le délai d'apprentissage dans la pharmacologie.

(2) Limiter le nombre des étudiants qui ont le droit de s'inscrire aux universités pour n'admettre de nouveaux étudiants que d'après les besoins des professions, dans le but de sauvegarder la dignité de ces professions. La Suède a appliqué ce système en ce qui concerne la médecine, et le Ministère de l'Éducation en Angleterre l'applique en ce qui concerne les professeurs recrutés pour les lycées et collèges, et la Grèce a permis par une loi du 23 mars 1932 de limiter chaque année le nombre des étudiants admis aux universités, ainsi qu'à la Faculté de médecine.

(3) Réglementer certaines professions, de manière que si elles ne nécessitent pas la possession de certains diplômes, exigent certaines connaissances, telles que le journalisme et le théâtre. Pour cela, il y a lieu de fonder des syndicats professionnels qui imposent des conditions spéciales d'admission et qui délivrent à leurs membres des permis pour exercer leurs professions après un délai d'apprentissage. On a créé aussi des écoles spéciales pour enseigner le journalisme et le théâtre, comme en Belgique et en Allemagne. L'union des acteurs suisses exige de ceux qui veulent embrasser le métier d'acteurs, de faire une pratique de deux ans. L'Italie tient un registre officiel de presse dans lequel sont inscrits les noms des journalistes qui ont le droit de pratiquer le métier et dont le nombre est limité.

(4) Protéger les titres académiques et les diplômes en exigeant de ceux qui veulent exercer certaines professions telles que la médecine, le droit et la polytechnique, d'avoir les titres requis, et en interdisant à ceux qui ne les possèdent pas d'exercer ces professions sans aucun prétexte, sous peine d'une forte pénalité. Actuellement, la protection des titres universitaires existe dans tous les pays civilisés.

(5) Etendre l'instruction technique secondaire en ajoutant au programme des études secondaires l'enseignement industriel agricole et commercial, pour faciliter aux jeunes gens qui ne veulent pas continuer les études supérieures de se lancer dans la vie pratique, après avoir terminé les écoles secondaires techniques. Le régime fasciste en Italie a encouragé ce genre d'instruction, très utile pour un peuple jeune.

Deuxième remède.

Ce remède consiste à essayer de trouver du travail à la jeunesse intellectuelle en chômage, en créant un lien étroit entre cette jeunesse et les postes vacants par les moyens suivants :

(1) Fonder un Bureau qui aurait pour mission de s'occuper des jeunes intellectuels et surtout de placer ceux qui sont en chômage. Il recueillerait les renseignements et statistiques préparés par les syndicats professionnels, les examinerait minutieusement, recevrait les indications concernant les postes vacants, placerait dans ces postes des chômeurs intellectuels, dirigerait les parents et les jeunes élèves des écoles primaire et secondaires vers les professions les moins encombrées en leur indiquant les conditions et aptitudes requises pour l'étude de ces professions.

Bien qu'on reproche à cette méthode d'être plus théorique que pratique, beaucoup de pays l'ont adoptée. La Hongrie a un bureau semblable relevant du Ministère de l'Instruction Publique depuis 1927 ; l'Allemagne a plusieurs bureaux pour orienter la jeunesse dépendant des universités de Berlin, Munich, Cologne, etc. ; la France a des bureaux de renseignement et de placement à Paris et dans ses divers départements.

(2) Etendre l'essor des fédérations et unions des professions libérales et ajouter à leurs attributions le problème du chômage des intellectuels. Ces fédérations et unions qui sont répandues en Allemagne, Grande-Bretagne, France, Hollande, Etats-Unis et Yougo-Slavie, cherchent par tous les moyens à trouver du travail pour les chômeurs intellectuels.

Ainsi la Fédération Générale des Unions des Médecins en France a fait une vaste propagande en distribuant aux écoles, universités, parents, professeurs et étudiants, plus de 10,000 circulaires dans lesquelles elle démontre la difficulté qui entrave la carrière de médecin. D'autre part, la Fédération des Unions des Ingénieurs de France a publié plusieurs circulaires sur la vraie situation des ingénieurs.

(3) Trouver des postes libres pour placer les jeunes intellectuels en chômage, en appliquant les mesures suivantes :

- (a) Défendre le cumul des fonctions.
- (b) Interdire aux fonctionnaires, surtout aux professeurs des écoles primaires et secondaires les travaux supplémentaires rémunérés.
- (c) Abaisser l'âge de la mise à la retraite.
- (d) Défendre aux services publics d'engager des retraités.
- (e) Entreprendre des travaux extraordinaires pour y engager les chômeurs (ouvriers ou spécialistes intellectuels).
- (f) Diminuer les heures du travail.
- (g) Défendre aux étrangers et aux femmes mariées de travailler.
- (h) Trouver du travail aux jeunes intellectuels en chômage, à l'Etranger, surtout aux colonies.

(i) Créer des camps de travail groupant les jeunes intellectuels en chômage et dirigeant ces derniers, d'après un régime spécial, vers les travaux agricoles et industriels.

(j) Enseigner aux jeunes intellectuels en chômage des métiers et des études d'arts appliqués, pour qu'ils s'adaptent aux besoins du siècle.

(k) Encourager les unions des professions et les pousser à s'intéresser au sort de la jeunesse intellectuelle.

(l) Créer des fonds de subvention pour aider les chômeurs intellectuels en difficulté, encourager financièrement leurs recherches scientifiques et littéraires et rémunérer les jeunes débutants pendant leur apprentissage qui ne devrait plus être gratuit.

Ces solutions paraissent suffisantes pour alléger la situation des chômeurs intellectuels, mais elles ne suffisent nullement pour déraciner le mal. Tant que la crise économique subsistera, le chômage subsistera aussi comme un mal chronique difficile à guérir.

LE CHÔMAGE DES INTELLECTUELS EN EGYPTÉ, LES MAUX, LES CAUSES ET LES REMÈDES

LES MAUX.

Les jeunes intellectuels en Egypte désirant du travail se heurtent à beaucoup de difficultés ; leur cas est devenu plus qu'une crise économique et sociale de notre époque, c'est un mal incurable du siècle.

Cette jeunesse, poussée par le désespoir, est prête à tout, car les esprits en effervescence ne reculent nullement devant les désordres. L'adhésion sentimentale et unanime d'une jeunesse en désarroi précipite le succès d'un mouvement révolutionnaire, parce que cherchant la réussite, le luxe et la puissance, elle est réduite aujourd'hui à la misère.

Il est utile, avant d'exposer les causes du chômage des intellectuels en Egypte et les remèdes indiqués pour atténuer cette crise, d'étudier les maux ou autrement dit de faire le diagnostic, dont les points essentiels sont les suivants :

(1) *L'illusion de la jeunesse.*—Les jeunes diplômés, avant d'obtenir leurs diplômes, se font beaucoup d'illusions. Ils veulent avoir un bon poste aussitôt qu'ils ont terminé leurs études ; ils veulent posséder une fortune et achever leur carrière dans un délai très court. Mais la vérité amère ne tarde pas à se manifester et à montrer combien la vie est difficile et la lutte ardente. Cette jeunesse rate souvent sa carrière et reste en chômage, parce qu'elle refuse de débiter modestement ; puis regrettant son geste, elle passe outre à toute considération sociale et cherche un travail à n'importe quel salaire.

(2) *L'insuffisance des capitaux égyptiens.*—Il est illogique de demander à un jeune diplômé dénué de pratique de débiter dans le commerce et l'industrie. Il faut donc qu'il travaille quelques années dans une Société pour apprendre la pratique des affaires. Plus tard, il s'installera à ses frais, une fois qu'il a possédé la clef du métier ainsi que les économies nécessaires pour son installation. Mais l'occasion ne se présente pas, car, exception faite des sociétés étrangères qui engagent rarement des égyptiens, les entreprises égyptiennes sont peu nombreuses ; à part la Banque Misr et ses filiales, il n'y a pas de sociétés égyptiennes assez importantes. Par conséquent, le jeune diplômé se trouve obligé

de frapper à la porte des administrations de l'Etat pour avoir un poste souvent moins brillant que ce qu'il espérait avoir dans les professions libérales.

(3) *L'absence d'une méthode équitable pour le recrutement des fonctionnaires de l'Etat.*—Il est incontestable que les recommandations actuellement très courantes pour faciliter l'accès aux postes du gouvernement ne répondent pas à l'esprit de justice et d'équité. Il faut éliminer tout favoritisme en appliquant rigoureusement la méthode des concours et des examens pour engager les candidats capables. Le gouvernement gagnera non seulement à faciliter la résolution du problème du chômage des intellectuels, mais aussi à assurer la marche impeccable des différents services publics.

(4) *Le manque d'esprit de risque chez la jeunesse intellectuelle.*—L'élément le plus essentiel qui facilite l'accès à une carrière brillante, c'est le risque. Cet élément qui a poussé l'Europe à découvrir les richesses de l'Amérique, à explorer le centre de l'Afrique, à naviguer jusqu'aux pôles Nord et Sud, à fonder les banques et les sociétés dans les quatre coins du monde, et bref à construire les bases solides de la civilisation actuelle, est faible chez notre jeunesse intellectuelle. Cette faiblesse est due probablement à ce qu'une grande partie de notre bourgeoisie distinguée dans les villes est constituée de fonctionnaires. Il est naturel donc que nos jeunes intellectuels suivent l'exemple de cette bourgeoisie et cherchent à occuper les postes de l'Etat. Outre cette classe de bureaucrates, il y a aussi les cultivateurs qui envoient leurs fils à l'école ; éblouis par l'autorité des fonctionnaires en province, ils font tout leur possible pour faire engager leurs enfants après leur avoir fait terminer leurs études, dans les postes du Gouvernement.

Il est indispensable de cultiver l'amour de risque dans les âmes de cette jeunesse pour lui faciliter le succès dans la vie.

(5) *Les perturbations de notre époque.*—Les jeunes diplômés prétendent avoir des idées nouvelles qu'ils veulent mettre en pratique pour améliorer le sort du monde. En outre, ils prétendent être une génération sacrifiée, parce que nés dans des temps difficiles, ils sont privés de participer à la vie pratique.

Dans l'histoire du monde, à côté de périodes heureuses et stables, il y a des époques de transition et de perturbations. Le cas des intellectuels dans le monde est semblable à celui des générations qui doivent

assister à de grands changements. Quand l'arc, le fusil puis le canon bouleversèrent l'histoire, quand la révolution industrielle changea le système économique, le monde traversa une période de désarroi. Des relations sociales qui paraissaient être éternelles se modifièrent. Puis les peuples retrouvèrent lentement l'équilibre et la tranquillité. Depuis cent ans, la science travaille à rompre les méthodes actuelles, et la Grande Guerre n'a fait qu'empirer la situation. En plus, la foule des diplômés sans emploi, pareille à un flot montant et même un peu grondant, trouble notre vie sociale, tandis que faute de remonter aux causes on risque de recourir à des remèdes inefficaces.

La vieille génération n'a connu que le crépuscule d'une civilisation ; mais la jeunesse actuelle verra des bâtiments neufs qui s'élèveront. Elle a devant elle un champ d'action plus vaste. Elle doit construire la vie économique en luttant non contre la disette, comme ce fut le cas de ses aïeux, mais contre la surproduction, réviser les lois, réconcilier les devoirs des peuples avec ceux des Etats, inculquer la notion de la monnaie stable, résoudre le problème du patronage et des ouvriers, refaire l'opinion publique, rétablir les bases de la paix, renforcer l'édifice de la Société des Nations. La vie de la jeunesse est dure, mais la misère fera d'elle des êtres forts ; elle trouvera dans l'âge mûr une vie paisible.

Quant à la jeune génération d'Egypte, le devoir des hommes mûrs ne consiste pas seulement à lui conseiller de se lancer dans le commerce et l'industrie, mais ils doivent également la diriger. Il est vrai que la situation est défavorable pour cette jeunesse, car jusqu'ici l'égyptien a négligé cette branche de l'activité, pour se consacrer exclusivement aux postes de l'Etat. Aussi, a-t-il laissé accaparer ce domaine par des étrangers qui l'encombrent actuellement.

LES CAUSES.

Le chômage des intellectuels en Egypte se manifeste par l'affluence des demandes d'emploi présentées aux administrations de l'Etat et aux sociétés privées, l'abaissement du standard des salaires des diplômés qui acceptent des postes médiocres qui ne sont pas en rapport avec leur niveau intellectuel ; il se manifeste de même par leurs plaintes et par leurs protestations, et par la diminution des revenus des professions libérales, telles que les professions d'avocats,

de médecins et d'ingénieurs. La crise est plus profonde qu'elle n'en a l'air de premier abord. Elle n'est pas seulement la conséquence de la crise économique et de la chute des prix, mais elle est également le résultat d'une crise locale qui provenait du phénomène de la surpopulation. La population du pays est montée de 2-500-000 habitants au début du siècle dernier à plus de 15-000-000 actuellement et elle atteindra probablement plus de 20-000-000, tandis que les sources de la richesse nationale n'ont pas augmenté dans la même proportion. En effet, les terrains cultivés qui forment la fortune du pays n'ont que doublé pendant ce laps de temps, atteignant le chiffre de 5 millions et demi de feddans ; mais ce chiffre n'atteindra que 7-000-000 après le défrichement des terrains incultes. Cet état de choses signifie que la masse énorme des habitants, malgré son accroissement, possédera à peu près les mêmes sources d'existence qui n'augmenteront pas dans la même proportion. Il en résulte que la lutte pour la vie devient de plus en plus intense, en raison de l'encombrement des postes et en même temps que la diminution des ressources des particuliers. D'autre part, la pauvreté de la majorité des habitants ne permet pas de profiter des capacités et connaissances des intellectuels. Le paysan illettré qui gagne peu est écrasé par la crise économique ; il ne s'adresse au médecin, au dentiste et à l'avocat que dans les cas d'extrême nécessité et ne paye que des honoraires minimes.

Il y a aussi d'autres éléments qui aggravent la crise du chômage des intellectuels dans le pays, tels que la non adaptation des programmes d'études aux nécessités de la vie, le manque de connaissances commerciales, industrielles et pratiques, la grande faiblesse des étudiants dans les langues en usage dans les milieux d'affaires par manque de pratique. La différence entre leurs cas et le cas des étudiants étrangers est énorme. Alors que l'Égyptien, surtout à la campagne, ne peut pas facilement se mettre au courant de l'évolution de notre civilisation actuelle, l'Européen en Egypte comme ailleurs suit cette évolution et s'y assimile ; il accapare les marchés commerciaux et industriels du pays et applique dans la vie pratique ce qu'il a appris à l'école.

Il n'y a aucun doute que l'augmentation continuelle du nombre des intellectuels, comparée à la progression de la richesse du pays est la

* Voir "La Situation Economique et Financière de l'Egypte et le Soudan Egyptien" par Arminjon ; Paris-1911-Page 143.

cause du chômage des intellectuels. Mais cette augmentation est minime par rapport au nombre des habitants et aux besoins pressants du pays. Les statistiques suivantes démontrent ce fait :

STATISTIQUES DE 1933-1934 (D'APRÈS LES STATISTIQUES SCOLAIRES OFFICIELLES).

I.—Nombre des écoles 8.412.

Nombre d'élèves (garçons et filles) 941.760).

II.—Nombre de ceux qui ont terminé les études supérieures à l'Université Egyptienne, à l'Etranger et aux écoles supérieures et spéciales en Egypte de 1923-1924 à 1932-1933 :

Année	1923-1924	...	...	...	...	...	...	1,101
„	1924-1925	...	...	...	...	...	...	940
„	1925-1926	...	...	...	...	...	...	1,587
„	1926-1927	...	...	...	...	...	...	818
„	1927-1928	...	...	...	...	...	...	784
„	1928-1929	...	...	...	...	...	...	943
„	1929-1930	...	...	...	...	...	...	1,007
„	1930-1931	...	...	...	...	...	...	1,281
„	1931-1932	...	...	...	...	...	...	1,813
„	1932-1933	...	...	...	...	...	...	1,996

La difficulté se manifeste dans la forte demande des diplômés pour des postes du Gouvernement. Ce fait déplorable est démontré par les statistiques suivantes qui indiquent le nombre des diplômés de l'Université Egyptienne et le chiffre de ceux qui ont été engagés au service de l'Etat, d'après les statistiques scolaires officielles :

Années	Diplômés	Employés et Fonctionnaires
1930	328	173
1931	385	163
1932	375	193
1933	320	139
1934	286	162

La crise du chômage des intellectuels en Egypte n'est pas le résultat d'une diffusion de l'instruction ni d'une augmentation exagérée des diplômés, comme c'est le cas en Europe, mais au contraire, comme il vient d'être expliqué plus haut, les 15-000-000 d'habitants ne demandent, pas mieux que d'être guidés par les intellectuels tels que médecins juristes, ingénieurs, économistes, agronomes, artistes, chimistes, etc. Il n'y a aucun doute, aussi, que le pays peut supporter un nombre beaucoup plus élevé que le chiffre actuel des intellectuels : mais le mal vient de la pauvreté de la majorité de la population et de la médiocrité de leurs moyens d'existence. En effet, les paysans qui ne se nourrissent que d'un pain de maïs et d'un bout de fromage, qui travaillent pieds nus et presque dévêtus dans la boue, qui habitent des chaumières misérables construites de cette boue et qui se couchent sous la belle étoile, prenant la terre pour lit, n'arrivant pas à satisfaire leurs besoins de première nécessité, ne sont pas en mesure de faire appel aux services des intellectuels.

LES REMÈDES

Le seul remède radical contre le chômage des intellectuels en Egypte serait d'essayer de guérir la misère qui accable la masse de la population, d'essayer de relever le niveau d'existence des paysans, ou autrement dit le standard de la vie, à l'instar de ce qui se fait ailleurs. Cette solution ne serait pas un remède contre le chômage seulement, mais également contre les différents maux sociaux et économiques dont souffre notre pays. Tant que le pays se trouvera dans la misère, il sera difficile de traiter les maux qui l'accablent. Il n'y a pas d'autre solution que celle d'accélérer le défrichement de tous les terrains susceptibles d'amendement, de développer au maximum l'industrie locale et de suivre les conseils de Frédéric List l'éminent économiste allemand qui a fondé l'unité économique de l'Allemagne, facilitant son unité politique : " La nation qui, sur un territoire étendu, pourvu de ressources variées et couvert d'une population nombreuse, réunit l'agriculture, les manufactures, la navigation, le commerce intérieur et extérieur, est incomparablement plus civilisée, plus développée sous le rapport politique, et plus puissante qu'un peuple purement agriculteur. Mais les manufactures constituent la base du commerce intérieur et extérieur, de la navigation et de l'agriculture perfectionnée, conséquemment de la

civilisation et de la puissance politique ; et un peuple qui réussirait à monopoliser toute la vie manufacturière du globe." (1)

Entretiens, il y aurait lieu d'éviter le danger de l'augmentation du nombre des chômeurs intellectuels, en attendant que le pays puisse établir un programme économique de vaste envergure. Il devrait s'inspirer en cela de l'expérience des autres pays et appliquer les remèdes suivants :

I.—En ce qui concerne les travaux et les postes :

(1) Créer un bureau spécial qui s'occupera du problème des intellectuels, spécialement des chômeurs parmi eux. Il conseillera les parents et dirigera les élèves vers les branches d'études supérieures les moins encombrées dans la vie pratique ; il aidera la jeunesse à trouver du travail.

(2) Abaisser l'âge de la mise à la retraite de 60 à 55 ans et ne prolonger sous aucun prétexte cette limite d'âge.

(3) Défendre le cumul des fonctions ou les travaux supplémentaires aux fonctionnaires ; charger de ces travaux spécialement ceux des conseils, commissions et comités et leurs secrétariats, de jeunes intellectuels sans travail après leur avoir fait passer un examen sévère.

(4) Interdire aux professeurs des écoles primaires et secondaires de donner des leçons particulières et recommander aux parents des élèves d'engager à cet effet les plus qualifiés parmi les intellectuels en chômage.

(5) Etablir une législation pour protéger la jeunesse intellectuelle du pays, en obligeant les banques, les entreprises privées, les sociétés étrangères, de recruter une grande partie de leurs personnels parmi les jeunes gens égyptiens qualifiés. Cette condition devrait leur être imposée pour autoriser leur constitution. Il faudrait aussi établir une autre législation pour interdire l'immigration aux Etrangers qui cherchent du travail en Egypte, sauf dans les cas de nécessité absolue. Si le pays a besoin d'une capacité particulière, dans ce cas le permis de travail en Egypte devrait être de courte durée. Enfin, pour certains métiers, tels que entrepreneurs, contre-maîtres, constructeurs, etc., il faudrait

(1) Voir *Système National d'Economie Politique* par F. List page 100 (Traduction) Paris 1857—Capelle Editeur.

exiger des personnes à qui on veut confier les travaux certaines connaissances techniques constatées par des certificats ou des diplômes et interdire à ceux qui n'en possèdent pas d'exercer ces métiers.

(6) Conseiller aux capitalistes et aux propriétaires égyptiens possédant de grandes propriétés foncières lorsqu'ils veulent engager des surveillants ou employés de donner la préférence aux intellectuels qui ont des certificats des écoles industrielles ou d'agriculture.

(7) Augmenter le nombre des ateliers nationaux dépendant du Ministère du Commerce et de l'Industrie et ayant un outillage très moderne et des techniciens de premier ordre. Ces ateliers qui serviront de modèle à l'industrie locale et qui aideront à créer des industries nouvelles dans le pays, auront comme but l'apprentissage des élèves ayant des diplômes pour l'artisanat, de même que les jeunes intellectuels en chômage.

II.—En ce qui concerne l'instruction :

(8) Essayer de limiter le nombre des diplômés qui sortent chaque année de l'Université et des écoles supérieures, en supprimant les sessions supplémentaires, en rendant les examens de fin d'années plus difficiles et en renvoyant les étudiants qui ont échoué plusieurs fois successives dans les examens d'études supérieures, pour en faire une sélection et pour diriger ces jeunes gens vers les ateliers nationaux et les écoles d'apprentissage. Cette mesure n'aura aucune influence sur la politique générale de la diffusion de l'enseignement, car elle ne se rapportera qu'à l'instruction supérieure. Or celle-ci ne peut être que si elle forme des jeunes gens vraiment capables.

(9) Donner aux jeunes intellectuels une instruction pratique qui leur permettra de connaître à fond l'évolution industrielle et agricole comme en Angleterre et en Italie. Un des maîtres de la plume en France, M. André Maurois, fait des éloges de l'instruction pratique en Angleterre dans son enquête intitulée : "Chantiers anglais." Il dit : "L'école anglaise forme moins d'esprits cultivés qu'un lycée français ; elle forme des caractères mieux préparés pour la vie nationale d'un pays libre. Il ne s'agit pas d'enseigner des platitudes abstraites, mais de montrer aux enfants par des exemples concrets que la France est un tout dont ils sont solidaires. Il faut que les enfants comprennent comment les agriculteurs nourrissent les villes ; comment les produits des

usines sont échangés contre ceux du sol ; comment collaborent colonies et métropole. Il faut leur faire connaître les grandes œuvres accomplies par leur pays." Il serait également utile de propager les écoles secondaires techniques qui enseignent aux élèves les nuances exactes des systèmes industriels et agricoles et les préparent par conséquent à la vie pratique sans avoir recours aux écoles supérieures comme c'est le cas en Italie fasciste.

(10) Accorder plus d'attention dans les écoles à l'enseignement des langues étrangères employées dans les affaires, surtout la langue française qui est très répandue dans ce milieu en Egypte.

(11) Donner des cours de soir gratuits dans des salles spéciales aux chambres de commerce pour l'enseignement des langues étrangères les plus employées, et d'études commerciales et industrielles. Le Gouvernement pourrait charger quelques uns de ses fonctionnaires de donner ces cours. Pour encourager les intellectuels en chômage à assister à ces cours, il promettra de donner aux diplômés de ces cours la priorité dans les nominations aux postes vacants dans les administrations de l'Etat ; il promettra également d'accorder des récompenses aux étudiants qui se distingueront dans des concours qu'il organisera périodiquement.

III. - En ce qui concerne les subventions accordées aux jeunes intellectuels en chômage :

(12) Encourager l'octroi des avances industrielles pour venir en aide aux diplômés des écoles industrielles ; réduire les intérêts de ces prêts à 4 pour cent au lieu du taux de 6 pour cent qui est actuellement perçu par la Banque Misr sur ces avances. Accorder en outre des facilités pour le remboursement des dites avances.

(13) Encourager les diplômés des écoles d'agriculture en leur facilitant la vie à la campagne par la création de carrières agricoles. Le moyen pratique consisterait pour le Gouvernement à lotir une partie des terrains de l'Etat, et après les avoir défrichés les vendre à ces diplômés en leur accordant des facilités pour le paiement des prix. Il serait utile dans ce but que ces ventes soient effectuées sous forme de location-vente, sous réserve que les annuités et les loyers ne soient payés que trois ans après la conclusion de l'acte, en des termes échelonnés sans intérêt.

Il y aurait lieu également d'aider ces diplômés en leur fournissant des semences, des engrais des machines et des bestiaux avec facilités de paiement.

(14) Créer un fond pour subventionner les jeunes intellectuels en chômage. Ce fond serait contrôlé par un groupe d'hommes d'affaires connus et alimenté par des donations, des subventions de l'Etat, des loteries et du produit de la vente des timbres spéciaux de P.T. 5 dans le genre des timbres émis pour la lutte contre la tuberculose en France et des timbres émis en Egypte pour encourager l'industrie locale. Les sommes recueillies de cette manière serait dépensées de la manière, suivante :

(a) Fonder une revue hebdomadaire, littéraire et scientifique, rédigée par les intellectuels en chômage, qui auront pour but de défendre les intérêts de la jeunesse cultivée, d'exprimer ses sentiments et de propager la culture moderne ;

(b) Accorder des allocations mensuelles régulières aux intellectuels en chômage ; les attacher au service des administrations publiques et des sociétés pour leur apprentissage en attendant de les nommer aux postes vacants ;

(c) Alimenter de fonds le bureau qui s'occupe des intérêts des jeunes intellectuels, au cas où le Gouvernement ne pourrait lui venir en aide pécuniairement.

(15) Encourager les études techniques par des récompenses, et des subventions à accorder par l'Université aux jeunes intellectuels qui poursuivent ces études.

IV.—En ce qui concerne la solution de l'avenir :

(16) Si le problème du chômage s'aggrave davantage en Egypte, sans que les remèdes appliqués n'aient du succès, il serait indispensable de faciliter l'émigration des jeunes intellectuels à l'Etranger, surtout vers les pays qui ont avec nous des liens communs de langue, de tradition, de coutume et de civilisation et qui ont besoin de grandes réformes. Il y aurait avantage à faciliter l'émigration de notre jeunesse au Soudan qui est notre voisin le plus proche et qui fait partie de l'Egypte. Notre jeunesse pourrait mettre en valeur les contrées incultes de ce pays, exploiter sa richesse encore vierge et améliorer ainsi le sort de ses habitants.

AHMED EL EMARY.

BIBLIOGRAPHIE

I

OUVRAGES GÉNÉRAUX

- Cours d'Economie Politique, 2 vols., par C. PERREAU, Paris 1928.
- Histoire des Doctrines Economiques, par R. GONNARD, Paris, 1930.
- Les Conditions Générales de l'Activité Economique par L. BROCARD, Paris 1934.
- La Question de la Population par P. LE ROY BEAULIEU, Paris 1913.
- L'Economie Nouvelle par G. VALOIS, Paris 1919.
- The Work Wealth and Happiness of Man Kind by H. G. WELLS, London 1934.
- La Crise du Capitalisme par J. RUEFF, Paris 1935.
- Dictatorship and Democracy, by Sir JOHN A. R. MARRIOT, Oxford 1935.
- Le Fascisme, par G. VALOIS, Paris 1927.
- Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires par Ch. RIST, Paris 1933.
- La Situation Economique et Financière de l'Egypte et du Soudan Egyptien, par. P. ARMINJON, Paris 1911.
- The next Five Years, by L. ABERCROMBIE, etc., London 1935.
- Système National d'Economie politique, par F. LIST (Traduction) Paris 1857.

II

OUVRAGES SPÉCIAUX.

- Unemployment —Its causes and Cure , by W. A. APPLETON, London 1928.
- The Post-War Unemployment Problem by H. CLAY, London 1930.

Report for the Advisory Committee of Intellectual Workers, International Labour Office, Geneva 1935.

Précis de Législation Industrielle, par H. CAPITANT et P. CUCHE, Paris 1930.

Le Droit Ouvrier, par G. SCELLE, Paris 1929.

Statistique Scolaires, Ministère des Finances (Egypte), 1933-1934.

Labour Office, Annual Report for the Year 1935 Government Press (Egypt), 1935.

Report of the Committee of Commerce and Industry, Government Press (Egypt), 1922.

The Most Important Vienna Relief for Unemployed "Youth in Distress", by ANTON KIML, Vienna 1935.

Chantiers Anglais, par ANDRÉ MAUROIS, Paris 1935.

III

REVUES.

Revue Economique Internationale, Septembre-Décembre 1935. Bruxelles.

Revue d'Economie Politique, Septembre-Décembre 1935. Paris.

Economic Journal, 1934-1935, London.

L'Egypte Contemporaine (Problèmes Economiques et Financiers), par S.E. AHMAD ABDEL WAHAL PACHA, 1935, Caire.

ACTUALITÉS

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

The Investment of Foreign Capital in Egyptian Companies and Public Department, par A. E. CROUCHLEY. Edité sous les auspices du Ministère des Finances, l'ouvrage de Mr. A. E. Crouchley représente un effort remarquable en vue d'explorer le domaine mouvant des capitaux étrangers investis en Egypte depuis le milieu du XIX^e siècle, sous la forme de Valeurs Mobilières.

L'ouvrage est divisé en deux grandes parties : la première traite le sujet du point de vue historique et constitue une véritable oeuvre de synthèse. Groupant dans un ordre logique des documents d'un intérêt d'autant plus vif qu'ils sont puisés parfois à des sources inédites en général, l'auteur montre le déroulement historique des diverses phases par lesquelles s'est poursuivi l'investissement dans la vallée du Nil des capitaux européens. La contribution qu'apporte ce livre à l'histoire des Finances Egyptiennes—Publiques et Privées—sera mise à profit par ceux qu'intéressent les problèmes qui s'y rattachent.

En ce qui concerne les Sociétés établies dans le Pays, Mr Crouchley a mis sur pied un travail considérable pour distinguer les Sociétés ayant fait appel, en tout ou en partie, aux réservoirs européens de crédit, et celles qui ont pu se constituer grâce uniquement à l'apport de l'épargne locale. L'utilité de cette distinction apparaîtra, quand on aura eu avec l'auteur l'idée de mesurer l'importance des intérêts dont le contrôle se trouve entre les mains de Sociétés étrangères classées non point d'après leur statut juridique ou leur lieu principal d'exploitation, mais par l'origine de leurs Capitaux, la composition de leur Conseil d'Administration, etc. Résumant les résultats de ses compilations et de ses recherches personnelles, Mr. Crouchley indique que les sociétés ayant leurs attaches plutôt en Europe, contrôlaient 96 pour cent du

total des capitaux émis en 1897 ; 91 pour cent en 1914, et 86 pour cent en 1933 avec L.E. 81-365-000 contre 14-876-000 de L.E. fournies par les souscriptions locales.

Les chiffres ont été établis sur la base de la valeur nominale des titres. L'idéal eût été de se rapprocher davantage du titre même de ce livre, en les exprimant d'après la valeur d'émission. Sans doute l'auteur, dans le calcul des primes d'émission, a-t-il rencontré les mêmes obstacles que d'autres, obstacles qui n'ont pas encore été aplanis entièrement par le Département de la Statistique lui-même.

La deuxième partie de "The Investment of Foreign Capital in Egyptian Companies and Public Debt" est consacrée à l'inventaire des Valeurs Mobilières détenues en Egypte, à l'évaluation des dividendes et intérêts servis, dans le but final d'établir une estimation de la Balance des Comptes.

Les investigations n'ont pas seulement été conduites pour la période actuelle, mais dirigeant également ses recherches dans le passé, Mr. Crouchley nous donne une série de tableaux relatifs aux titres—Actions et Obligations—détenus en Egypte et à l'Etranger à des dates s'échelonnant depuis 1883, par nature de sociétés. Les valeurs privées détenues hors d'Egypte auraient été, de L.E. 5-975-000 sur un total de L.E. 6-580-000 en 1883, passant en 1902 à plus de L.E. 22 millions sur un total de 26 millions $1/4$ de L.E. pour atteindre au début de la guerre 71 millions $1/4$ de L.E. contre 29 millions de L.E. détenues en Egypte.

La méthode employée pour dégager ces chiffres s'est appuyée sur la recherche des lieux d'émission des titres. N'y a-t-il pas lieu cependant d'observer que, suffisant pour la détermination de l'origine des capitaux, ce procédé supplée imparfaitement aux résultats de l'enquête directe, en dehors de laquelle on risque de ne pas tenir compte du caractère essentiellement mobile des éléments en jeu. Mais cette remarque, loin d'amoindrir le mérite de l'auteur, ne fait que souligner la difficulté de la tâche et apprécier d'autant la tentative hardie de M. Crouchley.

Arrivé à l'époque actuelle, l'auteur fait état de l'enquête menée en 1933/34 par les soins du Ministère des Finances, pour évaluer les titres détenus en Egypte : (sur la base de la valeur nominale).

	p.c. de résidents	p.c. de non résid.	Ensemble
	L.E.	L.E.	L.E.
Fonds d'Etat égyptiens ⁽¹⁾	56.450.000	3.470.000	59.920.000
Valeurs Privées égyptiennes	46.039.000	3.300.000	49.339.000
Valeurs étrangères ...	38.650.000	600.000	39.250.000
	141.139.000	7.370.000	148.509.000

Un rapprochement est fait avec les résultats obtenus en 1930 dans l'enquête menée pour la première fois par Mr. E. Minost, notre éminent Secrétaire Général, savoir : (sur la base de la valeur vénale aux cours de 1930).

Fonds d'Etat égyptiens	37.500.000
Valeurs privées égyptiennes	52.500.000
Valeurs étrangères	46.000.000
	<u>136.000.000</u>

La comparaison ne peut sainement être faite que si on exprime en valeur vénale, aux cours de 1930, les chiffres auxquels aboutit Mr. Crouhley.

On obtient ainsi pour les valeurs publiques un ensemble de L.E. 40.750.000 en 1934 contre L.E. 37 millions 1/2. La différence de L.E. 3 millions 1/4 s'explique aisément par le fait que des échanges de titres étrangers contre nos Fonds d'Etat se sont produits à la suite de la baisse de la Lstg.

Quant à la diminution de L.E. 3.161.000 enregistrée dans les Valeurs Privées, il nous faut examiner si le système de calcul basé sur la Valeur Nominale, embrasse tous les éléments entrant en ligne de compte. La réponse sera négative quand on se rappellera que les Parts de Fondation et les Actions de Jouissance ont une Valeur Nominale à peu près insignifiante (L.E. 142.000 en 1930) alors que leur valeur vénale est considérable (plus de L.E. 13 millions au 31.12.1930) ; c'est ce

(1) Notons que les Bons du Trésor Egyptien ont été exclus de ce travail.

qui nous avait conduit, dans notre *Essai des Valeurs Mobilières* à tabler sur les Cours de Bourse, malgré les calculs de longue haleine qu'ils nécessitaient. En hasardant une estimation d'au moins L.E. 3 millions pour ce genre de titres existant en Egypte, et tenant compte d'une plus-value nette ⁽¹⁾ sur l'ensemble des valeurs, on arrivera en 1934 à un chiffre traduit en valeur vénale non inférieur à 54 millions de L.E. contre 52 millions 1/2 existant en 1930.

Pour les titres étrangers, la diminution d'un peu moins de L.E. 7 millions s'explique en partie, en dehors des réalisations qui ont eu lieu dans l'intervalle, par la résorption de L.E. 3-400-000 de titres formant la garantie de l'émission des billets de Banque. (L.E. 17-260-000 en 1931 contre 13-860-000 en 1934)

Le tableau comparatif des résultats de ces deux enquêtes s'établirait donc ainsi : (sur la base des cours en 1930) :

	1933-34 M. Crouchley	1930-31 M. E. Minost
	L.E.	L.E.
Fonds d'Etat égyptiens	40-750-000	37-500-000
Valeurs égypt. privées... ..	54-000-000	52-500-000
Valeurs étrangères	39-250-000	46-000-000
	134-000-000	136-000-000

Comme couronnement naturel de son travail, l'auteur s'efforce de calculer le montant des intérêts payés par l'Egypte, de ceux conservés chez elle, en fin de ceux qu'elle reçoit de l'étranger depuis 1884. Pour la période de 1930 à 1934, il arrive à un solde net d'intérêts payés annuellement de l'ordre de L.E. 2 millions 1/2 (L.E. 2 millions sept cent mille en 1931 contre 3-145-000 d'après notre *Essai*). L'absence de données statistiques relatives aux éléments invisibles de la Balance des Comptes contre laquelle nombre de tentatives se sont déjà heurtées, est déplorée par Mr. Crouchley qui établit tout en formulant des réserves, la Balance des Comptes de l'Egypte depuis 1884, compte tenu de la Balance Commerciale.

(1) Les obligations rachetées du Crédit Foncier Egyptien ont été calculées par M. Crouchley d'après leur valeur d'encaissement au lieu de leur valeur nominale (L.E. 7.408.000 au lieu de L.E. 9,008,000),

L'auteur y montre un déficit constant, d'importance très irrégulière, (sauf pour le période de 1915 à 1919 où l'excédent atteint en moyenne L.E. 20 millions annuellement), et aboutit pour 1930-1934 à une balance débitrice d'un peu plus de L.E. 4 millions 1/2 en moyenne par an.

En terminant, relevons la sobriété apportée dans la présentation des chapitres de cet ouvrage ; soulignons également le souci de la précision grâce auquel des détails précieux nous sont donnés sur les dépenses occasionnées par la percement de l'isthme de Suez et les grands travaux publics du XIXe siècle, sur l'établissement des sociétés, sur la Dette Publique et la périodicité de présentation des coupons de nos Fonds d'Etat, sur le recensement des titres à revenu fixe ou variable d'après la résidence des propriétaires, sur la balance commerciale de l'Egypte, etc... Sans doute, si tous les aspects, qui relèvent en quelque sorte de cette question si complexe et si vaste, n'ont pas été étudiés (mesure d'emploi des capitaux investis, valeur vénale de la dette mobilière) il est évident néanmoins que l'ouvrage de Mr. A.E. Crouchley marque, dans ce domaine, un progrès remarquable.

JEAN G. ECONOMIDÈS

1.—*America's capacity to produce* par EDWIN NOURSE and associates, pages XIII+608, 1934.

2.—*America's capacity to consume* par MAURICE LEVEN, HAROLD G. MOULTON and CLARK WARBOURTON, pages XI+272, 1934.

3.—*The formation of capital* par HAROLD G. MOULTON, pages XI+207, 1935.

4.—*Income and economic progress*, par HAROLD G. MOULTON, Washington, The Brookings Institution Jackson Place, XI+191, 1935.

1.—La *Brookings Institution*, qui porte le nom de son fondateur, feu Robert S. Brookings, a son siège à Washington. Elle est une de ces "non-profit corporations," institutions non lucratives, que l'on rencontre partout, mais surtout aux Etats-Unis. Il est traditionnel dans ce dernier pays que les hommes enrichis dans l'industrie, dans le commerce, dans la banque, consacrent une partie de l'argent qu'ils ont gagné à un but de bienfaisance ou de culture ; tel que fonder une université, un hôpital, un laboratoire d'investigations scientifiques et sociales, etc. La *Brookings Institution* comprend une section pour les recherches économiques et sociales "*the Institute of Economics*"— sous la direction

d'Edwin C. Nourse ; une section pour les recherches d'administration publique — *the Institute for Government Research* — sous la direction de Arnold Bennet Hall ; et une section de perfectionnement pour étudiants d'économie politique et de science de l'administration ; — *the supergraduate research training division* ; — cette dernière est placée sous la direction de M. Levalett S. Lyron. Un corps de spécialistes est attaché d'une manière permanente aux différentes sections et s'occupe de la rédaction et publication des volumes, qui se vendent séparément, et qui constituent une contribution appréciable aux connaissances scientifiques et pratiques. Le président général de l'Institution est M. Harold G. Moulton.

2.—La section économique de la *Brookings Institution* vient d'achever une enquête éditée en quatre volumes dont le titre général est le suivant : *The distribution of wealth and income in relation to economic progress* — c'est-à-dire “ La distribution de la fortune et du revenu et son influence sur le progrès économique.”

Il nous a paru opportun de préparer un résumé très succinct des matières traitées dans ces quatre volumes et de faire un exposé des principales conclusions auxquelles les auteurs sont parvenus.

Le premier volume traite de la *capacité de production des Etats-Unis*. L'auteur se propose de répondre à la question suivante : “ N'y aurait-il pas aux Etats-Unis d'Amérique des moyens de production inutilisés ? ”

Au premier abord une telle question semble indéterminée. Prenez un pays quelconque, à un moment donné : son organisation économique fournit-elle le maximum de production qu'on pourrait en tirer ? L'auteur essaye de préciser la question : on doit envisager la production que l'on peut obtenir, en utilisant l'outillage et les forces de travail *existant*, d'après les connaissances techniques et organisatrices du *moment* dont il s'agit : on ne pense pas à un maximum idéal, mais à un maximum qu'on pourrait effectivement réaliser.

D'autre part, les données statistiques ne sont pas toujours suffisantes — comme l'auteur même reconnaît — ; ce qui ne l'empêche pas de rassembler un nombre respectable de faits et de chiffres : formant un matériel précieux pour quiconque voudrait analyser une ou l'autre des branches productives des Etats-Unis pendant la période 1900-1930 : l'agriculture, les industries extractives, les manufactures, les transports, le commerce, la banque.

L'auteur s'est appliqué à calculer un *indice* de la capacité productive exploitée : un rapport ayant au numérateur la quantité de biens et de

services économiques effectivement *produits* dans une période, et au dénominateur la quantité qu'on aurait *pu produire*. Forcé d'hypothèses, d'admissions, d'inductions sont nécessaires pour arriver à calculer un indice pareil ; il est évident que la conclusion est valide dans la limite des hypothèses et inductions.

Les conclusions sont synthétisées dans les deux propositions suivantes :

(1) L'indice de la capacité productive n'a pas montré une tendance bien marquée, soit à augmenter, soit à diminuer dans l'une ou dans l'autre branche productive pendant la période considérée (1900-1930). La seule exception est constituée par l'industrie des transports. En effet, les progrès des moyens de transports — soit par routes automobiles, soit par chemins de fer, soit par routes fluviales — ont été vraiment énormes et leur utilisation ne s'est pas accrue dans la même mesure : par conséquent l'indice dont nous avons parlé s'est affaibli.

(2) Pendant les 30 années 1900-1930, la période de plus grande prospérité a été celle de 1925-1929 : et dans cette période c'est précisément l'année 1929, qui a enregistré l'augmentation maximum de la production, bien qu'à la fin du mois d'octobre de la même année la crise ait justement éclaté. Après, les choses ont empiré ; par exemple la production physique de 1932 et 1933 par rapport à celle de 1929 est exprimée aux Etats-Unis par les nombres indices de 60 et 69 respectivement. Or, en 1929, c'est-à-dire au cours de l'année de plus grande intensité économique, l'indice a été de 81 pour cent : en d'autres termes le coefficient de capacité productive non *utilisée* a été de 19 pour cent. Si on avait produit ce 19 pour cent, cela signifie, d'après l'auteur, qu'on aurait augmenté le revenu national d'une valeur égale à 15 billions de dollars. Ce qui aurait permis de faire un cadeau de 125 dollars à chaque personne vivant aux Etats-Unis, cela revient à dire que chaque famille de 4 personnes aurait vu augmenter de 500 dollars son revenu pour 1929. Donc, même en 1929, on ne vivait pas aux Etats-Unis en forçant la production et en dépassant ses possibilités.

3.—Venons maintenant à la *consommation*, qui est le sujet traité dans le deuxième volume. Ce deuxième volume a pour titre la "capacité américaine de consommer," mais il aurait pu tout aussi bien s'appeler "la capacité de consommer et d'épargner." En réalité les deux thèmes sont complémentaires : le revenu se divise en consommation plus épargne.

Pour nous entendre sur la terminologie, nous dirons que les *revenus* sont les salaires, intérêts, rentes et profits reçus par les sujets économiques au courant de l'année et que leur somme est le *revenu national*, qui coïncide avec la production *nette* des biens et des services pendant la même année.

Certes la notion de la capacité de consommer est encore plus difficile à fixer que celle de la capacité de produire : mais les auteurs font un raisonnement très simple. En 1929, 70 pour cent des familles avaient un revenu compris entre 0 et 2-500 dollars. Or, un revenu de 2-500 dollars peut être considéré comme un revenu modéré, ne couvrant pas des consommations de luxe même pour une famille de deux ou trois personnes. Hé bien, pour faire monter jusqu'au niveau de 2-500 dollars les revenus des familles qui n'y arrivent pas, il faudrait une somme de 16 billions de dollars soit un billion de dollars en plus des 15 billions de dollars qu'on a négligé de produire. Donc la majorité écrasante de la population a une vaste étendue de désirs non satisfaits, alors que la nation a une capacité productive non exploitée : comment fermer les yeux devant ce paradoxe et nier un défaut dans l'organisation économique de la Société ?

4.— Passons à l'épargne : Entre 1900 et 1929 le revenu moyen par habitant, en tenant compte des changements qui se sont vérifiés dans les prix, a augmenté de 38 pour cent. Il est évident que, si le revenu moyen par habitant augmente, l'épargne moyenne doit également augmenter et si la population augmente à son tour, l'épargne nationale doit s'accroître pour une double raison. Mais la question la plus importante est celle de savoir si la *distribution* des revenus nationaux a changé ou non. Car l'épargne dépend beaucoup de l'excédent du revenu sur le minimum de vie. Un individu qui gagne à peine de quoi vivre ne peut se permettre aucune épargne, tandis qu'un milliardaire aurait de la difficulté à consommer la totalité de son revenu mêmes'il le voulait. Donc on peut s'attendre à la conséquence que le montant de l'épargne nationale dépendra aussi de la distribution du revenu. Les statistiques que l'auteur a rassemblées nous offrent à ce propos des résultats saisissants. En 1929 :

10 pour cent des familles (revenus supérieurs à 4,600 dollars) ont épargné 86 pour cent de l'épargne totale des familles ;

10 pour cent des familles (revenus de 3-100 à 4-600 dollars) ont épargné 12 pour cent du total.

Le 80 pour cent restant de la population a épargné à peine 2 pour cent du total.

Cela étant admis, les auteurs font remarquer que justement dans la période considérée, le double phénomène de l'augmentation du revenu moyen et de l'augmentation plus que proportionnelle du revenu des classes supérieures s'est vérifié : et cela permet déjà de supposer que le rapport de l'épargne à la consommation a augmenté.

En dehors de ces raisons d'ordre général, il y a une foule de raisons particulières, qui peuvent affecter tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, l'épargne des familles. Par exemple, les jeunes familles épargnent moins que les vieilles familles; les grandes familles épargnent moins que les petites, bien entendu à parité de revenu. Les familles des entrepreneurs agricoles et industriels, etc., épargnent plus que celles des ouvriers et employés. Les familles qui vivent loin de la ville ont moins de tentations de dépenses et par conséquent épargnent plus de celles habitant dans les grandes villes. Les familles disposant de revenus fixes, épargnent moins que celles disposant de revenus incertains. Dans la période 1900-1930, les causes tendant à augmenter le pourcentage de la consommation vis-à-vis de l'épargne, et celles ayant la tendance opposée, se sont à peu près compensées. La cause qui a produit un accroissement appréciable dans le chiffre relatif de l'épargne est l'augmentation des grands revenus. "Our conclusion from this general analysis is that there has been a definite tendency for the percentage of the aggregate income which is saved to increase more or less continuously over the three decades, but particularly during the post war years."

Tout ça se réfère aux familles et aux individus séparés. Quant aux corporations, toutes choses considérées, les auteurs n'ont pas réussi à décélérer, à travers les fluctuations annuelles, la tendance des épargnes à varier dans un sens déterminé.

Dans son ensemble le pays a vu donc augmenter l'épargne. Cela ferait supposer que les biens-capitaux se sont accrus : or les auteurs affirment que ce n'est pas le cas. Qu'est-il donc arrivé de cette épargne monétaire qui ne s'est pas transformée en biens-capitaux ?

5.—Cela induit les auteurs de l'enquête à étudier, dans un troisième volume, la formation du capital.

Le mot "capital" est ici adopté dans le sens classique du mot — produit destiné à la production de nouveaux biens. Le capital doit donc être entendu comme biens-capitaux, "capital-goods," et ne doit pas

comprendre les biens de consommation durables, comme par exemple les maisons d'habitations.

On a cru—dit l'auteur— que la nouvelle épargne se transformera automatiquement en biens-capitaux : que si 10 billions de dollars en monnaie sont épargnés, il y aura bientôt dans la nation de nouveaux biens-capitaux pour une même valeur.

La théorie traditionnelle, insiste l'auteur, implique que l'augmentation des biens-capitaux ne se vérifie qu'aux frais de la consommation. Au contraire, dit toujours l'auteur, et il s'en vante comme d'une découverte, la consommation et l'épargne vont ensemble : ou elles augmentent, ou elles diminuent toutes les deux à la fois. Sur le premier point nous ne voulons pas faire de polémiques : mais en théorie il ne résulte nullement que la consommation et l'épargne doivent logiquement s'alterner.

Sur le deuxième point voilà l'explication que l'auteur nous fournit : les entrepreneurs se dédient à convertir l'épargne ou biens-capitaux seulement parce qu'ils espèrent tirer un profit de l'opération. Mais le profit dépend de la valeur des biens-capitaux que les entrepreneurs vont créer, et cette valeur est dérivée à son tour du prix des biens de consommation que les biens-capitaux contribueront à produire : or, si la consommation se retrécit, les entrepreneurs font vite à imaginer que leur biens-capitaux seront également peu demandés et alors ils se découragent, se désintéressent à la production des biens-capitaux. L'épargne monétaire, qui serait prête à s'offrir aux entrepreneurs, ne les attire plus : elle reste inutilisée. Où se dirigera-t-elle alors ? Envers l'achat des titres, dont le prix conséquemment montera : c'est le marché spéculatif qui va se mettre en effervescence.

Voyons maintenant le revers de la médaille. Si les biens de consommation sont beaucoup demandés, les entrepreneurs auront bien la volonté de prendre l'épargne monétaire, et la transformer en biens-capitaux, qui eux seront appréciés, puisqu'ils sont à même de se traduire en biens de consommation. Mais l'épargne monétaire, par hypothèse, fait défaut étant donné que nous avons admis une consommation intense. Pas de préoccupation, répond l'auteur, ce sont les *banques commerciales*, qui vont créer le crédit et fournir aux entrepreneurs l'épargne convoitée.

Mais la démonstration statistique de cette affirmation est insuffisante et celle théorique de même. On ne comprend pas de quelle manière les banques commerciales réussiraient-elles à créer quelque chose qui puisse tenir bien de l'épargne.

Il est facile maintenant à découvrir le plan logique de l'auteur. Puisque la formation du capital dépend de l'essor de la consommation, et non de celle de l'épargne, il faut encourager la consommation plutôt que l'épargne. Donc il faut mettre d'une part le pouvoir d'achat entre les mains des classes humbles de la Société, et d'autre part, diminuer le revenu des classes qui épargnent beaucoup; en d'autres termes il faut diminuer l'inégalité des fortunes.

6.—Toute cette analyse sert de préparation à des conclusions pratiques qui font l'objet du quatrième volume, et qui nous semblent en grande partie acceptables. Et puisqu'elles ne sont pas en contradiction avec les enseignements de l'économie traditionnelle, cela prouve : ou bien l'inexistence de la contradiction que l'auteur voudrait découvrir entre son étude et l'économie traditionnelle ; ou bien que ces conclusions sont indépendantes des analyses qui les précèdent.

(a) Si la capacité de la production est supérieure à celle utilisée, et si, en même temps, la capacité de consommation est supérieure à la consommation réelle, faut-il conclure à quelque défaut radical inhérent à la construction économique de la société ? Certainement non, répond l'auteur. Il ne vise nullement à bouleverser la Société ; à se faire parrain de ces innombrables projets de réforme qui pullulent dans l'esprit des personnes fantaisistes. Et c'est déjà un mérite qu'on devait signaler. Plusieurs réformes partielles, qu'on entend proposer par ci et par là, sont examinées et écartées très sobrement, avec un bon sens économique qu'il faut élogier.

(b) Par exemple, est-ce que le surplus de la capacité productive des Etats-Unis pourrait-il être absorbé par les marchés extérieurs ? Ecoulerait-on à l'étranger ces produits qui n'ont pas un marché à l'intérieur ? Non. Il est évident que si l'on vend quelque chose, on doit en acheter d'équivalentes et donc il y aura également des produits à absorber à l'intérieur, qui, par hypothèse, n'est pas à même de les recevoir. Le problème se complique grandement à cause du crédit. La vente à crédit faite à l'étranger n'est pas la solution du problème, car les prêts produisent un intérêt et si chaque année les Etats-Unis doivent prêter leur excédent de production, ces intérêts se traduiront par un surplus de marchandises à importer ; les importations dépasseront les exportations et la consommation devra donc également augmenter.

(c) Est-ce que nous avons souffert d'une surproduction générale ? Et l'équilibre entre production et consommation devrait-il alors être

rétabli moyennant la réduction de la production ? Non répond l'auteur. En fait, la surproduction n'existe que très provisoirement, elle disparaît rapidement. D'ailleurs, le remède aurait comme effet de stabiliser la production au niveau actuel et par conséquent la consommation et le *standard of life* seraient ainsi stabilisés.

(d) Le mouvement en faveur d'une réduction de la durée de la semaine de travail est un développement de l'idée précédente. L'effet serait une réduction de la production actuelle et un abaissement du niveau de vie.

(e) Un remède qui se présente aux yeux des personnes naïves consisterait dans l'égalisation des propriétés. Il est bien connu que cela est irréalisable. D'ailleurs, une propriété n'a de la valeur que si elle donne un revenu : il faudrait alors arriver plutôt à l'égalisation de revenu. Or, la distribution en parties égales du revenu national, si elle était possible donnerait un quotient par habitant très mince, qui ne suffirait pas à consentir un niveau de vie satisfaisant. Nous ne devons pas viser à stabiliser une situation médiocre, ou au-dessous du médiocre, mais à créer une situation dynamique, ayant la tendance à augmenter progressivement le revenu national. L'inégalité des fortunes est à blâmer seulement si et en tant qu'elle empêche l'augmentation du revenu national.

(f) Un remède, qu'on a parfois proposé, consiste à augmenter les impôts soit pour allouer des primes aux chômeurs, soit pour entreprendre des travaux publics qui permettraient d'embaucher beaucoup d'ouvriers ; mais imposer une charge sur une partie de la population pour entretenir des collectivités oisives, ne peut pas constituer un remède permanent. Quant aux travaux publics, les encouragements donnés dans le but d'engager des chômeurs, et sans aucun égard à l'utilité des travaux qu'on entreprend, est une mauvaise politique.

(g) Une méthode qui a beaucoup de partisans est celle d'augmenter les salaires. L'auteur n'exclut pas, que par cette méthode les classes ouvrières soient à même de recevoir quelques avantages. Mais l'augmentation du salaire réel obtenue moyennant l'augmentation du salaire nominal est lent et difficile. La raison est que cette méthode contredit les exigences de la concurrence parmi les entrepreneurs. Comme les salaires constituent pour eux, bien souvent, l'élément primordial du coût de production, les entrepreneurs hésitent à augmenter les salaires. Les groupes de ces travailleurs, qui sont fortement organisés, peuvent

parvenir à une augmentation des salaires réels, mais les autres travailleurs non: et ceux-ci courent même le risque de payer plus cher les objets produits avec un travail plus rémunéré. Donc ce système considéré comme moyen d'élever le niveau de vie des masses populaires, ne sert pas.

7.—Le vrai remède consiste donc, d'après l'auteur, dans une réduction des prix des biens de consommation. Il faut essayer de réduire les coûts de production par des améliorations techniques. La libre concurrence parmi les entrepreneurs les oblige à baisser les prix, à mesure que la connaissance des nouveaux procédés techniques se généralise. Cependant cette baisse des prix ne doit pas être accompagnée par une réduction correspondante des salaires nominaux: ce n'est qu'alors que le pouvoir d'achat entre les mains des classes ouvrières pourra s'accroître et stimuler la consommation, et, par le mécanisme déjà illustré, la production.

Le système préconisé par l'auteur c'est-à-dire la diminution des prix de consommation avec salaires à peu près constants est préférable, aussi pour une autre raison, à l'autre système des prix stables avec salaires augmentés; il profite à tout le monde. En effet, la réduction des prix des biens de consommation est avantageuse indistinctement à tous les acheteurs, tandis que l'augmentation des salaires favorise seulement des catégories restreintes d'ouvriers.

Ici l'auteur ne manque pas d'observer que les trusts font tout leur possible pour combattre la diminution progressive des prix des produits de consommation, et les entreprises d'Etat suivent la même politique. Par conséquent la réalisation du système qu'il propose n'est pas sans de graves difficultés. Ajoutons que l'auteur n'a pas indiqué la manière par laquelle il est possible de diminuer les prix des produits en laissant les salaires inaltérés.

Mais, somme toute, voilà une enquête qui ose faire une défense intelligente du capitalisme; elle apprécie ce que le capitalisme a de bien, c'est-à-dire la libre concurrence. En même temps, elle renonce à l'inflation, malheureusement très invoquée dans certains milieux. Enfin elle est animée par une sincère sympathie envers les classes ouvrières; voilà pourquoi nous avons cru comme économistes devoir attirer sur elle l'attention des lecteurs de *l'Egypte Contemporaine*.

UMBERTO RICCI.



Di chi la colpa della grande crisi ? E la via di uscita ; par LIONEL ROBBINS, Giulio Einaudi, Torino 1935.

L'ouvrage de M. Lionel Robbins, l'éminent professeur de la "London School of Economics", sur la "Great Depression"—dont M. G. Einaudi a fait une édition italienne, avec une préface de M. Luigi Einaudi—a été jugé (et je suis parfaitement d'accord avec cette opinion) le meilleur livre sur la crise économique mondiale. Le lecteur est tout de suite frappé par l'admirable clarté du style, qui rend la lecture facile, et par la précision du raisonnement et la profondeur de l'analyse des phénomènes économiques.

Le fait que dans plusieurs pays on a constaté dans ces deux ou trois dernières années une certaine reprise économique ne doit pas créer des illusions. Cette reprise n'a pas été due aux réactions spontanées du système économique ; mais elle a été partout, tout au moins en grande partie, la conséquence de certaines mesures prises par les gouvernements, et elle a été limitée au marché intérieur et à quelques branches d'industrie. Par exemple, dans ces derniers jours (mai 1936) Sir Francis Joseph, Président de la Fédération des industries anglaises a déclaré que la situation de l'économie anglaise est dominée actuellement par le programme de réarmement du gouvernement anglais ⁽¹⁾.

Le désarroi des systèmes monétaires, les contrôles de plus en plus compliqués qui empêchent la reprise du commerce international, l'arrêt des mouvements internationaux *normaux* des capitaux (alors que des mouvements anormaux se produisent toujours) montrent que nous sommes toujours en pleine crise. C'est pourquoi le livre de M. Robbins, quoique publié il y a deux ans, n'a rien perdu de son intérêt.

M. Robbins commence par affirmer à juste raison que la crise économique mondiale n'a pas commencé en 1929 mais en 1914. C'est, en dernière analyse, la grande guerre la cause fondamentale de la crise présente. Le libéralisme économique, qui, malgré les nombreuses interventions des gouvernements, était essentiellement le système économique de l'avant-guerre, avait eu comme conséquence une grande augmentation de la richesse. (En Angleterre avant 1914 le revenu réel de la population était quatre fois plus grand qu'à l'époque des guerres de Napoléon). Cette augmentation rapide de la richesse avait été possible grâce à la division internationale des productions, et à la liberté de mouvement des capitaux, qui allaient vers les pays où ils pouvaient

⁽¹⁾ Voir "Neues Wiener Journal" numéro du 3 mai 1936.

être employés de la façon la plus productive. Il s'était formé une "économie mondiale." Ce système a été en grande partie détruit par la guerre et la politique suivie par les différents gouvernements après la guerre ; et la structure économique n'a pas encore pu s'adapter aux nouvelles conditions sorties de la guerre.

Dans ce cadre général M. Robbins analyse les causes plus spécifiques de la crise économique. M. Robbins démontre que la fin brusque de l'apparente période de prospérité, qui précéda cette crise de 1924 à 1929, ne fut pas la conséquence d'une disette d'or et de moyens de paiement ; au contraire, pendant toute la période d'expansion il y eut en Amérique et ailleurs une inflation de crédit. L'auteur rappelle à ce propos l'erreur commise par les autorités monétaires du "Federal Reserve System" qui prirent au cours de l'été 1927 la grave décision de commencer une politique de monnaie à bon marché, alors que la situation économique aurait suggéré la politique opposée.

Nous touchons ici à une partie du livre de M. Robbins qui me paraît parmi les plus intéressantes. On croit généralement que les "foyers" principaux de la crise économique mondiale ont été l'Amérique et, en deuxième lieu l'Allemagne. Or, M. Robbins démontre l'importance du rôle joué par l'Angleterre. Lorsqu'en 1925 l'Angleterre fit retour à l'or, la valeur or de la livre sterling était à un niveau trop élevé par rapport à la capacité d'achat de la livre dans le marché anglais. Il aurait fallu prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'équilibre entre la valeur "extérieure" et la valeur "intérieure" de la livre. Ces mesures ne furent pas prises. Alors que les experts anglais qui voyageaient dans les pays de l'Europe disaient aux gouvernements : "Si vous voulez rétablir l'ordre dans votre monnaie, vous devez élever la taux de l'escompte et diminuer la circulation fiduciaire," l'Angleterre ne fit chez elle ni l'une ni l'autre. La conséquence fut qu'une situation monétaire précaire continue en Angleterre. Les autorités monétaires américaines prirent en 1927 la mesure, à laquelle j'ai fait allusion plus haut, en grande partie pour soulager la situation monétaire de l'Angleterre qui était continuellement menacée par les exportations de l'or. Mais la conséquence de la politique monétaire du "Federal Reserve System" provoqua le "boom" en Amérique, qui fut, d'après M. Robbins *"tout au moins en partie le produit du déséquilibre monétaire de l'Angleterre"* autrement l'inflation américaine n'aurait jamais été poussée si loin. L'inflation américaine a été due à l'absence, en Angleterre, d'une politique bancaire conduite d'après les règles de l'étalon-or." (Page 170).

Le chapitre "Restriction et économie dirigée" est une démonstration, frappante par sa vigueur logique, des erreurs de la politique d'intervention suivie par l'Amérique et par d'autres nombreux pays pendant la crise mondiale. En général cette politique n'a fait qu'empêcher que la structure économique s'adaptât aux changements, qui avaient eu lieu dans les marchés, et, partout, elle a prolongé et aggravé la crise. Au lieu de provoquer une hausse artificielle des prix des produits agricoles, pour rétablir une relation "normale" entre ceux-ci et les prix des articles industriels, on aurait dû diminuer les droits de douane sur ces derniers, ce qui aurait été tout naturellement accompagné par une baisse des prix des marchandises achetées par les agriculteurs. Tandis que, d'un côté, on donnait en Amérique des allocations aux "farmers," pour les engager à ne pas cultiver une partie de leurs terres, d'autre côté on prenait des mesures pour le développement agricole de la "Tenessy Valley."

Une autre partie très intéressante de l'ouvrage de M. Robbins est la critique de la monnaie dirigée et, en particulier, de l'"étalon-or dirigé." Ce dernier est, comme on le sait, un système monétaire fondé sur l'or, mais dans lequel la quantité d'or représentée par l'unité monétaire n'est pas fixe, mais variable, d'après les décisions des autorités monétaires, qui ont pour but de conserver la stabilité du niveau intérieur des prix. M. Robbins affirme justement que ce système ne peut pas être appelé un "étalon-or," puisqu'il fonctionne comme étalon-papier. (Les prix intérieurs des marchandises restent stables, et les changes étrangers varient; alors que dans l'étalon-or proprement dit ces derniers restent stables, et ce sont les prix intérieurs qui varient le cas échéant). L'"étalon-or aux parités mobiles" n'est rien autre, dit M. Robbins, qu'un étalon-papier, qui opère derrière une façade en or." L'auteur fait une critique serrée des prétendus avantages de la "monnaie dirigée," qui consisteraient à pouvoir "isoler" le pays en le mettant à l'abri des répercussions des événements qui pourraient se produire dans d'autres pays. La conséquence d'une application générale du système de la monnaie dirigée serait, d'après l'auteur, la création d'un grand nombre de systèmes monétaires nationaux et indépendants, qui prendraient la place du système monétaire international représenté par le "gold standard" automatique. Ceci entraverait le mouvement international des capitaux, qui est nécessaire, afin que les ressources économiques des pays dépourvus de capitaux puissent être développées.

En analysant les conditions qui pourraient permettre une reprise économique, M. Robbins affirme — et on doit lui donner pleinement raison — que la première condition c'est que les Etats s'abstiennent de

certaines formes d'interventions, dont l'expérience récente a démontré les répercussions défavorables pour le progrès économique. Les gouvernements doivent permettre que l'utilisation et la distribution des ressources nationales soient déterminées par les forces économiques. Ils doivent renoncer à des vastes plans d'"économie dirigée"; ce qui, d'ailleurs, n'exclut pas que l'Etat puisse continuer à exercer des fonctions économiques très importantes.

C. BRESCIANI-TURRONI

* *

Il problema del trend secolare nelle fluttuazioni dei prezzi: par JENNY GRIZZIOTTI KRETSCHMANN. (Publicazioni della R. Università di Pavia, Studi nelle scienze giuridiche e sociali N. 54) Pavia 1935.

L'analyse statistique des prix a porté jusqu'à présent surtout sur les fluctuations "cycliques" des prix, à savoir sur les mouvements des prix qui sont en relation avec les cycles des affaires (expansion, crise, dépression, reprise). Mais l'étude des prix révèle aussi l'existence de certains mouvements des prix de très longue durée, à savoir des "ondes" qui embrassent des dizaines d'années et parfois des siècles. Ce sont ces derniers mouvements qui forment l'objet de la savante étude que nous allons examiner.

L'auteur analyse le mouvement des prix à partir du XIII^e siècle. Mais, les sources statistiques ne permettant pas de construire des nombres indices des prix pour des périodes aussi anciennes, l'auteur se borne à considérer le prix du blé, qui pendant de longs siècles a été le produit principal. Dans trois chapitres l'auteur étudie la tendance des prix : (a) dans les années 1200 à 1600 ; (b) à l'époque qui précéda le capitalisme ; (c) à l'époque du capitalisme.

La thèse centrale de l'auteur est que le mouvement des prix a été toujours la conséquence et, partant, le symptôme des transformations qui se produisaient dans la structure économique. Le fait que les "ondes" des prix étaient beaucoup plus longues dans les siècles passés que dans l'époque présente s'explique par la lenteur avec laquelle le système économique se transformait ; alors que dans l'époque présente, le rythme de la vie économique étant plus rapide les "ondes" sont devenues plus courtes.

Le mouvement des prix peut donc être considéré comme un indice de la situation économique générale. Par exemple, au XVI^e siècle les prix haussèrent grâce à l'expansion de l'activité commerciale qui eut lieu après la fin des guerres anglaises et des guerres civiles en France et en Angleterre et après l'unification de l'Espagne. Les changements dans la structure et l'organisation économique des pays tels que l'Es-

pagne, la France et l'Angleterre, qui étaient alors les Etats les plus importants du monde, eurent une grande influence sur le mouvement des prix.

La thèse de l'auteur qui est soutenue d'une façon vigoureuse et brillante dans le premier chapitre de l'ouvrage, est sans doute fort intéressante. Pour défendre cette thèse, l'auteur se trouve évidemment dans la nécessité de réfuter la "théorie quantitative," d'après laquelle le mouvement des prix est le résultat mécanique de l'action des facteurs de "l'équation de l'échange," à savoir la quantité de monnaie, sa vitesse de circulation, le volume du crédit, le volume des transactions. L'auteur n'attribue que peu d'importance à l'influence que l'augmentation de la production des métaux précieux après la découverte de l'Amérique et après 1850, exerça sur le prix des marchandises.

D'après l'auteur, dans le XVI^e siècle la cause de la hausse des prix doit être recherchée "dans la partie à droite de l'équation de l'échange," à savoir, la cause a été la forte augmentation des transactions (page 72). Je ne suis pas d'accord avec cette affirmation. Un accroissement du volume global des transactions à parité d'autres conditions, et en particulier, si la quantité de monnaie ne varie pas tend à faire *baisser* le niveau général des prix. Or, il est vrai que dans les systèmes monétaires modernes, qui sont élastiques grâce à la circulation des billets de banque et au crédit, une augmentation des transactions tend à provoquer une augmentation dans la quantité de monnaie ; mais cette réaction n'aurait pas pu se produire au XVI^e siècle, lorsque les conditions monétaires étaient bien différentes. L'accroissement de la production des métaux précieux a donc été un fait essentiel sans lequel on ne pourrait expliquer la hausse permanente des prix.

Une autre cause aurait contribué, d'après l'auteur à la hausse des prix au XVI^e siècle, à savoir ; l'augmentation rapide de la population, qui provoqua une expansion de la demande des marchandises et de travail. Selon mon opinion, l'augmentation de la population peut bien provoquer la hausse de *certain*s prix (en particulier les prix des produits agricoles) mais ne peut pas avoir pour conséquence une hausse dans le *niveau général* des prix, si la quantité de monnaie reste constante. Peut-être y aurait-il lieu à examiner l'influence que l'augmentation de la population pourrait exercer sur la vitesse de circulation de la monnaie et, par cette voie indirecte, sur les prix.

Ces objections de nature théorique, naturellement, ne diminuent nullement l'utilité du livre, comme source de renseignements sur le mouvement des prix.

C. BRESCIANI-TURRONI.

DOCUMENTS ET STATISTIQUES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 15 MAI 1936

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉCONOMIE POLITIQUE

DE STATISTIQUE ET DE LÉGISLATION

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

MESSIEURS,

En ouvrant cette séance, il nous semble revivre ce moment de la journée du 28 avril dernier qui imposa sa cruelle surprise au peuple égyptien et à ses hôtes.

Depuis lors, de solennelles funérailles ont proclamé le respect de tous les habitants de l'Égypte pour le Souverain que la mort avait frappé ; la presse locale, quelles que fussent ses tendances politiques ou ses attaches nationales, a exprimé avec une égale sincérité son admiration et sa gratitude pour le règne qui venait d'atteindre prématurément son terme ; et, à l'étranger, ce fut par un éloge unanime qu'on commença à en écrire l'histoire.

En raison des circonstances d'ordre intime qu'elle incite à évoquer, cette réunion renouvelle la tristesse dont furent empreintes les manifestations que je viens de rappeler. Votre mémoire, Messieurs, est, en effet, riche en souvenirs témoignant de l'intérêt que Sa Majesté le Roi Fouad Ier attachait à notre activité sociale et de l'appui qu'Il prodiguait en vue de son développement. Certains d'entre vous ont même le privilège de pouvoir retracer la partie la plus méritoire de l'œuvre de

notre Président-Fondateur : celle qu'Il accomplit, avec l'énergie et la constance qui nous ont assuré la vie, au cours de la période ingrate de nos débuts, alors que s'imposaient tant la difficile recherche de collaborations, que la tâche si délicate d'accoutumer celles-ci à une commune discipline. Dans l'exercice du suprême pouvoir, n'ayant point oublié ce labeur de la première heure, Il se plaisait à le représenter comme un exemple de ce que l'obstacle compte peu lorsqu'on lui oppose la volonté. Et cette volonté, Il nous la communiquait pour nous soutenir dans une marche que nous poursuivions seuls mais qu'Il observait attentivement, soucieux d'en voir maintenir la direction et heureux d'en célébrer avec nous les étapes. Vous vous souvenez, en particulier, de l'après-midi du 5 janvier 1928, où, dans cette maison nouvellement édiflée pour offrir plus de commodité à nos travaux et plus d'agrément à nos rencontres, Sa présence fixa en nous une reconnaissance que notre émotion d'aujourd'hui ne peut qu'accentuer.

" Nous verrons de meilleurs temps, à condition que chaque jour nous trouve meilleurs et mieux préparés ". Cet encouragement d'un moraliste semble avoir inspiré de tout temps Celui qui fut appelé le premier à occuper le trône royal de l'Egypte moderne. Il avait une foi absolue dans l'action bienfaisante du progrès. Régnant sur un pays de soleil et de lumière, Il voulait lui procurer encore une autre clarté : celle que le savoir répand sur l'esprit. Car, aimant à citer le proverbe arabe " Chaque fois qu'on ouvre une école, on ferme une prison ", Il croyait fermement à l'amélioration du caractère par le perfectionnement de la connaissance.

Créateur d'oeuvres nécessaires, inspirateur de la réadaptation rationnelle des institutions qui ne correspondaient plus aux exigences présentes, on lui doit, singulièrement dans le domaine scientifique, une Egypte qui n'a plus seulement pour le visiteur " la poésie muette de ses gigantesques ruines, " naguère célébrée par Mérimée. Il a su répondre à l'appel d'une vie intellectuelle qui demandait à être fortifiée. Sous Son impulsion, les sources premières de l'instruction se sont multipliées ; l'Université a attiré une élite étrangère et groupé les valeurs nationales ; en fin, l'organisation des bibliothèques et l'enrichissement des collections ont facilité la documentation. En ce qui nous concerne, jour après jour sous Son règne, nous avons été les bénéficiaires de cette véritable renaissance de l'étude, qui, manifestée à notre tribune et dans nos publications, nous est également apparue dans l'intérêt sans cesse accru du public auquel est destiné notre effort.

Pour la première fois, notre Assemblée Générale se réunit sans éprouver la confiante sécurité que lui assurait cette auguste assistance. Nous ne voulons pas, cependant, sortir affaiblis de l'épreuve que la Destinée nous impose. Certes, nous n'empêcherons point que notre émotion parle lorsque nous rechercherons les traces des pas des anciens jours. Mais, puisqu'il doit fatalement y avoir toujours du passé dans le présent, nous nous appliquerons surtout à extraire de notre courte histoire le souvenir de l'action qui nous fut enseignée ; et, pour honorer la mémoire du Souverain vers lequel vient d'aller notre éloge, nous poursuivrons cette action en vue d'un accomplissement fidèle de la tâche qui nous est léguée.

Messieurs, avant de laisser vos pensées suivre leur cours personnel pendant la suspension de notre séance, permettez-moi d'être encore votre interprète pour adresser à S.M. le Roi Farouk Ier l'hommage de notre respectueuse sympathie. Ce sera aussi notre absolue confiance que nous déposerons au pied du Trône. Car, témoin d'un grand exemple et guidé dans l'exercice du pouvoir par les Conseillers qu'ont judicieusement choisis les représentants de la Nation, le nouveau Souverain de l'Egypte ne peut, à son tour, qu'atteindre la réalisation de la belle parole de Macaulay : " La vraie gloire du Chef de l'Etat, c'est de construire".

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

MESSIEURS,

Mon rapport de cette année aurait dû commencer par des paroles de joie : joie de pouvoir nous enorgueillir de ces mots que S.M. le Roi Fouad Ier nous faisait écrire par son Chef de Cabinet, le 17 novembre 1935, à l'occasion du livre que nous avons composé en commémoration de notre 25ème anniversaire.

" Cette manifestation a été d'autant plus agréable à Sa Majesté qu'elle Lui a permis d'évoquer une fois de plus le souvenir de la création de cette Société restée toujours chère à son coeur. Et c'est aujourd'hui pour Sa Majesté un grand sujet de satisfaction que de la voir atteindre son jubilé d'argent au milieu de l'estime générale et dans une prospérité toujours croissante, grâce à la bonne volonté et au concours de ses dirigeants et de ses membres qui ne lui font jamais défaut".

Et voilà que ces phrases n'éveillent plus dans nos coeurs que le souvenir poignant des grandes voix qui se sont tues.

Alors que nous préparions notre Assemblée Générale, Sa Majesté le Roi Fouad Ier, notre fondateur et notre bienfaiteur, est mort.

Ce que fut le Roi Fouad pour son pays et pour notre Société, notre Président vient de vous le dire en termes élevés.

Il me convient seulement de souligner ici que la lettre dont je vous citais tout à l'heure un passage constitue le témoignage que jusqu'à la fin de sa vie, et alors que la maladie s'acharnait déjà contre Lui, S.M. le Roi Fouad Ier a continué à s'intéresser à notre Société qu'il avait créée, voilà plus d'un quart de siècle.

* * *

Si en de pareilles circonstances il est permis de parler de consolation, nous en trouvons une dans le fait d'avoir associé, à l'hommage que nous voulions rendre à son Auguste Père, S.M. le Roi Farouk.

En Le priant d'agréer l'hommage de notre respectueux dévouement, nous tenons à l'assurer que la mémoire du Roi Fouad Ier restera à jamais vivante et vénérée dans notre Société.

* * *

Vous connaissez le travail que nous avons composé pour S.A.R. le Prince Farouk, et je n'ai pas besoin de vous énumérer ici les auteurs des dix-huit études qui le constituent.

M. Germain-Martin, qui fut à l'origine de notre Société, l'exécuteur des pensées du Prince Fouad, a bien voulu en rendre compte à l'Académie des Sciences Morales et Politiques de Paris, et nous savons que S.M. le Roi avait été particulièrement sensible à cet hommage rendu par un collaborateur de la première heure que ses talents devaient promouvoir en France aux plus hautes destinées.

Désireux de marquer à M. Germain-Martin notre reconnaissance et pour son oeuvre passée et pour son geste récent, nous l'avons prié de vouloir bien accepter le titre de membre honoraire de notre Société.

En dehors des dix-huit études dont je viens de parler, nous avons à enregistrer, cette année, huit conférences et dix-sept articles publiés dans notre revue.

S.E. MOCRAD SID AHMED PACHA, profitant d'un retour momentané parmi nous, nous a entretenus de *l'Esprit Social et de la transformation*

du *Droit moderne*. Sa haute compétence en matière juridique, renforcée par l'observation des faits dans les hauts postes qu'il a occupés à l'étranger, lui a permis de parler avec autorité du progrès social et politique auquel l'Egypte ne doit pas rester étrangère.

M. ANDRÉ HAURIU a exposé les *Rapports du droit administratif et du droit privé français*, et analysé les procédés par lesquels les règles ou principes du droit privé ont été utilisés en droit administratif.

M. BRÊTHE DE LA GRESSAYE, dans une conférence intitulée "*Syndicat et corporation dans le monde moderne*," nous a montré les tendances nouvelles de retour à la corporation obligataire dans laquelle il aperçoit la rénovation du régime économique actuel.

M. MAURICE DE WÉE nous a parlé avec une compétence toute spéciale du "*Projet de création des tribunaux mixtes en Europe*" et s'est attaché à réfuter les objections que soulèvent inévitablement des projets de cette nature.

M. LUCIEN CHÉRON nous a donné une étude très fouillée sur "*la Détenition préventive et les garanties de la liberté individuelle*", dans laquelle il a proposé une solution au difficile problème que pose l'antinomie entre les nécessités de la défense sociale et le respect de la liberté des individus.

M. WHITE IBRAHIM a excellemment et d'une manière très objective scruté "*l'avenir de la démocratie*." Insistant sur la nécessité d'une élite, sous tout régime, quel qu'il soit, M. White Ibrahim conclut que les dictatures sont nées des carences de la démocratie, et que celle-ci ne pourra reprendre de vigueur que si elle parvient à dégager une représentation vraiment conforme aux intérêts nationaux.

M. E. TOTONGUI a appliqué, cette année, son esprit d'analyse et sa connaissance de la jurisprudence égyptienne à "*la vente avec clause reservati dominii en droit mixte*."

* * *

La Section Economique n'a pas fourni un travail moindre que la Section Juridique.

M.E. JAMES, dans une conférence nette et précise, fit le procès de la "*Monnaie dirigée*," et provoqua dans son auditoire un intérêt tel, qu'une séance spéciale fût organisée en vue d'une discussion à laquelle prirent part, sous la direction du Professeur Ricci, M.M. Bresciani-Turroni, Minost, Léon Castro, Vaucher, Dcirra et Saltiel.

M. T. H. FRASER, dans une conférence sur "*le Mécanisme des Prix en régime capitaliste et en régime communiste*," fit œuvre à la fois de technicien et de psychologue.

M. S. AVIGDOR, nous fit part de ses "*Notes et impressions sur la Bonification intégrale en Italie*" et proposa en exemple à l'Egypte l'œuvre technique, économique et législative entreprise pour assécher les marais et augmenter les superficies cultivables.

M. G. DAVEZAC, par une étude particulièrement approfondie de la "*Politique cotonnière des Etats-Unis*," a satisfait à la curiosité que suscite toujours en Egypte l'attitude de l'Amérique en face du problème cotonnier.

Le Dr. I. G. LÉVI a montré comment était réalisé en France "*la coordination des moyens de transport*," et a conclu à la nécessité pour l'Egypte de s'acheminer vers l'adoption d'une législation dont le besoin se fait sentir tous les jours davantage.

M. G. BLANCHARD, s'est attaqué à la question "*du redressement de la balance commerciale de l'Egypte en temps de crise*." C'est un fait souvent signalé que l'Egypte adapte avec un automatisme presque déconcertant ses importations à ses exportations : l'étude de M. Blanchard nous montre par quel mécanisme.

M. A. E. CROUCHLEY, a fait une étude critique de la *Balance visible du commerce depuis 1884*. Il estime que les chiffres donnés par les statistiques officielles, en raison des méthodes employées, ont presque toujours été pour les importations comme pour les exportations, inférieures aux chiffres réels.

M. J. SCHATZ a présenté une étude très documentée sur "*la Palestine et ses relations commerciales avec l'Egypte*," qui le conduit à conclure qu'un grand avenir attend ces deux pays, dans la future renaissance économique si seulement on arrive à supprimer les obstacles qui s'opposent aux échanges internationaux et notamment le "bilatéralisme."

M. TAHA AFIFI a étudié avec compétence le fonctionnement de "*l'Association postale de prévoyance et de secours mutuels*," et a signalé les modifications qu'il conviendrait d'apporter à une organisation de ce genre si on voulait, comme on l'a proposé, l'étendre à toutes les administrations publiques.

Nous avons, comme chaque année, présenté les intéressantes chroniques de M. L. JULLIEN sur l'année agricole 1934 et de M. N. BENTWICH sur la *légalisation palestinienne*. Une *chronique économique* signée D.B. a exploré les principaux domaines de l'économie égyptienne de novembre 1934 à avril 1935.

* * *

Par suite de décès ou démissions, compensés seulement partiellement par des admissions nouvelles, notre effectif a été ramené de 526 à 517 membres.

Des acquisitions d'ouvrages ont porté à 4.059 le nombre des volumes de notre bibliothèque.

Nous voulons, comme l'an dernier, adresser nos remerciements à l'Imprimerie Nationale, dont la tâche écrasante retarde toutefois fâcheusement nos publications, et à la Presse qui se montre toujours libérale pour rendre compte de nos travaux.

E. MINOST.

RAPPORT DU TRÉSORIER

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations du vingt-septième exercice social, clos le 31 décembre 1935.

RECETTES

Les Recettes se sont élevées à L.E. 1.375,990 se décomposant comme suit :

	L.E.	M.
(a) Subvention du Gouvernement Egyptien	450	—
(b) Cotisations Membres Donateurs (27 membres) ...	470	—
(c) „ „ Titulaires	408	—
(d) Intérêts de banque	10,867	
(e) Abonnements à la Revue	31,293	
(f) Vente de la Revue... ..	5,190	
(g) Bibliographie	0,640	

TOTAL DES RECETTES 1.375,990

Contre, en 1934 L.E. 1.421,271 mills., soit une diminution de L.E. 45,281 mills.

DÉPENSES

Les Dépenses se sont élevées à L.E. 1.439,434 mills. se décomposant comme suit :

	L.E.	M.
(a) Frais d'encaissement	6	—
(b) Imprimés et fournitures de bureau	24,050	
(c) Frais de poste et menus frais	56,665	
(d) Dépenses d'entretien : Imm. et jardin	101,337	
(e) Eclairage	15,408	
(f) Eau	24,450	
(g) Téléphone	11,500	
(h) Assurances	23,875	
(i) Personnel	840	—
(j) Loyer terrain	1	—
(k) Collaborateurs Revue	230,933	
(l) Tirages à part de la Revue... ..	19,898	
(m) Bibliothèque	84	318

TOTAL DES DÉPENSES 1.439,434

L.E. M.

Contre, en 1934 L.E. 1.412,101 mills., soit une augmentation de L.E. 27,333 mills.

Il y a donc un déficit de 63,444

Le compte "Construction Immeuble," après les amortissements des années précédentes, figurait au 1er janvier 1935 pour... .. 2.736,886

Nous avons porté au crédit de ce compte la 9ème tranche du 10 pour cent de la valeur initiale de la construction, par prélèvement sur la "Réserve Générale," soit ... 1.368,443

Notre immeuble Social se trouve donc inscrit au Bilan du 31 décembre 1935 pour 1.368,443

et sera complètement amorti au 31 Décembre 1936

Au 1er janvier 1935, le compte "Réserve Générale" se présentait avec un solde créditeur de 2.876,583

Ce compte se trouve diminué de l'amortissement ci-dessus :
(Construction Immeuble) 1.368,443

et il figure au Bilan du 31 décembre 1935 pour 1.508,140

De ce chiffre, il y aura lieu de déduire le déficit de l'exercice 1935, soit 63,444

De sorte que le compte "Réserve Générale" se présentera au 1er janvier 1936 avec un solde créditeur de 1.444,696

compensé dans l'Actif

Notre compte "Réserve pour Achats Livres" figure au Bilan pour le même chiffre que l'année dernière, soit L.E. 504,998 mills.

Je vous demande, Messieurs, de vouloir bien approuver les comptes que je viens de vous soumettre.

Le Caire, le 1er mai 1936.

Le Trésorier,
V. FALQUI-CAO.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 1935

DÉPENSES

RECETTES

	L.E.	M.		L.E.	M.
Frais d'encaissement	6	—	Subvention du Gouvernement Egyptien...	450	—
Imprimés et fournitures de bureau	24	050	Cotisations Membres Donateurs	470	—
Frais de Poste et menus frais	56	665	Cotisations Membres Titulaires	408	—
Dépenses d'Entretien	101	337	Intérêts de banque	10	867
Eclairage	15	408	Abonnements Revue	31	293
Eau	24	450	Vente Revue	5	190
Téléphone	11	500	Bibliographie	0	640
Assurances	23	875			
Personnel	840	—	Total des Recettes	1.375	990
Loyer Terrain	1	—			
Collaborateurs Revue	230	933	Déficit	63	444
Tirages à part Revue	19	898			
Bibliothèque	84	318			
	1.439	434		1.439	434

Le Caire, le 1er mai 1936.

Vérifié et reconnu exact :

Les Censeurs : J. CAVALLI

B. R. MARRULLIER.

Le Trésorier,

V. FALQUEL-CAO.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

ACTIF

PASSIF

	L.E.	M.		L.E.	M.
Caisse	29	863	Réserve Générale	1.508	140
Banque Ottomane	162	038	Réserve pour Achat Livres	504	998
Ministère de l'Instruction Publique	450	—	Cautionnements	36	650
Mobilier	1	—	Comptes à régler	25	—
Immeuble Social	1.368	443			
Pertes et Profits 1935... ..	63	444			
	2.074	788		2.074	788

Le Caire, le 1er Mai 1936.

Vérifié et reconnu exact :

Les Censeurs : J. CAVALLI

B. R. MARRULLIER.

Le Trésorier,
V. FALQUI-CAO.

RAPPORT DES CENSEURS

Le Caire, le 12 mai 1936

SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉCONOMIE POLITIQUE
DE STATISTIQUE ET DE LÉGISLATION
LE CAIRE

MESSIEURS,

En conformité du mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous informer, qu'ayant procédé à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 1935, nous les avons trouvés conformes aux registres et aux pièces justificatives de la comptabilité.

Le compte de Profits et Pertes s'établit comme suit :

	L.E.	M.
Dépenses	1.439,	434
Recettes	1.375,	990
Déficit	63,	444

chiffre qui figure au Bilan.

Le comptes "Construction Immeuble Social" a subi, comme chaque année, une diminution de L.E. 1.368,443m/m par prélèvement sur la "Réserve Générale" chiffre qui représente l'amortissement à raison de 10 pour cent de la valeur initiale de la construction.

Ces deux derniers comptes figurent comme suit au Bilan :

	L.E.	M.
"Immeuble Social" (dernière tranche)	1.368,	443
"Réserve Générale"	1.508,	140

Nous vous invitons, Messieurs, à approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés par votre Trésorier.

Les Censeurs,

J. CAVALLI et B. R. MARRULLIER.

Imp. Nationale 488-1936-1000 ex.

Back numbers will be charged to Membres and Subscribers unless they apply for them within a month from their publication.

The Society is not responsible for the opinions expressed by the authors

The reproduction and the translation of any of the articles published in this Review is forbidden, except with the previous authorization of the Society.

All manuscripts delivered to "L'Egypte Contemporaine" become the property of the Society.

TABLE OF CONTENTS.

ECONOMICS AND LAW

	PAGE
F. JAMES.—Silver metal in 1936	405-421
M. N. SIOTTO PINTOR.—Moral Sovereignty	423-441
E. PEGNA.—Machinism and Progress	445-454
A. EL EMARY.—Unemployment crisis in Egypt and elsewhere, its reasons and remedy	455-483

REVIEWS

BIBLIOGRAPHY. J. G. Economides.—The Investment of foreign capital in Egyptian Companies and Public Department, by A. E. Crouchley.—U. Ricci.—America's capacity to produce, by E. Nourse; America's capacity to consume, by M. Leven, H. G. Moulton and C. Warburton; The formation of Capital, by H. G. Moulton; Income and Economic progress, by H. G. Moulton.—C. Bresciani-Turroni.—To whom is due the great crisis, and how to remedy to it, by L. Robbins; The problem of fluctuation of prices during the last centuries, by Jenny Grizziotti Kretschmann	485-502
---	---------

STATISTICS AND MISCELLANEOUS

F. PETER, <i>President</i> .—Address given at the general ordinary meeting of May 1st, 1936	503-505
E. MINOST, <i>Secretary General of the Society</i> .—Report on the work of the Society during the year 1935... ..	505-509
V. FALQUI CAO, <i>Treasurer of the Society</i> .—Balance Sheet and Profit loss accounts for the financial year 1935	510-511
J. CAVALLI and P. R. MARRULLIER, <i>Auditors of the Society</i> .—Report on the accounts for the year ended December 1935	512-514

SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉCONOMIE POLITIQUE, DE STATISTIQUE ET DE LÉGISLATION

Fondée en 1909

SIÈGE : 16, Avenue de la Reine Nazli, LE CAIRE

Président : M. F. PETER, Président du Tribunal mixte.

Vice-Président : M. H. NAUS BEY, Directeur général de la Société des Sucreries et de la Raffinerie d'Égypte.

Secrétaire général : M. EMILE MINOST, Directeur général du Crédit Foncier égyptien.

Treasorier : M. V. FALQUI-CAO, Vice-Président du Tribunal mixte.

Membres du Comité : S.E. ISMAIL SIDKY PACHA, Ancien Président du Conseil des Ministres; S.E. MOHAMMED HILMY ISSA PACHA, Ancien Ministre de l'Instruction Publique; S.E. ABD EL-HAMID BADAWI PACHA, Président du Comité du Contentieux de l'État; A. J. BOYÉ, Directeur de l'École française de Droit; Sir ARTHUR BOOTH, Conseiller judiciaire; C. BRESCIANI-TURRONI, Professeur à la Faculté Royale de Droit; Dr. G. L'ABBATE, Conseiller Royal au Contentieux du Ministère de la Justice et des Affaires judiciaires mixtes; A. PENNETTA, Juge au Tribunal mixte; UMBERTO RICCI, Professeur à l'Université Égyptienne; J. RICOL, Juge au Tribunal mixte d'Alexandrie.

Secrétaire : Dr. I. G. LEVI, Ancien Directeur général du Département de la Statistique; Membre titulaire de l'Institut d'Égypte et de l'Institut International de Statistique.

Censeurs : MM. J. CAVALLI et B. R. MARRULLIER.

La Société a plus de six cents adhérents et publie sept fois par an, c'est-à-dire mensuellement pendant la session allant de novembre à mai, un bulletin de cent à cent cinquante pages, **L'ÉGYPTÉ CONTEMPORAINE**, dont le service est fait gratuitement à tous les membres.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

P.T. 100 pour l'Égypte et 23 shillings pour tous les pays faisant partie de l'Union postale

Prix du fascicule : P.T. 20 pour l'Égypte; 4 shill. et 7 pence pour l'étranger.

Les demandes d'adhésion, d'abonnement ou d'informations doivent être adressées au Secrétariat de la Société :

LE CAIRE—Boîte Postale No. 732—Téléphone No. 52797.

La Revue se trouve en vente chez les libraires suivants : au Caire, LIBRAIRIE CENTRALE, Immeuble Davies Bryan; à Paris, G. E. STECHERT ET C^{ie}, 16, rue de Condé.